MAIRIE DE TOULOUSE

Administration du Conseil Municipal
Secrétariat du Conseil Municipal

N° 1

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 06 février 2026

PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 09h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Marion LALANE-DE LAUBADERE, Jean-Michel LATTES, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Daniel ROUGE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Julie ESCUDIER, Brigitte MICOULEAU, Jean-Paul BOUCHE, François CHOLLET, Françoise AMPOULANGE, Thierry SENTOUS, Henri DE LAGOUTINE, Bertrand SERP, Jean-François PORTARRIEU, Caroline ADOUE BIELSA, Jonnhy DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Julienne MUKABUCYANA, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Philippe PERRIN, Michèle BLEUSE, Jamal EL ARCH, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, Agathe ROBY, François BRIANÇON, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Agnès PLAGNEUX BERTRAND a donné pouvoir à Patricia BEZ, Ghislaine DELMOND a donné pouvoir à Julie ESCUDIER, Nicole MIQUEL BELAUD a donné pouvoir à Daniel ROUGE

Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Françoise AMPOULANGE à partir du dossier 21.1 jusqu'au dossier 25.5 puis à partir du dossier 27.1, Clément RIQUET à partir du dossier 1.1, Antoine MAURICE à partir du dossier 31.1

Empêchés d'assister temporairement à la séance et sans donner pouvoir :

Nicolas MISIAK à partir du dossier 21.1 jusqu'au dossier 25.5 puis à partir du dossier 27.1, Odile MAURIN à partir du dossier 3.1 jusqu'au dossier 5.2, du dossier 7.1 jusqu'au dossier 8.1, du dossier 10.1 jusqu'au dossier 20.1 et du dossier 26.1 jusqu'au dossier 26.4

Secrétaire :

Nina OCHOA

Election du secrétaire

MONSIEUR LE MAIRE: Je vous demande de finir de rejoindre vos places pour qu'on puisse démarrer la séance du Conseil municipal. Si vous en êtes d'accord, je propose, comme d'habitude, à la benjamine, Nina OCHOA, d'assurer le secrétariat de séance. Nous sommes d'accord ? Donc, je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(*Appel nominal des conseillers.)*

Merci. Le quorum est très largement atteint, donc je vous demande de faire silence de manière que je déclare ouverte la séance du Conseil municipal et notamment la première séquence de celui-ci. Un mot pour souhaiter la bienvenue à des élèves de terminale du lycée Saint-Joseph qui sont spécialisés en droit et enjeux du monde contemporain. Donc ils vont voir l'actualité vue du Conseil municipal de Toulouse aujourd'hui et je souhaite que cela leur soit profitable. Je salue également leurs professeurs.

Donc, quelques mots introductifs avant l'expression de chaque groupe pour souligner quelque chose qui est inédit. C'est la première fois que cela arrive à Toulouse : pour la 3e fois consécutive, la Métropole toulousaine a été désignée comme la métropole la plus attractive de France par le baromètre qui fait autorité en la matière et qui, chaque année, au mois de janvier, fait le classement des métropoles, pour un certain nombre de critères et désigne la plus attractive. Donc, c'est Toulouse. Et cela me permet de saluer tous les acteurs du dynamisme toulousain. Ce qui est très intéressant, c'est de voir quels sont les critères qui mettent Toulouse au plus haut. Cela concerne la qualité de la vie, cela concerne la tranquillité, les déplacements plus fluides, moins polluants et tous les aménagements pour faire face aux enjeux, notamment les enjeux climatiques qui affectent les grandes villes ; ce qui veut dire que c'est aussi une manière de reconnaître l'action publique que nous conduisons.

La dynamique évènementielle de notre ville a été particulièrement forte en 2025 et je voulais la documenter à travers plusieurs statistiques que je partage avec vous. Le marché de Noël, il y a quelques semaines, a attiré cette année plus de un million de visiteurs. Donc c'est une fréquentation en hausse, une attractivité pour le centre-ville en général. Et tout cela fait écho, aussi, à la fréquentation record que nous avons connue dans nos musées. Nos musées, en 2025, ont accueilli pas moins de 1,8 million de visiteurs. Et quand je fais la distinction entre musées, je ne vais pas tout vous citer, mais je mentionnerai quand même les Augustins, puisque les Augustins ont réouvert, vous le savez, le 19 décembre ; 50 000 visiteurs ont été accueillis, déjà. Donc le succès est véritablement formidable. Je veux saluer aussi la performance des établissements de culture scientifique. C'est une particularité de l'identité culturelle toulousaine. Nous y sommes attachés. Ils ont accueilli 1,12 million de visiteurs tout au long de l'année 2025. Et quand, au-delà de ces lieux-là, on fait le bilan de la fréquentation de la totalité des établissements culturels de la ville, en 2025, on arrive à un chiffre considérable : 3,13 millions de visiteurs. C'est bien la preuve que le dynamisme culturel, l'action culturelle et la politique de la collectivité sont connus, reconnus et particulièrement dynamiques.

Nous sommes en fin de mandat et les réalisations continuent à sortir de terre. Samedi dernier, a été ouvert au public le parc Picot de Lapeyrouse, c'est-à-dire le parc central de l'île du Ramier que nous renaturons. Picot de Lapeyrouse a été maire de Toulouse, je le mentionne. C'était aussi un grand scientifique. Il y a quelques semaines, également, a réouvert le square Niboul. Quand je dis « a réouvert », je ne dis pas la vérité exactement parce qu'il y avait quelques arbres, c'est vrai, mais nous l'avons totalement réaménagé. Nous avons densifié la place du végétal. C'est un véritable square, là où il n'y avait que quelques arbres et un espace vert qui n'était pas organisé. Et c'est quelque chose d'important dans un quartier urbanisé qui continue à s'urbaniser. Également, des équipements, d'autres équipements dans les quartiers. Les terrains de pétanque près du stade Rigal il y a quelques jours. Également les cœurs de quartier, c'est important. Les cœurs de quartier que nous aménageons en concertation avec les habitants, les associations de quartier, les commerçants. Plusieurs ont été inaugurés ces dernières semaines : Saint-Simon, Arnaud Bernard – avec un changement complet de l'allure de la place Arnaud Bernard –, la place Grimaud à Saint-Martin-du-Touch et également la place Richet à Lalande, il y a quelques semaines. C'était au mois de décembre. Inauguré également le 20e

restaurant « seniors solidaires » de la Ville de Toulouse à Bonhoure, il y a quelques jours. Et puis Notre-Dame du Taur réouvre également. La réouverture se fera en deux temps, fin mars et puis après la livraison complète de l'orgue restauré et accordé. C'est à partir de cet été que les Toulousains et les visiteurs pourront à nouveau bénéficier complètement de cet élément majeur de notre patrimoine.

En matière de cadre de vie, nous avançons sur des projets dont on parle depuis longtemps, notamment dans les quartiers de la politique de la ville (QPV). A démarré, le 26 janvier, la déconstruction de la copropriété Messager. C'est quelque chose qui se fait en partenariat avec le groupe des Chalets, qui en est le propriétaire et le gestionnaire. Vous le savez, l'objectif, c'est de remplacer ces logements par des logements beaucoup plus confortables, toujours des logements à loyer modéré. Et puis, le Grand d'Indy, là c'est la déconstruction qui s'est achevée. On est toujours au Mirail. Ce qui veut dire que le renouvellement urbain est en train d'avancer comme suite à tous les projets que nous menons de manière partenariale et toujours en concertation avec les habitants du quartier. À la Reynerie, des évènements importants, ces derniers mois, avec l'ouverture d'un nouveau centre commercial, l'ouverture d'une maison de santé pluriprofessionnelle et puis la démolition qui est très avancée, à l'heure où je vous parle, de la dalle Abbal, de manière à commencer, comme je l'avais annoncé, cette année la construction de la Cité de la danse. Et puis, à partir du mois de mai prochain, dans un autre endroit du quartier du Mirail, mais cette fois-ci du côté de Maillol, c'est la place Maillol qui est autour de l'espace Federica Montseny, qu'on a inauguré également il y a quelques mois, qui sera aménagée. Donc, la dynamique, elle se fait dans tous les quartiers de Toulouse et les quartiers populaires en particulier en bénéficient.

Parmi les bonnes nouvelles de ces dernières semaines, je voulais partager avec vous celle du 29 décembre dernier où la justice administrative a validé le projet d'urbanisation d'un îlot dans le quartier de Bordeblanche. C'est un cruel désaveu pour les militants associatifs qui se sont dressés contre ce projet faisant preuve d'un égoïsme social particulier que nous avons combattu, puisque, vous le savez, le besoin de logement et de logement pour tous est une réalité dans cette ville. Et nous aurons, tout au long du mandat, agi pour développer le logement et nous agissons jusqu'au bout, notamment dans ce quartier. Ce qui est intéressant, dans la décision de justice, c'est qu'elle démonte les arguments de ses opposants. En particulier, il y avait un argument sur l'enclavement du quartier. La décision de justice précise bien qu'il y a 4 lignes de bus, il y a le Linéo 3, il y a les stations de métro Basso Cambo et Arènes qui ne sont pas loin. Et, également, s'agissant des enjeux paysagers et de biodiversité, là aussi, le tribunal dit qu'il n'y a pas de sensibilité paysagère particulière. Donc c'est une victoire pour tous ceux qui se battent pour le logement dans cette ville. Et ce qui est intéressant, aussi, c'est que les opposants sont condamnés à 1 500 euros pour frais de procédure. Cela permettra à la réflexion des opposants futurs de se poursuivre.

Un mot sur le rapport de la Cour des comptes sur les cités éducatives de France. Deux sites toulousains sont cités et particulièrement mis en valeur par la Cour des comptes. Vous savez que la Cour des comptes, dans ses travaux, ne fait pas souvent des cadeaux aux collectivités locales, c'est le moins qu'on puisse dire. Eh bien, là, elle cite nos deux cités éducatives, le Grand Mirail et Toulouse Nord, comme des exemples. Des exemples, des modèles de coopération territoriale ayant su transformer une aide financière conçue pour être temporaire en une nouvelle méthode de travail durable au profit des jeunes, au profit des familles, au profit des habitants du quartier, pour que la réussite éducative soit au rendez-vous. Donc c'est extrêmement encourageant, là aussi, du point de vue des enjeux sociaux considérables. Et, vous le savez, une candidature toulousaine nouvelle a été déposée pour avoir une cité éducative supplémentaire. Ce n'est pas vieux, cela date du 26 janvier. L'idée, c'est d'ancrer sur les quartiers d'Empalot, de Soupetard, de La Gloire et de Breguet Lecrivain. C'est donc quelque chose qui vient nous conforter et qui vient nous encourager pour cibler, dans les quartiers où vivent les Toulousains les plus modestes, les enjeux de l'éducation, en fédérant tous les acteurs qui y contribuent.

Pour autant, cette réussite des cités éducatives ne doit pas occulter d'autres difficultés qui persistent, voire qui s'aggravent. Nous les avons tous dénoncées avec constance, avec beaucoup de détermination. C'est le manque critique d'enseignants, d'enseignants remplaçants, d'AESH également. Et tout cela est alarmant pour la scolarité de nos enfants, pour la qualité des apprentissages, pour le bien-être des

élèves, pour les conditions de travail des pédagogues. Alors, rappelons que tout cela, ce sont des décisions qui dépendent de l'État, de l'Éducation nationale. Sur le manque d'AESH, nous en avons souvent et beaucoup parlé depuis deux ans. Sur le manque d'enseignants également, nous avons toujours été aux côtés des enseignants et des familles et des parents d'élèves pour, dans chacune des écoles concernées, être avec eux. Et nous avons, avec constance, dénoncé les dotations qui manquaient en enseignants. Il n'y a pas longtemps, nous étions partie prenante de toute la mobilisation en faveur de l'école Fleurance, dans le quartier de Saint-Martin du Touch. Le maire de quartier, Jean-Jacques BOLZAN, était présent à l'épisode de mobilisation organisé le 23 janvier dernier et les perspectives de la rentrée, qui ont été rendues publiques il y a quelques jours à peine, sont inquiétantes puisqu'elles font état de 17 enseignants en moins sur le territoire départemental. Je n'ai pas encore la répartition précise sur les écoles toulousaines. J'ai écrit, sans attendre que ce chiffre soit connu précisément, au ministre de l'Éducation nationale et donc, je veux ici exprimer tout mon soutien et tout notre soutien, parce que je suis sûr que, là-dessus, on est capables de converger tous, ici. Soutien aux familles et puis, surtout, exprimer un engagement que la mobilisation continue et doit continuer.

Un mot sur une question de santé publique qui monte dans notre pays, c'est la consommation du protoxyde d'azote que l'on dit « à but récréatif ». Vous savez que cette nouvelle drogue est un véritable drame pour la jeunesse dans notre pays. Mais il y a aussi d'autres difficultés qu'elle provoque et qu'elle provoque dans l'action de notre collectivité. C'est que l'accumulation massive de cartouches et de bonbonnes usagées sur la voie publique cause un danger. Parce que, quand on collecte tout cela, si on ne distingue pas ce type de déchets dans l'ensemble des déchets collectés on provoque des explosions à l'incinérateur, avec des dégâts techniques qui interrompent le service, qui génèrent des dépenses et des dégradations supplémentaires. Et évidemment, à la fin, c'est la collectivité qui en supporte le coût. Le 23 janvier dernier, nous avons pris un nouvel arrêté que j'ai signé et qui permet d'élargir, de préciser et de renforcer les mesures que nous avions déjà prises depuis plusieurs années déjà contre l'usage dit récréatif de ce protoxyde d'azote, et notamment l'interdiction de la vente dans les commerces 21h00-08h00 du matin ; l'interdiction de sa détention sur l'ensemble de l'espace public ; l'utilisation, la vente, la cession à des fins d'utilisation de gaz hilarant ; ainsi que le dépôt ou l'abandon de protoxyde d'azote sous forme de cartouches dans tout autre récipient et l'interdiction stricte de jeter ou d'abandonner les cartouches, les bonbonnes ou tout autre récipient contenant ce protoxyde d'azote. On en trouve dans les poubelles, on en trouve dans les conteneurs, dans tous les dispositifs de collecte de nos déchets. Ce qui veut dire qu'avec cet arrêté complémentaire qui est extrêmement précis, qui va au-delà de l'interdiction que nous avions posée il y a quelques années déjà, la police municipale dispose de beaucoup plus de leviers, maintenant, pour agir de façon beaucoup plus protéiforme et de façon beaucoup plus systématique.

J'ai terminé, pour ma part, ce propos introductif. Avant de donner la parole aux différents groupes pour le traditionnel temps des liminaires, je voudrais avoir une pensée particulière pour les élus, tous les élus de la majorité, de l'opposition qui ne se représentent pas. Je veux leur exprimer un mot de reconnaissance et je pense que, tous, nous partagerons ce sentiment pour l'engagement qui a été le leur tout au long de ces six années de mandat. Les remercier au nom de tous les Toulousains pour ce qu'ils ont fait pour notre ville.

Et, maintenant, je donne la parole à ceux qui me la demandent, en commençant par Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, nous sommes réunis aujourd'hui pour le dernier conseil municipal de la mandature. Il se tient dans un contexte particulier, celui d'une campagne électorale déjà engagée. Également dans un contexte international marqué par les guerres et la fragilisation des démocraties. Et dans un contexte national où notre vie démocratique est sous tension, nous devrions ici être particulièrement exigeants sur la qualité de notre débat public. Or, cette campagne prend depuis plusieurs semaines un tour préoccupant. Vos supports récents procèdent par caricatures, extractions de propos hors contexte et mise en cause personnelle d'adversaires. Ce n'est pas notre conception du débat démocratique et ces méthodes

dégradent le débat public. C'est pour ces raisons que nous présenterons un vœu à la fin de ce Conseil, appelant à une campagne digne, respectueuse des principes démocratiques et du débat républicain.

Plus encore, certaines délibérations à l'ordre du jour aujourd'hui reprennent dans leur objet même des engagements présentés comme des promesses de campagne : la demande de financement pour le déploiement de 250 nouvelles caméras de vidéosurveillance ou encore la mise en œuvre d'une expérimentation de vidéosurveillance assistée par intelligence artificielle. Ces orientations, qu'il s'agisse du renforcement massif du maillage de caméras ou du recours à des technologies d'analyse automatisées, ont été formulées publiquement dans le cadre de la campagne municipale en cours. Un Conseil municipal n'est pas un outil de campagne. En conséquence, nous refuserons de participer au vote des délibérations qui relèvent manifestement d'engagements électoraux et non de la gestion courante de la collectivité.

Par ailleurs, depuis le 1er septembre, date d'entrée dans la période électorale en cours, nous assistons à une multiplication inédite des inaugurations. Nous en avons relevé 27 en cinq mois. Cette concentration interroge. S'agissant de l'utilisation de moyens publics en période électorale, je rappelle qu'une plainte pour financement illicite de campagne électorale et détournement de fonds publics liés à l'usage de ressources municipales durant la campagne des municipales de 2020 a été déposée auprès de la justice et a conduit à l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet d'Auch. Cette procédure est toujours en cours. Dans un tel contexte, notre responsabilité collective est d'être irréprochables. Il ne doit subsister aucun doute sur la séparation entre l'action institutionnelle et la campagne électorale.

Ce Conseil municipal n'est pas tout à fait un Conseil comme les autres. Il clôt une mandature, je le disais en introduction. Et pour plusieurs d'entre nous, il marque la fin d'un engagement commencé il y a près de deux décennies. Je veux d'abord, comme vous, saluer l'ensemble des élus qui ne se représenteront pas. La démocratie locale repose sur des femmes et des hommes qui acceptent l'engagement, l'exposition et le débat au service de l'intérêt général. Au sein de notre groupe écologiste, plusieurs d'entre nous ne seront pas candidats en 2026. Je veux remercier Michèle BLEUSE et Romain CUJIVES qui ont traversé ces 18 années à mes côtés. Nous avons mené ensemble des campagnes, défendu des positions parfois minoritaires, assumé des choix exigeants. Leur fidélité à leurs convictions honore la vie publique. Je veux également remercier Philippe PERRIN, qui a fait, en cours de mandat, un choix exigeant, celui de la cohérence avec ses convictions écologistes. Et je veux dire à Hélène CABANES et à Isabelle HARDY combien leur engagement et leur solidité ont compté dans ce mandat et continueront de compter. Je veux dire à l'ensemble du groupe des élus écologistes ma fierté d'avoir tenu cette ligne ensemble. Parfois minoritaires, souvent exigeants, mais toujours unis et fidèles à nos convictions. Je veux aussi remercier nos collaborateurs de groupe Joachim, Julie et Joshua pour leur travail, leur engagement et leur loyauté durant ces années. Leur rigueur et leur disponibilité ont été précieuses dans l'exercice de notre mandat. Être élu local, ce n'est pas seulement voter des délibérations, c'est porter une vision de la ville et l'inscrire dans le temps long. Pour ma part, cela fait 18 ans que je siège dans cet hémicycle, 18 ans au service de Toulouse. Depuis 18 ans, avec le groupe des élus écologistes, je défends une conviction simple : l'écologie n'est pas un sujet parmi d'autres. Elle est une matrice, elle traverse l'ensemble des politiques publiques. En 2020, l'écologie à Toulouse a cessé d'être périphérique. Elle a montré qu'elle pouvait rassembler largement et incarner une alternance crédible. Cela a contribué à faire évoluer certaines orientations de notre ville – les pistes cyclables, les cours Oasis, les outils de démocratie participative.

Et au moment de terminer ce mandat, je veux relever ce que nous avons contribué à faire bouger. Dans l'opposition, nous avons été exigeants, parfois fermes, toujours constructifs. Parce qu'au fond, la question n'est pas seulement de gérer une ville, elle est de savoir où on l'emmène. Ce Conseil municipal sera pour moi donc le dernier. Je ne serai pas candidat aux prochaines municipales. Après 18 années d'engagement, je sais combien l'action publique exige lucidité, constance et humilité. Les mandats passent, l'engagement, lui, reste. Je pars avec cette conviction intacte : Toulouse peut et doit être plus écologique, plus solidaire et plus démocratique. Et je souhaite que les semaines à venir permettent à notre ville d'ouvrir un nouveau cycle, fidèle à cette exigence écologique et solidaire.

Servir Toulouse a été un honneur. On peut sortir d'un hémicycle, mais le combat pour sa ville continue.

MONSIEUR LE MAIRE : Je vous remercie. Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, nous y sommes. La fin du mandat approche et je voudrais à mon tour remercier l'ensemble des élus et les collaborateurs et les collaboratrices qui ont fait vivre la démocratie dans ce Conseil municipal durant ces six dernières années. Les électeurs et les électrices seront appelés aux urnes les 15 et 22 mars prochains, avec un choix à faire : « stop ou encore ? » Et pour se décider, il est nécessaire d'informer la population de vos actes de ces six dernières années afin qu'ils puissent voter en connaissance de cause. Durant six ans, vous avez fait semblant de vous préoccuper d'écologie. En 2020, vous avez annoncé, très fier, que l'écologie serait votre priorité. La preuve, vous alliez piloter vous-même le sujet, plaçant l'écologie en première délégation. Six ans plus tard, le constat est amer. Y a-t-il eu un pilote dans l'avion ? Vous nous avez fait de très jolis rapports sur le développement durable, mais vous avez oublié d'y dire que le plan climat ne suit pas les objectifs de baisse d'émissions de gaz à effet de serre ; que les chantiers continuent de couper les arbres et que vous vous évertuez à replanter seulement à Pech-David ; qu'il fait toujours 38°C dans de nombreuses classes de Toulouse lors des canicules ; que vous n'avez atteint qu'un tiers de l'objectif fixé de la rénovation thermique des logements ; que la Jonction Est, que vous obstinez à vouloir construire malgré une opinion défavorable, apportera encore plus de bouchons sur la rocade ; que vous vous entêtez dans des projets écocides tels que la Jonction Est ou le soutien à l'A69 ou encore la LGV qui détruisent les terres naturelles dont nous avons besoin pour pouvoir respirer ; que vous refusez d'investir financièrement dans le projet de RER préférant laisser pourrir Toulouse dans les bouchons. Un bon point recyclage, quand même : votre promesse de campagne sur la 3e ligne de métro, celle que vous recyclez de mandat en mandat tellement l'annonce de son arrivée en 2025 était mensongère. Non seulement la 3e ligne ne résoudra pas à elle seule les problèmes de déplacement, mais en plus, l'explosion de son coût grève l'intégralité du budget transport, pourtant clé dans la bifurcation écologique. Le dire, ce n'est pas être anti-métro, c'est être pragmatique et ne pas mentir aux habitants et aux habitantes. Vous et votre majorité avez traité la gauche et les Écologistes de tous les noms d'oiseaux durant ce mandat à propos des mesures écologistes que nous portons, dont l'accessibilité aux transports : « Khmers verts », « écoterroristes », « décroissants ». Tout cela pour tenter de cacher que vous êtes un écologiste opportuniste. Pour preuve, l'écologie est la grande absente de vos promesses de campagne. Protéger Toulouse, oui, mais visiblement pas du réchauffement climatique.

Durant six ans, nous vous avons vu opérer une casse méthodique des services publics. En six ans, l'accueil de nos enfants dans le périscolaire s'est dégradé, car vous avez décidé de faire des économies en diminuant le taux d'encadrement. Mais, rassurons-nous, vous proposez dans votre campagne une caméra par école. Nous pourrons regarder nos enfants crever de chaud dans des écoles mal isolées, avec un manque de personnel enseignant, d'animateurs, d'ATSEM et d'AESH. Vous avez détérioré, également, l'accès aux bibliothèques en leur faisant subir une double cure d'austérité en supprimant de nombreux postes. Conséquence : des fermetures en cascade. Vous avez été l'artisan d'une loi qui a détérioré la fonction publique territoriale. La loi 1 607 heures, puis l'application de Proxima à Toulouse ont impacté tous les services publics, des éboueurs aux ATSEM en passant par les gardiens de parcs ou les maîtres-nageurs, sans dialogue social et dans la brutalité institutionnelle dont vous savez faire preuve. Mais ce n'est pas grave, à en croire votre programme, l'intelligence artificielle gérera tout à votre place la prochaine fois.

Votre brutalité institutionnelle, la culture l'a également subie de plein fouet. Vous vous êtes récemment réjoui, encore aujourd'hui, de la réouverture du musée des Augustins, mais lors de votre inauguration, vous avez oublié de mentionner que, durant votre mandat, vous avez augmenté de 30 % le prix des musées, vous avez supprimé la gratuité pour les étudiants et que si nous n'avions pas été là, vous en auriez aussi profité pour supprimer la gratuité de tous les premiers dimanches du mois. Vous oubliez de mentionner, quand vous vous gargarisez que Toulouse soit cité dans le *New York Times* que, durant votre mandat, plusieurs lieux ont fermé ou ont été détruits par vous : Mix'art Myrys pour soi-disant

installer une école qui n'a jamais vu le jour, le Bleu Bleu, le pavillon Mazar et maintenant La Chapelle font les frais de votre politique.

Et, enfin, Monsieur le Maire, vous avez donné beaucoup de leçons en républicanisme lors de votre mandat. Vous et votre majorité avez parlé de cordon républicain, de respect de la République et de nos institutions. Mais je dois dire que, pour un maire qui fait sa campagne autour de l'ordre, il est savoureux de voir que l'ordre et la justice n'ont pas de place dans vos rangs. En 10 ans, votre majorité a accumulé les affaires graves de conflits d'intérêts, de favoritisme, de recel et de prise illégale d'intérêts, et de violences sexuelles. Est-ce comme cela que vous comptez protéger Toulouse ? Si vous voulez vraiment protéger Toulouse en mettant des caméras partout, vous devriez commencer par les bureaux de vos élus, car Toulouse mérite mieux que d'être dirigée par des élus aux pratiques mafieuses.

Monsieur le Maire… Je termine. Monsieur le Maire, ce fut mon premier mandat… Monsieur le Maire, ce fut mon premier mandat. J'ai été aux premières loges à vous regarder faire. Je peux au moins vous remercier d'une chose. Quand je vois les projets qui ont été les vôtres, je me dis que l'espoir est permis et que la marge de manœuvre pour être, pour faire mieux et pour bifurquer est absolument énorme. Je n'ai maintenant plus qu'une hâte, c'est que la nouvelle gauche vous offre une retraite bien méritée et reprenne les choses en main pour donner aux Toulousaines et Toulousains la ville qu'ils et elles méritent. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent s'exprimer ? Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, je peux y aller ? Merci. Je me suis engagé dans le champ électoral en 2017 parce que je voyais le taux d'abstention exploser, les scandales éthiques se multiplier et le fossé de défiance entre les citoyens et les élus se creuser. J'avais en tête la phrase de Gandhi : « Ce que vous faites pour nous, sans nous, vous le faites contre nous. » Et elle résonnait de plus en plus. Je me suis engagé avec une croyance, celle d'Archipel Citoyen : redonner du pouvoir aux habitantes et aux habitants. Car c'est quand la citoyenne ou le citoyen sont impliqués, pas seulement dans la consultation, mais dans la décision, qu'elles et ils adhèrent aux transformations sociétales nécessaires. Et pour prendre les décisions courageuses qui sont aujourd'hui nécessaires pour réorienter le Titanic néolibéral qui nous emmène chaque jour plus loin dans les eaux froides de l'individualisme et de l'iceberg climatique, il faut de l'adhésion et de l'action citoyenne.

Démocratie, sincérité, transparence, la route était tracée pour mes premières élections municipales 2020. Et, là, première douche froide. Votre campagne de l'époque, Monsieur MOUDENC : indigne. Avec des montages vidéo homophobes envers Antoine, notre tête de liste de l'époque, que montraient des militants de votre liste sur les marchés ; je peux en témoigner. Caricatures outrancières et phrases volées en guise de tracts. Puis, le long chemin de croix de la minorité. Les invectives sordides envers les élus : « fille naturelle de Pol Pot et Staline » ou « Madame Caniveau » pour ma collègue Agathe. Le sexisme quand vous lancez de votre tribune à ma collègue Caroline : « allez-y, pleurnichez, pleurnichez », ou le racisme ordinaire quand Monsieur BOLZAN trouve drôle d'avertir mon camarade Jamal qu'il y a de la couenne dans le cassoulet quand ce dernier pose une question sur un festival culinaire. Et je ne prends que quelques exemples, car si je vous lisais le dictionnaire des outrances, « le petit BOLZAN illustré », il me faudrait 37 minutes de liminaires.

Alors, où en sommes-nous aujourd'hui ? En 2025, le baromètre de la confiance en politique, le Cevipof, l'enquête de référence sur le sujet, publie les pires résultats de son histoire : 74 % des Français, 3 sur 4, n'ont plus confiance dans la politique. Alors, la campagne 2026 dans tout ça ? Sursaut de conscience, peut-être, de votre part ? Non, pire que 2020. Je vais revenir sur un exemple parmi tant d'autres. Une attaque, cette semaine, sournoise. J'en ai eu la nausée. Vous avez fouillé dans les réseaux sociaux d'une jeune citoyenne de notre liste dont c'est le premier engagement. Vous avez extrait de son compte, pourtant non accessible publiquement – et je pose la question : comment avez-vous fait ? –, un mot présent sur le fond d'un dessin qui n'avait rien à voir avec le propos du dessinateur, et vous avez jeté cette personne en pâture aux médias. Alors, où pensez-vous donc aller en

creusant chaque jour plus dans la fange ? Où avez-vous vu que c'est en cultivant la peur et en véhiculant la haine que l'on récolte la concorde et le vivre ensemble ? Qui pensez-vous bénéficie des torrents de boue que vous déversez sur notre démocratie locale ? Toujours les mêmes, ceux que vous courtisez tristement en ce moment : l'extrême droite. Et que faire face à ça ? J'étais dans une colère noire et quand je me suis repris, je me suis rappelé qu'il y a quatre ans, j'ai assisté à une conférence de James DOTY, directeur à Stanford, qui donnait une conférence sur l'empathie en politique. Je lui ai posé la question : « que faire face à la violence verbale et aux outrances indignes ? » Il m'a répondu : *fighting with the pig make you both in the mud* ». Ce qui veut dire : « à se battre avec un cochon on finit à deux dans la boue ». Notre liste n'ira pas dans la boue avec votre liste, Monsieur MOUDENC, ni avec aucune autre, d'ailleurs. Face à votre haine, nous offrirons aux Toulousaines et aux Toulousains la compassion et la dignité. Quand vous agitez en permanence le drapeau de la peur, nous offrons la banderole de l'espoir. Face à votre acte mensonger, nous offrons la rigueur d'arguments de fond. Et pour tourner la page de vos nombreuses affaires en justice tristement d'actualité, nous offrons l'exemplarité et les principes de notre charte éthique. Il est temps de sortir les Toulousaines et Toulousains du marécage dans lequel vous les plongez sans fin. Offrons un débat digne aux Toulousaines et Toulousains.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres orateurs ? Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Merci. Mes chers collègues, nous sommes réunis, cela a été dit, pour le dernier Conseil municipal de notre mandature et, dans la vie démocratique de notre ville, c'est toujours un moment important. C'est le moment où un cycle s'achève, où le travail d'une majorité s'efface pour laisser place, demain, à une autre, afin qu'elle écrive elle-même sa propre page. C'est aussi le moment où chacun doit regarder avec lucidité le chemin parcouru, les engagements pris, les promesses tenues ou non tenues, les réussites comme les échecs. C'est pourquoi, je veux vous le dire avec beaucoup de franchise, Monsieur le Maire : si j'avais été à votre place, je n'aurais pas prononcé les mots que vous avez prononcés en introduction. En responsabilité, j'aurais veillé à ce que ce Conseil municipal soit un moment de transition démocratique apaisée, tenant compte de cette période particulière. D'autant plus qu'il se tient au cœur d'une campagne électorale à quelques semaines d'un vote majeur pour notre ville. On peut débattre sans s'abîmer.
En responsabilité, j'aurais salué le travail de l'ensemble du Conseil municipal. Au-delà des désaccords parfois profonds, parfois frontaux, chacun, ici, a travaillé avec conviction, avec passion, avec le souci sincère de servir notre ville. Je le crois, on peut s'opposer sans se déshonorer. En responsabilité, j'aurais salué celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter avec beaucoup plus de chaleur, Monsieur le Maire. En responsabilité, j'aurais salué celles et ceux….

MONSIEUR LE MAIRE : Laissez Monsieur BRIANÇON parler. Il a le droit de me citer.

F. BRIANÇON : Merci. En responsabilité, j'aurais donc salué celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter avec beaucoup plus de chaleur. L'engagement local, c'est le courage discret de celles et ceux qui n'en tirent pas de gloire, mais agissent pour le bien commun. Tout le monde comprendra que je salue ici aujourd'hui plus particulièrement Antoine MAURICE, Michèle BLEUSE et Romain CUJIVES. Mais mon respect va au-delà des amitiés politiques et je voudrais saluer tous les élus qui ne se représentent pas, y compris au sein de votre majorité, avec un soutien particulier à Pierre TRAUTMANN et François CHOLLET, qui ont été des grands serviteurs de Toulouse.

En responsabilité, j'aurais également salué le travail engagé et dévoué des agents municipaux et métropolitains. Ils sont les artisans du quotidien, les collaborateurs indispensables des politiques publiques que nous décidons. Sans eux, rien ne serait possible. En responsabilité, enfin, Monsieur le Maire, je n'aurais pas transformé ce Conseil municipal en comité de campagne. Je n'aurais pas présenté des délibérations dont chacun sait qu'elles s'inscrivent avant tout dans une stratégie électorale. On ne doit jamais utiliser l'institution comme un porte-voix de circonstance.

Et en responsabilité, je vous le dis avec gravité, je n'aurais jamais cherché, à travers ces mêmes délibérations, à caresser la nuque de l'extrême droite. On ne joue pas avec le pire pour tenter de préserver le pouvoir. Jamais vos prédécesseurs, Dominique BAUDIS, Philippe DOUSTE-BLAZY ou

Pierre COHEN ne se seraient prêtés à cette instrumentalisation indigne. Cette dignité-là, ils l'ont toujours considérée comme un devoir. C'est aussi mon cas.

En responsabilité, Monsieur le Maire, je me serais comporté aujourd'hui comme le maire de tous les Toulousains et non pas comme un candidat qui cherche à tirer avantage de ce moment démocratique. Mes chers collègues, je forme un vœu simple : que le débat démocratique qui s'ouvre retrouve les chemins de la tolérance, du respect, de la bienveillance qu'il n'aurait jamais dû quitter. Pour ma part, comme je m'y suis engagé, je resterai fidèle à cette exigence, car respecter la démocratie, c'est se respecter soi-même. Se respecter entre nous, c'est d'abord respecter les Toulousaines et les Toulousains. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres orateurs ? Madame MAURIN.

O. MAURIN : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, très chers et moins chers collègues…

MONSIEUR LE MAIRE : Allez-y, allez-y, n'économisez pas votre propos.

O. MAURIN : Tout d'abord, pouvez-vous, Monsieur le Maire, assurer enfin la police de l'assemblée ? Calmez vos gamins mal élevés, incapables de se taire. Pour ceux qui ne le savent pas encore, ce sera mon dernier Conseil municipal. Est-ce que vous allez ponctuer chacun de mes propos ? Parce que, sinon, il va falloir rajouter du temps dans le liminaire. Donc je vous prierais d'être polis, d'écouter avec attention. Et vous interviendrez après. Merci, Messieurs, Dames.

MONSIEUR LE MAIRE: Je demande à tout le monde de suivre le propos de Madame MAURIN. Elle nous demande de faire l'inverse de ce qu'elle a fait pendant six ans, que nous lui avons demandé, enfin, de faire. Dans la mesure où Madame MAURIN se rallie à notre conception des débats, c'est-à-dire on écoute l'orateur et on se tait, vraiment, j'accueille avec plaisir votre évolution et je regrette presque que vous nous quittiez.

O. MAURIN : N'en faites pas trop, cher ami, n'en faites pas trop. En tout cas, pour ceux donc qui ne le savent pas, comme je vous l'ai dit, c'est mon dernier Conseil municipal. Si je ne me représente pas, c'est parce que je suis usée par les refus d'aménagement raisonnable de la droite pour exercer mon mandat à égalité avec les élus valides. Ce Conseil est devenu, entre vos mains, une chambre d'enregistrement où l'opposition ne peut développer aucune analyse construite. Vous limitez notre temps de parole de manière abusive et contraire à la jurisprudence. Dans le journal municipal, j'ai moins de caractères qu'un tweet. Quand la droite me coupera la parole, et vous le ferez tôt ou tard sur ce liminaire, ou plus vraisemblablement sur d'autres délibérations quand la presse sera partie, si c'est le cas, ceux qui me suivent pourront me retrouver sur ma chaîne YouTube Odile MAURIN et sur mon site odilemaurin.fr. Mais tout cela interroge. Pourquoi tant d'obstacles pour simplement exercer mon mandat ? Monsieur MOUDENC, aurais-je trop entravé vos actions dans le passé ? Pourtant, si je dénonce vos nombreuses turpitudes, je suis aussi force de proposition et vous n'avez quasiment jamais voulu saisir cette opportunité. Car, des turpitudes, il y en a. Donc, parlons affaires : Frédéric BRASILES, condamné en justice pour viol ; Laurence ARRIBAGÉ, condamnée en première et deuxième instance, reconnue coupable de recel, de dénonciation calomnieuse, violation du secret professionnel et prise illégale d'intérêts. Et puis, vous, Monsieur le Maire, mis en examen suite à la plainte d'Anticor pour détournement de fonds publics.

MONSIEUR LE MAIRE : C'est faux, Madame. Ce que vous dites là est totalement faux. Je vous demande de rectifier votre propos. Je ne suis pas mis en examen pour la plainte d'Anticor. Donc, je vous demande de rectifier le propos.

O. MAURIN : Vous êtes poursuivi en justice pour avoir…

MONSIEUR LE MAIRE : Voilà, très bien.

O. MAURIN : Oui, excusez-moi, vous avez raison de rectifier. Mais donc vous êtes bien poursuivi en justice. Vous êtes bien poursuivi en justice pour détournement de fonds publics après que *Mediacités*… Est-ce que vous êtes capable de tenir cette assemblée, Monsieur le Maire ? Est-ce qu'il est possible de dérouler un peu ?

MONSIEUR LE MAIRE : Restez dans le sujet et ne suscitez pas les réactions que l'on voit. À partir du moment où vous mentez éhontément…

O. MAURIN : Que vous ne respectiez pas l'opposition, c'est une chose, mais puis-je développer mon propos, Monsieur le Maire, ou allez-vous continuer cette politique ?

M. LALANE-DE LAUBADERE : Il faut arrêter de mentir.

O. MAURIN : Donc, je reprends. Je rappelle que vous êtes poursuivi pour détournement de fonds publics après que *Mediacités*…

MONSIEUR LE MAIRE : Non.

O. MAURIN :… ait révélé que votre cabinet avait travaillé à votre réélection aux frais des contribuables. Sans oublier, par exemple, le million d'euros offerts à Kaufman & Broad pour des terrains pollués au plomb, ce groupe immobilier lui-même mis en examen pour corruption. Ni la manière dont vous avez utilisé l'homosexualité d'Antoine MAURICE pour le dénigrer. Ce maire aura été le maire des affaires. Il est temps que l'affairisme cesse au Capitole et que l'intérêt général retrouve droit de cité. J'invite donc tous les Toulousains à ne donner aucune voix à votre équipe ni à l'extrême droite, dont vous reprenez trop souvent la rhétorique.

Mais la gauche, ou supposée telle, ne doit pas pour autant être épargnée. En effet, je regrette qu'une partie de mes anciens camarades d'Archipel Citoyen se soient fait roues du carrosse du parti socialiste. Cette alliance multiplie les cumulards et place en tête ceux qui squattent les mandats depuis des décennies. D'ailleurs, ce sont ces mêmes apparatchiks socialistes du Conseil départemental qui sabrent actuellement les heures d'aides humaines, censées permettre aux personnes handicapées de vivre de manière autonome. Et les Écologistes, dans tout ça ? De nombreux responsables d'EELV viennent enfin de signer un appel pour l'écologie de rupture, car leur direction a acté pour la première fois un accord national avec le PS, au moment précis où celui-ci rompt avec le Nouveau Front Populaire, vote le budget LECORNU et refuse de censurer ce gouvernement. Je refuse que l'écologie se dissolve dans cette social-démocratie qui a enfanté le macronisme et fait monter le fascisme. Cette écologie bourgeoise des centres-villes ignore totalement les luttes des classes populaires, des femmes, des LGBT, des racisées, des personnes handicapées. PEPS, que je représente en Haute-Garonne, est né pour rassembler celles et ceux qui veulent une écologie de rupture anticapitaliste. À ce sujet, regardons ce Conseil municipal : 3 % de personnes issues de classes populaires alors qu'elles représentent 30 % de la population toulousaine, mais 68 % de classes supérieures qui ne pèsent pourtant que 25 % dans la ville. Les classes populaires méritent pourtant tout autant d'être représentées à leur juste proportion. Alors, je le précise clairement, j'invite à ne pas voter pour cette soi-disant gauche unie au premier tour. Cependant, elle restera beaucoup moins catastrophique que votre équipe, Monsieur MOUDENC. Quant à mon choix final, je l'exprimerai avant mars prochain sur mon site et sur les réseaux.

Enfin, un dernier mot sur la Case de Santé qui fête les 20 ans d'un modèle de soins exemplaire, alors que les déserts médicaux existent aussi en centre-ville. C'est pourquoi il est d'autant plus crucial de soutenir ce modèle et je regrette votre manque d'engagement à leurs côtés alors que ce centre et 25 autres sont menacés de disparition par la suppression du financement SEGPA dès fin avril à cause de vos amis politiques. Et cela vise particulièrement les QPV, les quartiers populaires. La Case de Santé doit vivre. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres orateurs ? La parole est à Pierre ESPLUGAS-LABATUT.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, en général, je fais toujours attention à soigner ma phrase d'attaque. Là, j'ai envie de dire que ma phrase d'attaque, c'est un soupir. Un soupir de désolement, tant les propos que j'ai entendus sont accablants, outranciers, décalés avec le vœu, d'ailleurs, déposé en fin de ce Conseil municipal par notre opposition pour une campagne digne et respectueuse. Finalement, dans les propos excessifs que j'ai entendus, il y a deux volets. Le premier volet, c'est une critique du bilan et un deuxième volet qui porte sur la campagne électorale actuelle. Et je constate que vous avez souhaité transformer ce Conseil municipal en tribune électorale. Et donc, alors que je ne voulais pas nécessairement aller sur ce terrain, je ne vais pas laisser sans réponse un certain nombre d'arguments qui ont été avancés autour de la campagne électorale. Et c'est la raison pour laquelle je voudrais commencer par ce dernier volet avant de répondre sur les critiques du bilan.

Au cours de ces six années où j'ai eu l'honneur de porter les liminaires pour le groupe Aimer Toulouse, j'ai pu, de manière récurrente, gloser sur la « course de petits chevaux » à laquelle se livrait notre opposition municipale. Eh bien, ça y est, nous sommes donc proches de la ligne d'arrivée. Nous sommes au seuil d'une étape décisive où les Toulousains vont avoir à choisir pour leur destin de leur ville. Cependant, pour bien choisir, encore faut-il être bien éclairé. Or, il n'est pas du tout certain que ce soit le cas si l'on prend notre extrême gauche – oui, je dis bien « notre extrême gauche », puisque c'est désormais la nuance arbitrée officiellement par le ministère de l'Intérieur pour désigner les Insoumis. Eh bien, si je prends le meeting du 22 janvier dernier à la salle Mermoz, la tête de liste locale de l'extrême gauche a accepté d'être réduite à un rôle de figurant laissant la vedette à un autre JLM qui, lui aussi, n'a que faire de Toulouse. Et comme, par ailleurs, Jordan ou Marine, il ne s'intéresse qu'à une chose, cet autre JLM, l'élection présidentielle et certainement pas l'élection municipale à Toulouse. Il est exact que l'on ne peut pas du tout faire ce reproche à la tête de liste socialiste qui est un Toulousain pur jus. Celui-là, non. En revanche, on est en droit d'attendre de lui un minimum de clarté et que les Toulousains sachent pour qui ils vont réellement voter à la fin de cette mandature. Or, rien n'est moins sûr. Est-ce qu'ils vont voter pour une liste prétendument dite de la « gauche unie » ?

Tout d'abord, j'observe, c'est factuel, que cette gauche supposée unie aujourd'hui aura été désunie puisque, dans cette élection, je ne peux que le constater, il y aura deux listes de gauche. Ensuite, si on regarde cette liste de la gauche unie, cela fait un peu armée mexicaine d'apparatchiks. Plus ou moins représentatifs – plutôt moins, d'ailleurs – de la diversité de la société toulousaine. J'aimerais savoir, en effet, ce que représente à Toulouse des partis comme Nouvelle Donne, le MRC, Debout ou même Générations et Place Publique. J'ajoute encore que cette méthode *old school* d'additionner les partis rappelle furieusement le programme commun de la gauche dans les années 1970. Et cette méthode a conduit à laisser, on l'a souligné, de côté de valeureux soldats comme Romain CUJIVES, Antoine MAURICE, Michèle BLEUSE qui, pendant 12 ans, voire 18, ont assuré un ingrat travail d'opposition – et que je salue donc puisque la direction et du PS ou celle du parti écologiste n'ont pas souhaité les reprendre pour l'élection à venir. J'en profite également, au nom du groupe Aimer Toulouse pour saluer, aussi, tous les candidats du groupe majoritaire qui ne se représentent pas, ainsi que tous les collaborateurs de groupes qui nous ont accompagnés durant ces six années. Au passage, je vous précise, Monsieur BRIANÇON, que nous avons fait un choix contraire d'intégrer, certes pour moitié, des candidats qui sont issus de partis politiques. Alors, c'est un corps intermédiaire tout à fait respectable, mais aussi des candidats qui incarnent un profil, une expérience qu'ils pourront mettre au profit de Toulouse et qui sont candidats non pas parce que, un jour, ils auront tracté un peu plus que d'autres sur un marché. Au final, il y a plus de diversité chez MOUDENC que chez BRIANÇON. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est François PIQUEMAL. Il s'agit d'une différence fondamentale entre notre conception de la politique municipale et notre opposition.

Enfin, pour en venir à des sujets locaux, cette gauche dite unie l'est-elle vraiment quand, sur des sujets majeurs locaux pour l'avenir de notre territoire comme la ligne à grande vitesse (LGV), l'aéronautique, la 3e ligne métro, le parti socialiste n'est pas d'accord avec les Écologistes ? Qu'est-ce que vous ferez, Monsieur BRIANÇON, sur un tel sujet alors que, si vous êtes élu – ce que je ne souhaite pas –, vous avez promis la présidence de la Métropole à un Écologiste et que les Socialistes sont minoritaires au sein de votre propre liste par rapport aux Écologistes ? Et même minoritaires encore plus si on ajoute

la mouvance Archipel, mouvance qui est hostile à la ligne à grande vitesse et à l'avion. Je pourrais faire la même démonstration si je prenais l'ensemble des délibérations qui ont été votées dans cette enceinte au cours de ces six années de mandat. Dans cette hypothèse, j'observerai que, sur des sujets essentiels pour le quotidien des Toulousains, les votes sont divergents, ont été divergents entre les représentants du parti socialiste et ceux de la composante archipélienne ou écologiste de notre opposition municipale. Je pourrais lister des sujets autour de la sécurité – on va le voir encore aujourd'hui sur la vidéoprotection –, sur la lecture automatisée des plaques d'immatriculation, sur la lutte contre les rodéos urbains. Divergences autour de l'économie, par exemple sur le travail dominical des petits commerces, la concession du casino. Divergences autour du sport, par exemple sur les aides aux clubs sportifs professionnels, sur le stade du TO 13. Divergences autour des transports, par exemple sur la 3e ligne de métro, la zone à faible émission. Divergences autour de la laïcité. Oui, les Écologistes, sur tous ces sujets où Archipel n'ont pas voté comme le parti socialiste.

Mais il y a une autre hypothèse que l'on ne peut pas exclure. C'est que Monsieur BRIANÇON se renie sur des sujets comme les sujets routiers, en particulier ceux de la Jonction Est et de l'autoroute A69 Verfeil-Castres. Sur la Jonction Est, Monsieur BRIANÇON, vous avez appartenu à une majorité, ici même, entre 2008 et 2014, qui a porté ce projet. Vous avez, dans un premier temps, voté des délibérations en faveur de ce projet. Et puis, au Conseil de Toulouse Métropole de juin 2023, vous avez voté pour la première fois contre, avant qu'en juin 2025 vous ne publiiez un billet sur votre blog marquant résolument votre hostilité. Belle constance, donc… Sur l'A69, le tour de passe-passe est encore plus fort. Vous êtes pour, mais vous admettez que, sur votre liste, il y a autant de pour que de contre et vous avez acté votre désaccord avec votre colistier écologiste, Régis GODEC. Mais, je cite : « ce désaccord est surmonté, car le sujet n'est pas toulousain ». C'est sans doute vrai factuellement, mais cela reste un tour de passe-passe et l'expression d'un désaccord fondamental. Je vous souhaite donc, Monsieur BRIANÇON, bon courage pour gouverner avec votre Président écologiste de Toulouse Métropole, dans l'hypothèse où vous seriez élu.

Mais, il y a mieux encore. La différence essentielle entre notre vision de Toulouse et celle de notre opposition municipale, c'est la clarté. Pour ce qui nous concerne, la liste que nous avons l'honneur de présenter au suffrage des Toulousains sera la même dans cette campagne électorale de premier tour que celle présentée au second tour. Nous ne tromperons pas les Toulousains après avoir fait campagne des mois avec une équipe, après avoir eu comme adversaires des listes concurrentes et puis, tout d'un coup, par la grâce d'une fusion artificielle, éliminer des coéquipiers pour intégrer les adversaires d'hier. Et vous, Monsieur BRIANÇON, Monsieur GIBERT, Monsieur LACAZE, Monsieur LE TEXIER, Madame CABANES, Madame HONVAULT, Madame HARDY pouvez-vous dire en toute clarté et franchise que la liste que vous allez présenter aux Toulousains sera la même au premier et au second tour ? Les Toulousains ont le droit de savoir qui ils vont élire. Et en même temps, vous ne pouvez pas faire mine pendant des semaines de vous démarquer des Insoumis et, pour des raisons purement électoralistes, vous allier avec l'extrême gauche le lundi 16 mars au soir. Et en même temps, ça ne sera pas tout à fait une surprise. Vous l'avez déjà fait pour les législatives de juin 2022 avec la NUPES, vous l'avez refait pour les législatives de juillet 2024 avec le Nouveau Front Populaire et vous le referez aux municipales de mars prochain.

Et puis, Monsieur BRIANÇON, si vous êtes ambigu – « ficelle », comme on dit chez nous –, vos coéquipiers le sont moins. Je cite en effet Monsieur LE TEXIER lors du Conseil municipal de décembre dernier. Je le cite : « je voudrais finir par vous dire que, dans cette campagne, vous trouverez une gauche déterminée, certes pas rassemblée au premier tour, mais dont toutes les composantes ont pris l'engagement formel de s'unir au second tour, en responsabilité, et qui se sont engagées aussi à montrer l'exemple au plan national et à mettre en place une gouvernance partagée de l'exécutif ». On ne peut être plus clair. L'alliance avec l'extrême gauche n'est plus de la politique fiction. Alors, bien sûr, je connais votre théorie, Monsieur BRIANÇON. Vous dites : « si je fusionne avec les Insoumis, je vais les contenir, je vais les diluer ». D'abord, cela suppose que vous soyez largement en tête devant les Insoumis et Monsieur PIQUEMAL, ce qui n'est pas du tout acquis. Ensuite, je le redis : les Socialistes sont minoritaires dans votre liste et donc, vous ne contiendrez rien du tout. Si vous faites alliance avec l'extrême gauche et que votre liste, en fusion, gagnait par malheur les élections, vous aurez des Insoumis au Capitole et ils voudront logiquement avoir toute leur place. François

PIQUEMAL a déjà avancé, d'ailleurs, pour la présidence de la Métropole, un nom différent – celui d'Hélène CABANES – de celui de Régis GODEC avec qui vous avez négocié. Vous n'avez donc pas tiré les leçons du précédent des municipales de Toulouse en 2020, où une partie de la liste socialiste avait fusionné avec Archipel et les Insoumis, et cela avait donné lieu à deux Socialistes au Conseil municipal – soit la plus faible représentation des socialistes de l'histoire du Conseil municipal de Toulouse. Donc, vous ne contrôlerez rien du tout et vous vous ferez manger par les Insoumis, ce qui sera un énorme danger pour Toulouse.

J'en viens à un deuxième point. Il a été évoqué par plusieurs d'entre vous, Monsieur MAURICE, Madame ROBY, Madame MAURIN, l'idée – à laquelle je souscris, d'ailleurs – d'exemplarité. Et vous nous avez donné des leçons sur l'exemplarité des élus. Je réponds brièvement à Madame MAURIN sur Frédéric BRASILES. Frédéric BRASILES est renvoyé devant la Cour criminelle départementale pour des faits qui n'ont rien à voir avec son mandat municipal. Et lorsque celui-ci a été, pour le coup, poursuivi en justice, il a démissionné aussitôt. Je passe donc vite. Madame MAURIN, vous avez encore évoqué le cas de Laurence ARRIBAGÉ, là encore pour des faits qui n'ont rien à voir avec le mandat municipal. Nous prenons simplement acte du verdict prononcé par la Cour d'appel, tout en me permettant de trouver, à titre personnel, que la condamnation à 5 ans d'inéligibilité de Laurence ARRIBAGÉ – ce qui équivaut à une mort politique – pour des faits qui lui sont reprochés, pour ma part, je la trouve d'une excessive sévérité.

Alors, il a été évoqué, également, je crois bien par Madame MAURIN, par Monsieur BRIANÇON, une exemplarité à propos des messages sur les réseaux sociaux. Eh bien, cette exemplarité, je suis désolé, c'est ne pas présenter sur sa liste, comme l'a fait Monsieur BRIANÇON, une candidate qui publie un message qui reprend la logorrhée de l'extrême gauche avec le slogan « ACAB » pour signifier le doux message de *All cops are bastards*. Alors je sais bien, Monsieur BRIANÇON que, pour justifier ce message, vous et votre – comme vous dites de manière un peu condescendante – « jeune colistière », vous vous êtes abrité derrière l'humour et une parodie humoristique. Je voudrais dire sur ce point deux choses. Premièrement, je suis désolé, lorsqu'on est candidat, on n'est plus un quidam comme un autre. On devient un acteur public responsable et on fait attention à ce que l'on publie parce que cela sera repris, et on envoie un message. Or, en l'occurrence, ce n'est clairement pas le bon message. La police, qui nous protège, a besoin de soutien, pas que l'on reprenne des messages qui lui sont hostiles. Je précise que ce message, puisqu'il s'agit d'elle, de Carole BELOT, est loin d'être isolé. Il y a, sur ses réseaux sociaux, d'autres messages hostiles à la police, reprenant la même logorrhée « ACAB » et réclamant, je cite : « plus de profs et moins de flics ». Pour notre part, le message que nous envoyons, c'est d'être présent, samedi dernier, devant la préfecture, autour de Jean-Luc MOUDENC, à la manifestation de soutien à la police, alors qu'aucun membre de l'opposition municipale n'y était. Deuxième point, là encore, je suis désolé, mais là encore, Monsieur BRIANÇON, vous vous abritez derrière l'humour. Je veux bien, mais si on lit la page d'accueil sur LinkedIn de Carole BELOT, qui a publié ce message discutable, que lit-on à propos du sexisme, cette fois-ci ? On y lit la formule : « En rire, c'est déjà une violence ». Et ce qui est vrai à propos du sexisme l'est aussi à propos de la police.

J'aurais aimé, peut-être, que, durant ce Conseil municipal, on salue à la fois une collègue, Laurence KATZENMAYER, ici présente, qui a été agressée verbalement le week-end dernier. J'aurais aimé que l'on salue Alexandra LEULIETTE, une de nos colistières, qui a été frappée d'un coup de poing, donc une agression inqualifiable. Alors, je sais bien que certains d'entre vous – je pense à François BRIANÇON, à François PIQUEMAL – ont adressé des messages privés à Alexandra LEULIETTE. Mais, là aussi, je suis désolé, il y a aussi des messages publiquement bien généraux et ambigus de certains de nos adversaires. Et je pense ici à François PIQUEMAL évoquant, d'une manière générale, je cite : « le fait que, depuis plusieurs jours, la tension monte entre certaines listes municipales à Toulouse ». Et il appelle au calme et à la sérénité. OK, mais sans jamais citer directement l'agression dont ont été victimes Alexandra et Laurence. Il y a là un langage à demi-mots qui n'est pas très franc.

Plusieurs personnes parmi vous, têtes de liste, Odile MAURIN, Agathe ROBY, nous ont fait la leçon ; pas que lors de ce Conseil municipal, lors de précédents, sur l'utilisation de moyens publics. Alors, là aussi, je ne vois vraiment pas à quoi vous faites allusion. Oui, nous avons des militants pour boîter et

tracter. C'est peut-être moins vrai, d'ailleurs, au PS aujourd'hui que ce fut le cas à une époque. Non, nous n'utilisons pas d'entreprises payées à cette fin par la Mairie comme vous nous l'avez reproché. Non, des agents municipaux ne participent pas à des collages d'affiches de campagne, contrairement à ce que Madame ROBY a imprudemment raconté sur X. Non, des sondages n'ont pas été détournés sur des sujets touchant la campagne électorale. J'ai envie de vous dire : mais que voulez-vous que je vous dise de plus ? La preuve négative est toujours difficile à établir.

Encore un dernier mot. Le Maire a eu raison d'intervenir. Madame MAURIN, regardez-moi, mais ce n'est pas sérieux lorsque vous dites que Jean-Luc MOUDENC a été mis en examen et poursuivi en justice. C'est factuellement faux. On ne peut pas dire ça. Il n'a jamais été mis en examen, il n'est même pas poursuivi en justice. Factuellement, il y a une plainte avec une enquête préliminaire. À ce jour, ni vous ni moi on ne connaît les conclusions, les résultats de cette enquête préliminaire. Donc, à ce jour, aucune information judiciaire n'a été ouverte contre Jean-Luc MOUDENC ou quiconque. On le saura à l'issue des résultats de l'enquête préliminaire. Donc, vous, je suis désolé, mais c'est grave ce que vous dites. Ce n'est pas sérieux de dire que Jean-Luc MOUDENC ou d'autres sont poursuivis en justice. Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas bien. Je ne peux pas vous dire autre chose.

Je suis désolé, mais c'est vous qui mettez ça en avant, mais, là aussi, je suis consterné, Vous revenez sur l'homosexualité d'Antoine MAURICE et le fait qu'on ait mis cela en avant. Mais à quel moment on a mis cela en avant ? Enfin, je suis désolé d'avoir à dire ça, mais l'identité sexuelle d'Antoine ne regarde que lui. Je n'ai aucun problème avec ça, mais cela ne regarde que lui. Je suis désolé d'avoir à en parler, je suis désolé, je le redis. Antoine MAURICE, je m'excuse auprès de vous de dire cela, mais c'est Odile MAURIN qui a levé cela et je ne peux pas laisser passer ça. Je ne peux pas laisser passer ça. Ce n'est pas bien, ce n'est pas bien. Vraiment, je ne peux pas le dire autrement.

J'en viens maintenant à la critique du bilan qui a donc nourri une partie de ces liminaires par notre opposition municipale. Alors, il me reste 4 minutes 07 secondes. Je n'aurai ni la prétention ni le temps pour reprendre tout notre bilan, tant il est conséquent, afin de répondre à vos critiques. Quelques éléments de réponse cependant. Madame ROBY, vous nous avez critiqués sur la fermeture de bibliothèques, mais la réponse est toute simple : c'est une question d'adaptation. Franchement, je ne veux pas faire preuve d'argument d'autorité, mais il se trouve que j'enseigne à l'université le droit des services publics. Et pour tous ceux, et il y en a dans cette maison, qui ont fait du droit, tous ceux qui ont appris en cours de droit du service public se souviennent que l'adaptation, c'est ce qu'on appelle une loi dite de ROLLAND, le professeur Louis ROLLAND, une loi du service public. De quoi s'agit-il, ici ? Il s'agit d'adapter les horaires d'ouverture et de fermeture des bibliothèques. Aux horaires et jours où l'on a observé moins de fréquentation, on diminue la plage horaire. Aux horaires et jours, je termine, où l'on a observé une fréquentation notable, on maintient les plages horaires. Je veux rappeler que, pour les bibliothèques, quand même, je suis désolé, mais les habitudes de lecture ont changé. Ce qui justifie donc des adaptations. Adaptations qui sont de fermer, le samedi, 3 bibliothèques sur 18. Donc, si c'est cela qu'on nous reproche, ce n'est pas bien sérieux. Je précise que les vaisseaux amiraux que sont les médiathèques José Cabanis et la bibliothèque du Patrimoine, rue du Périgord, celles-ci restent ouvertes tous les jours sauf le dimanche. Je veux rappeler que Toulouse est la ville la mieux dotée en termes de nombre de bibliothèques par habitant, ce qui, à lui seul, témoigne de la solidité de notre bilan.

Vous dites, Madame ROBY, que l'on a augmenté le tarif des musées de 30 %, si j'ai bien noté. Mais, sérieux, d'où vous tenez ce chiffre ? Aujourd'hui, lorsqu'on paie 5 euros pour visiter le musée des Augustins, sérieux, vous trouvez que c'est trop élevé ? J'aurais plutôt tendance, en réalité, à penser que c'est le contraire. Et pour être honnête, c'est vrai qu'on paie 9 euros aux Abattoirs pour une expo dite « classique » et 12 euros pour une grande exposition, ce qu'on appelle une grande expo comme celle aujourd'hui exceptionnelle consacrée à CASTELBAJAC. Vous trouvez vraiment que c'est excessif ? En fait, Madame ROBY, je sais avec quoi vous confondez. Vous avez peut-être eu accès, et je ne sais comment, à un document qui explique que l'augmentation des recettes est de 30 %. Vous confondez avec ça. Mais je n'ose dire au final que s'il y a une augmentation de 30 %, c'est celle de la fréquentation des musées, tant nous les avons développés.

Sur l'écologie, là aussi, je ne veux pas déballer tout notre bilan. Vous nous avez sorti une « tartinée » ; 3 exemples, quand même. Nous avons développé un plan ambitieux, d'ici 2030, de planter 100 000 arbres. Ce n'est plus un objectif, c'est une réalité dépassée. Au mois d'octobre 2025, nous comptions 110 000 arbres plantés depuis le début de la mandature. Deuxième exemple, les pistes cyclables. On atteint désormais un réseau de 820 km, soit une augmentation, sous ce mandat, de 37 % et un budget 4 fois supérieur à ce que Messieurs Maurice GODEC et BRIANÇON avaient consacré sous la mandature de Pierre COHEN. Troisième exemple que vous avez pris dans les écoles, parlons-en, les cours Oasis, donc les cours végétalisés. Aujourd'hui, plus de 120 écoles ont déjà été totalement transformées, ce qui dépasse l'ambition initiale des 110. Et c'est un tel succès, Madame ROBY, qu'une délégation, récemment, de Grenoble, dirigée par l'ami écologiste d'Antoine MAURICE, Éric PIOLLE, est récemment venue à Toulouse pour s'en inspirer. Vous avez cru bon, Madame ROBY, de nous attaquer sur la rénovation ou sur l'isolation thermique des écoles, mais c'est quelque chose que nous prenons systématiquement en compte. Deux exemples. Par exemple, si on prend la rénovation, récemment, emblématique du groupe scolaire Courrège, sur 3,7 millions d'euros de rénovation, 2,6 millions d'euros (soit 69 % du total), sont consacrés à cet aspect de rénovation thermique. Aujourd'hui, toutes les écoles bénéficient de brasseurs d'air. Quand c'est possible, on les climatise.
Monsieur LE TEXIER, vous nous avez cherchés – je reviens un petit peu en arrière, j'en suis confus, mais j'essaie de m'adapter – sur le fait que l'on aurait soi-disant multiplié les inaugurations, ce qui conduirait à un mélange des genres. J'ai les chiffres. On a procédé, tout simplement, à 18 inaugurations de septembre à décembre dernier, et 7 depuis janvier. Voilà, alors que, en 2024, il y avait eu 81 inaugurations et 85 en 2025. Donc, vous voyez, ces chiffres sont sans rapport depuis la fin 2025 et depuis 2026. Et puis, je suis désolé, si on inaugure, c'est qu'on fait des choses. C'est que, tout simplement, c'est logique que ça soit en fin de mandat que les chantiers sortent de terre et donnent lieu à des inaugurations.

J'ai dépassé de 1 minute 25 ; il me reste 10 secondes pour conclure. Je m'arrête donc là. Mon bilan à moi, c'est que notre opposition n'est pas bien sérieuse. Vivement le prochain mandat, Monsieur le Maire, chers collègues.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, quelques mots pour compléter et réagir aux propos tenus, très rapidement. D'abord, je constate que, sur les bancs de l'opposition, il y a deux avis contraires totalement contradictoires. Est-ce que ce Conseil municipal doit être l'occasion de parler de la campagne électorale, des propositions électorales, d'enclencher celle-ci ? Ou bien est-ce que l'on doit strictement ne pas parler de la campagne électorale et délibérer ? Je crois que, cette contradiction, je ne suis pas le mieux placé pour la résorber. Je dirais, une contradiction de plus. En tout cas, cette situation ne pouvait que conduire notre collègue Pierre ESPLUGAS-LABATUT, au nom de la majorité, à aller, lui aussi, sur le terrain électoral pour répondre aux attaques qui ont été formulées dans cette approche-là.

Donc, un mot. Est-il normal de délibérer sur des annonces qui ont été faites à l'extérieur ? C'est ce que nous avons fait pendant six ans. Il m'est arrivé, très régulièrement, et mes prédécesseurs l'ont fait aussi, d'annoncer des intentions de délibérations à l'extérieur du Conseil municipal et de faire ensuite délibérer le Conseil municipal. Je l'ai dit et je le redis : les élus que nous sommes, nous devons travailler jusqu'au dernier jour. Et ce n'est pas parce qu'il y a une campagne électorale que l'on ne doit pas enclencher de nouvelles initiatives, de nouvelles propositions dans l'intérêt des Toulousains. Il n'y a aucune raison de marquer le pas sous prétexte que nous sommes en campagne électorale. Je l'ai dit et redit pendant tout le mois de janvier, lors de mes séquences de vœux : chaque année, nous prenons, entre le Conseil municipal et le Conseil de Métropole, quelque 1 500 délibérations. Et moi-même, comme Maire ou comme Président de la Métropole, je prends 1 500 décisions. C'est tout cela qui permet à Toulouse d'avancer. Et quand on connaît le temps qu'il faut pour faire émerger les projets, les exigences procédurales que les textes nous font obligation de respecter, évidemment, perdre du temps, tout geler parce qu'il y a une campagne électorale, je crois que ce n'est pas servir Toulouse correctement. Notre devoir, c'est de servir Toulouse jusqu'au bout de ce mandat et c'est ce que nous avons fait.

J'ai bien noté le propos de François BRIANÇON qui disait : « Monsieur le Maire, si j'avais été à votre place, je n'aurais pas tenu les propos que vous avez tenus. » Quels sont les propos que j'ai tenus en introduction ? D'abord, je n'ai pas tenu de propos électoral. Voilà. Je m'en suis tenu simplement à l'action municipale et à l'actualité toulousaine et je me suis félicité, et j'ai félicité les Toulousains d'un certain nombre de succès. Alors, j'imagine que, vous, ces succès-là, vous y opposez une certaine indifférence. Je le regrette beaucoup parce que le succès de Toulouse, c'est une fierté collective. Je l'ai dit et je le redis : ces succès, on les doit aux Toulousains eux-mêmes, aux initiatives qu'ils prennent, et aussi on les doit à l'action publique que nous conduisons et que nous avons conduite. Et puisque vous avez marqué votre différence sur ce point-là, cela renforce mon inquiétude, à savoir que, si jamais vous et vos amis vous arriviez aux responsabilités, ces succès toulousains, à coup sûr, marqueraient le pas. Avec une majorité disparate qui se déchirerait sur des sujets majeurs, qui commanditerait des études interminables, qui organiserait des Assises à répétition ; on a connu ça. Et donc, effectivement, ce n'est pas avec de telles pratiques que le succès toulousain serait assuré. Au contraire, nous sommes les défenseurs du succès toulousain. Ce succès, il doit continuer et l'action municipale et métropolitaine doit être au rendez-vous pour permettre justement sa continuation.

Pierre ESPLUGAS-LABATUT a très bien répondu sur les attaques, comme quoi, en matière d'écologie, on n'avait pratiquement rien fait. Que s'agissant des écoles, le budget était en berne, que la culture était remise en cause. Mais ce n'est pas grave que vous disiez ça. La vérité, elle saute aux yeux des Toulousains. Et il ne se passe pas un jour sans que les Toulousains m'en parlent. Jamais nous n'avons fait autant, dans cette ville, pour la transformer face au dérèglement climatique en agissant sur tous les leviers dans ce cadre-là. Et lorsque vous étiez aux responsabilités, entre 2008 et 2014, vous en avez fait 10 fois moins. 10 fois moins sur ce terrain des enjeux de l'écologie. En matière d'éducation et d'école, là aussi, c'est assez piquant d'entendre ce que l'on a entendu puisque l'école, nous y consacrons en moyenne 200 millions d'euros par an, c'est-à-dire deux fois et demie que lorsque vous étiez aux responsabilités. La culture, Pierre ESPLUGAS-LABATUT a très bien répondu sur les bibliothèques. Nous n'avons fermé aucune bibliothèque. On n'est pas à Grenoble, ici. On a maintenu toutes les bibliothèques. Et la vérité, c'est quoi ? C'est que la culture, après l'éducation, est le deuxième budget. Et la culture, c'est 150 millions d'euros. Dire que la culture est mise en danger, mise en cause, annihilée, attaquée parce qu'on y consacre 150 millions d'euros par an, c'est un mensonge énorme. Alors, ces mensonges-là, je ne doute pas que vous les proférerez. Et d'ailleurs, c'est largement commencé, et pas uniquement dans cette enceinte. Au cours des semaines à venir, nous serons là pour les démentir, mais je ne sais même pas si c'est nécessaire que nous prenions beaucoup de temps à les démentir parce que les Toulousains, eux, ils voient la réalité. Et à travers leur vision et leur mémoire, le démenti se construit tous les jours et au fur et à mesure que vos mensonges sont proférés.

Alors, effectivement, Monsieur MAURICE, j'ai écouté avec attention la partie de votre propos où vous avez indiqué qu'après 18 ans de mandat, vous avez décidé de raccrocher les gants. Je souhaite vous rendre hommage. Nous avons eu des désaccords vifs et fréquents entre nous, mais s'il y a quelque chose que je ne peux pas vous reprocher, c'est la sincérité de vos convictions et le fait que ce que vous avez dit, ce que vous avez défendu, tantôt dans la majorité lorsque vous étiez aux côtés de Pierre COHEN, entre 2008 et 2014, et puis, depuis 12 ans, dans l'opposition, vous êtes resté fidèle à vos convictions. Et donc, même si on n'a pas été d'accord, la fidélité aux convictions, c'est quelque chose qui mérite d'être salué, surtout à l'heure où certains font des compromis. Mais, là-dessus, Madame MAURIN a documenté l'assemblée plus que je ne saurais le faire moi-même. D'où l'intérêt, effectivement, mes chers collègues de la majorité, à bien écouter Madame MAURIN lorsqu'elle a dit ce que beaucoup de gens pensent à gauche. Donc c'était un propos intéressant.

Alors, évidemment, les dossiers de justice, ici ou là, on peut en parler. Moi, je suis de ceux qui font confiance à la justice. J'ai toujours appuyé le développement de la justice et je n'entends nullement dévier de cette orientation. Et si je suis réélu dans quelques semaines, je continuerai à me battre pour que la justice toulousaine ait plus de moyens. J'ai agi ces dernières années pour qu'elle ait davantage de moyens et j'en ai obtenu un certain nombre. Et lorsque, ces dernières semaines, nous sommes allés aux audiences solennelles de rentrée de cours, nous avons entendu les présidents, présidentes, procureurs dire que, justement, les postes qui étaient espérés depuis des années avaient été enfin pourvus parce que tout ce que nous avons fait pour développer la police municipale a généré une activité

supplémentaire, heureuse, pour lutter contre les incivilités et l'insécurité. Cela a généré, par conséquent, une activité supplémentaire de la police nationale. Et je me suis battu, là aussi, pour que nous ayons davantage de policiers nationaux. Et nous les avons eus : 50 de plus au premier mandat, 115 de plus dans ce second mandat qui s'achève. Il n'y en avait jamais eu autant qui avaient été nommés à Toulouse. Et puis, la conséquence de tout cela, c'est qu'à la fin, au bout de la chaîne, au bout du continuum de sécurité, il y a la justice. La justice toulousaine qui est maltraitée depuis très longtemps par tous les gouvernements parce qu'elle n'a pas assez de moyens. Et donc, je veux dire ici ma confiance et mon soutien à la justice. Et je ne pense pas, mais chacun fait ce qu'il veut, que le Conseil municipal doive se substituer aux tribunaux, doive se substituer au travail d'enquête. Je pense qu'au contraire, tout cela vient perturber et polluer le travail de la justice. Ce travail doit être serein, nous devons le respecter. Nous devons ne pas mélanger les genres. On ne peut pas être pour la justice et en même temps essayer, ici, d'avoir des simulacres d'accusations ou de procès envers les uns ou envers les autres. En tout cas, moi, c'est ma ligne de conduite et je m'y tiendrai.

Enfin, je souhaite que nous ayons un débat digne pendant cette campagne électorale. Digne, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de débat, cela ne veut pas dire que tout doit être chloroformé. Non. Qu'il y ait des mises en cause, des critiques, tout ça est normal ; et de votre part et de notre part. Et puis, ici, nous sommes à Toulouse : « Même les mémés aiment la castagne ». Pour autant, le respect des personnes doit être toujours là. Moi, je me suis toujours attaché à respecter les personnes, et je continuerai dans cette voie en distinguant les comportements, les prises de position, les actions de telle ou telle qualité personnelle ou de telle ou telle caractéristique personnelle.

Après, je crois que nous avons tous beaucoup de passion pour Toulouse, que chacun, à sa place, dans la majorité ou dans l'opposition, a servi la ville, soit par le débat démocratique qui a vécu, c'est le moins qu'on puisse dire, pendant ces six années. Je ne l'ai pas empêché, je ne l'ai pas étouffé. L'opposition a largement contesté, y compris sous des formes parfois inattendues et que j'ai pu juger excessives, comme beaucoup de nos concitoyens suivant nos débats. Mais, bon, le débat a eu lieu. Je suis heureux de l'avoir présidé, de l'avoir permis. Ici, à Toulouse, sous ma présidence, au Conseil municipal comme au Conseil de Métropole, l'opposition elle a plus la parole que dans les autres assemblées qui sont ici dirigées par des adversaires politiques. Eh bien, c'est mon honneur, c'est mon honneur de républicain et de démocrate, et je ne dévierai pas de cette ligne de conduite.

Enfin, je peux vous dire aussi, mais je considère ça comme normal, que pendant les six ans écoulés j'ai servi moi-même Toulouse avec passion, en ne comptant pas mes heures, en mettant ma vie de famille et ma vie professionnelle derrière, tout en maintenant ma vie de famille, tout en maintenant ma vie professionnelle, même si cela n'a pas plu à certains et quoique de manière limitée. Et je l'ai fait avec sincérité, parce que j'aime Toulouse, parce que j'aime les Toulousains. J'ai été à leur contact tous les jours. J'ai été sur le terrain, dans les évènements, dans tous les quartiers, auprès de toutes les classes sociales, auprès des Toulousains de toutes origines, de toutes conditions, même si ma ligne de conduite a toujours été de privilégier les plus modestes dans les quartiers où ils vivent. Cette ligne de conduite qui a été la mienne, qui est une ligne de service au sens de « serviteur », je la revendique. Elle fait partie de mon identité, c'est l'essentiel de ma vie et c'est aussi mon honneur. Je vous remercie, mes chers collègues, de m'avoir écouté.

Je vous propose maintenant de traiter l'ordre du jour que j'ai décidé. Et, tout d'abord, je vous prie d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 26 novembre dernier.

O. MAURIN : Excusez-moi.

MONSIEUR LE MAIRE : Vous avez une remarque à faire, Madame. Je vous donne donc la parole. La parole est à Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, je me vois dans l'obligation de contester une nouvelle fois le procès-verbal du Conseil municipal du 26 novembre 2025. Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail des agents, mais la commande politique qui consiste à occulter ce qui gêne la droite municipale. Vous ne mentionnez jamais les nombreuses coupures de micro que vous opérez à

mon encontre. Par contre, vous avez pris soin de faire figurer que « Madame MAURIN utilise un mégaphone » avec des mentions répétées indiquant que « Madame MAURIN continue à utiliser son mégaphone » tout au long de certaines délibérations de certains élus. Mais, bizarrement, à aucun moment vous n'avez demandé la retranscription de ce que j'ai dit, ni mentionné que l'utilisation du mégaphone a toujours été systématiquement précédée de coupures de micro.

Vous omettez également que j'avais voté contre le procès-verbal de septembre et vous indiquez que la délibération 1.7 sur votre demande de protection fonctionnelle a été adoptée à l'unanimité, alors que j'ai voté contre, comme en atteste le tableau des votes que j'ai transmis. C'est pourquoi je demande la rectification de ce procès-verbal et l'annexion de mon communiqué de presse, puisque vous avez censuré mes propos.

Sur le fond, maintenant, le 26 novembre, j'ai mesuré 1 200 PPM de CO_2 dans cette salle avec 26°C. Ces taux favorisent la transmission du COVID et des autres virus respiratoires. J'ai demandé qu'on aère suffisamment ; vous avez refusé. Pourtant, le danger est réel, d'autant qu'une personne sur deux qui contamine est asymptomatique. Alors, dans une salle close, sans aération ni masque, le risque de transmission est maximal. C'est pourquoi j'ai dû utiliser un mégaphone pour me faire entendre. Monsieur le Maire, vous vous êtes défendu en citant un avis ANSES de 2013 et un seuil de 1 000 PPM. Cet avis est périmé et ne tient absolument pas compte de la crise du COVID et, de toute façon, nous avons été régulièrement au-dessus de 1 000. Surtout, depuis avril 2021, le Haut Conseil de la santé publique recommande 800 PPM pour limiter la transmission des virus respiratoires, dont le COVID. Et l'arrêté du 27 décembre 2022 fixe un taux de 800 PPM. Alors, vous avez osé invoquer le froid alors que la température était de 24 à 26°C, fenêtres fermées. Et avec l'aération, elle n'est jamais descendue en dessous de 19°C – la température que vous imposez, par ailleurs, aux locataires des logements sociaux. Vous aviez pourtant une alternative, les purificateurs d'air HEPA. Je vous l'ai proposé par écrit, vous l'avez ignoré. Je vous interpelle, depuis 2021 et, en janvier 2023, j'ai écrit à Daniel ROUGE avec toute la documentation. Vous avez mis un capteur CO_2, mais vous n'avez rien proposé pour protéger les élus, les agents et la population, et vous avez continué à refuser d'aérer quand le seuil dépassait 800 PPM. Cette situation m'a obligé à porter un masque pendant quasiment toute la durée du Conseil, ce qui m'a empêché de boire et de grignoter comme l'ensemble des autres élus sous peine d'être mise en danger. Sachant que je me bats pour tous, agents, élus à risque et nous tous à risque de COVID long, c'est-à-dire du handicap et de l'invalidité. Informé depuis 3 ans, vous n'avez rien fait. Et, pour la petite histoire, outre un certain nombre de camarades qui étaient en parfaite santé et qui sont aujourd'hui en invalidité, réduits à la pauvreté et sans travail, j'ai moi-même souffert des conséquences d'un COVID attrapé en 2022. J'ai développé une hypertension artérielle consécutive extrêmement mal contrôlée et malgré un traitement hypertenseur, j'ai continué à faire des prises de tension à 25 de systolique plusieurs fois par semaine, entrecoupées de chutes de tension, donc risque majeur d'AVC ou de crise cardiaque. C'est ce qui m'a obligé à perdre 30 kilos sur les conseils de mon cardiologue. Résultat, je souffre de douleurs qui étaient devenues intolérables au printemps et à l'été à cause de la perte musculaire entraînée par la perte de poids. Ce qui m'oblige à faire de la rééducation intensive en piscine plus de 4 fois par semaine. Alors, comprenez que je suis chatouilleuse sur la question. Je ne veux pas que qui que ce soit d'autre subisse ce que j'ai subi. Je voterai contre ce procès-verbal. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame, je prends acte de ce que vous venez de dire. Cela figurera au procès-verbal, par définition. Après, si vous avez des souhaits de modifications, est-ce que vous les avez formalisés par note, par écrit, de manière qu'on puisse regarder si on peut intégrer telle ou telle de vos remarques au procès-verbal ?

O. MAURIN : Comme je vous l'ai indiqué, Monsieur le Maire, le plus simple est d'annexer mon procès-verbal, parce que, sinon cela me demandera des heures de travail. Et comme vous ne rémunérez pas le travail de mes assistants pour me permettre d'exercer mon mandat, j'éviterai de dépenser inutilement de l'argent, alors que ce PV, ce nouveau PV, s'il est fidèle, permettra de retranscrire ce que j'avais à dire. Et je vous remercie d'annexer le PV. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Ce sera fait donc au prochain Conseil municipal. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Nous avons maintenant le compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article 2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Est-ce qu'il y a des remarques à ce sujet ? Il n'y en a pas. Donc, nous prenons acte puisqu'il n'y a pas à le voter. Par ailleurs, j'informe le Conseil municipal de l'absence de Monsieur RIQUET, ce qui fait que la délibération 30.1 sera rapportée par Monsieur COGNARD, tandis que la délibération 30.2 sera rapportée par Monsieur CHOLLET.

Jean-Michel LATTES

MONSIEUR LE MAIRE: Je donne la parole à Jean-Michel LATTES sur la 1re délibération, dénomination des voies.

JM. LATTES : Merci, Monsieur le Maire. Alors, je profite de ce dernier Conseil pour faire un petit point sur la commission des noms de rue, qui est une commission qui est très plaisante, qui est très agréable et sur laquelle je viens de passer six années de petits bonheurs, on peut le dire, par rapport à ça. Cette commission est un peu singulière parce qu'elle est composée de savants. On y trouve Rémy PECH, on y trouve Aline TOMASIN, on y trouve des personnes qui aiment et qui connaissent la ville. On y trouve des apports techniques, le directeur des archives, etc. Et puis, on a, bien entendu, dans cette commission, des élus de la majorité, des élus de l'opposition – élus de l'opposition qui ont été très présents. Je vois Monsieur DEHEURLES, je pense à Hélène MAGDO qui ont participé longuement à nos travaux. Et puis on a eu des moments de plaisir historique. Je pense à notre camarade Thierry SENTOUS qui a une culture dans l'aéropostale qui est assez étonnante et qui, en permanence, nous a permis de nous mettre à jour par rapport à cela. Donc c'est vraiment un petit bonheur que j'ai vécu pendant 6 années avec, quand même, un objectif précis. On avait un objectif géographique : identifier les lieux. C'est pour ça qu'on a mis beaucoup de noms d'aviateurs et d'aviatrices sur Montaudran. Mais on avait aussi un objectif majeur qui était un objectif de rééquilibrage des noms de femmes par rapport aux noms d'hommes. Sur le mandat 2020-2026, il y a eu 209 appellations qui ont été affectées. 209 appellations avec, dans ces 209, 25 appellations diverses, 67 hommes et 117 femmes. C'est notre bilan. La part femmes et hommes, sur le mandat, aura été de 64 % pour la partie femmes et 36 % pour la partie hommes. Sur l'année 2025, pour illustrer, 29 nouvelles appellations : on est à 19 femmes, 7 hommes. Donc 73 % de femmes et 27 % d'hommes. C'est un bilan partagé, je le répète, puisqu'on a eu l'accompagnement des élus d'opposition qui s'est vraiment bien déroulé tout au long de ce temps. Et je voulais terminer ce mandat avec cette petite réflexion de petits bonheurs, de petits plaisirs qu'on a quand on est élu et qu'on a ce type de responsabilité. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette délibération pour souligner, comme l'avait fait François PIQUEMAL avant moi, l'excellente tenue de cette commission et je remercie tout particulièrement Jean-Michel LATTES. Cette commission, comme vous venez de le dire, Monsieur LATTES, est intéressante, instructive, avec des personnes de qualité qui nous rappellent l'histoire des noms, des personnes proposées, des anecdotes. J'ai beaucoup aimé pouvoir y participer. La féminisation des noms de rues s'est accentuée, mais on reste encore loin du compte, malheureusement, étant donné qu'il y avait quand même un certain passif à rattraper. Certaines personnes, dans mon groupe, sont favorables à choisir 100 % de noms de femmes pour les prochaines dénominations. Selon le résultat des urnes, le dimanche 22 mars, elles pourront le mettre en application. Mon seul regret quant à cette commission est l'ajout qui a été fait sur certaines plaques de la mention « terrorisme islamique ». Non pas que je cautionne ces attentats, quels qu'ils soient, mais parce que je trouve que le terrorisme dans son ensemble est bien évidemment à rejeter et que commencer à en caractériser certains implique dans ce cas de tous les caractériser. Nous convenons toutes et tous ici, je l'espère, que tout acte terroriste est inqualifiable, qu'il soit au nom d'une religion, quelle qu'elle soit, ou au nom d'une revendication autre. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions sur la 1re délibération ? Donc je donne la parole à Jean-Michel LATTES pour des éléments de réponse à notre collègue Aymeric DEHEURLES.

JM. LATTES : Juste une réponse aux 100 % de femmes que vous évoquez. Quels sont les 30 % et quelques d'hommes que nous avons choisis ? J'ai regardé un peu pour faire un petit bilan. Ce sont majoritairement des anciens combattants, des gens qui ont été déportés ou des gens qui ont été victimes d'attentats. Est-ce qu'il faudrait passer tout un mandat en écartant ces catégories de personnes ? Je ne crois pas. Je pense que notre manière de faire, de travailler ensemble, était une manière de faire équilibrée.

MONSIEUR LE MAIRE : Oui, j'étais un petit peu étonné, Monsieur DEHEURLES, de votre propos sur le fait que, selon vous, lorsque le terrorisme est islamiste, il ne faut pas le qualifier. Et vous avez dit que vous étiez contre tous les terrorismes. Là-dessus, on est d'accord, évidemment, et je pense qu'il n'y a pas une seule personne ici, dans ce Conseil municipal, du moins j'espère, qui est pour un terrorisme plutôt qu'un autre. Il se trouve que, la vérité historique sur la mort des personnes que nous avons honorées – et si Bernard CAZENEUVE était là, il le dirait mieux que moi – est que ces personnes ont été tuées par ce type-là de terrorisme qui, malheureusement, frappe beaucoup dans le monde d'aujourd'hui. Et quand je dis ça, c'est quelque chose qui est très clair. Parce que, quand on regarde quelles sont les populations qui sont les plus victimes, numériquement, de ce terrorisme islamiste, ce sont des musulmans, dans leur écrasante majorité. Quand vous regardez la géographie de ce terrorisme-là, 90 % des victimes sont des personnes de confession musulmane. Ce qui veut bel et bien dire que c'est un terrorisme en soi et que nous faisons bien, par cette qualification, la distinction de manière que, bien évidemment, il n'y ait aucun amalgame. Et je crois que l'on tient tous, ici, à ce qu'il n'y ait aucun amalgame. Mais, effectivement, le mal, quand il s'agit de le combattre, soit on le nomme, soit on évite de le nommer. Je pense qu'à partir du moment où on le nomme, on peut le combattre plus efficacement et qu'à partir du moment où on évite de le nommer, alors on laisse la confusion s'installer. Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, simplement, je voudrais rappeler un élément par rapport à cette commission de dénomination des voies en lien avec votre communiqué de presse de ce matin, qui insinuerait que nous, membres de l'opposition, ne nous porterions pas en solidarité avec le peuple iranien. Donc, je voudrais rappeler quand même que, lors de cette commission de dénomination des voies, nous avons proposé qu'il y ait un nom de rue qui soit accordé à Jina MAHSA AMINI, une jeune Kurde de 22 ans tuée à Téhéran le 16 septembre 2022 par la police des mœurs iraniennes pour un voile mal porté. Donc, simplement, ces mauvaises informations et cette désinformation qui ferait croire que nous ne serions pas en soutien au peuple iranien est mensongère. Et j'aimerais que cette demande qui avait été formulée, à l'époque, par François PIQUEMAL soit acceptée par la commission de dénomination des voies. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE: Jean-Michel LATTES.

JM. LATTES : On n'a pas de réunion encore, donc ça sera nécessairement après les élections que cette proposition sera faite. Il n'y a aucune réserve. Si on regarde tout ce qu'on a fait depuis six ans, on n'a aucune réserve par rapport à ce type de dénomination. Au contraire.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, je mets aux voix la délibération numéro 1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est votée à l'unanimité.

1.1 Dénomination de voies-*(Territoire Est - Espaces Publics* - - *25-0956)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Sacha BRIAND

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au 2nd chapitre. Alors, sur le 2nd chapitre, j'ai deux demandes de prise de parole ou de disjonction, la 4 et la 9. Donc je vous propose de voter toutes les autres, c'est-à-dire la 1, la 2, la 3, la 5, la 6, la 7 et la 8 ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité. S'agissant de la 4e délibération, je donne la parole à Sacha BRIAND pour qu'il la présente. Et, ensuite, je donnerai la parole à Madame ROBY et à Madame MAURIN qui me l'ont demandée à l'instant, ainsi qu'à Madame CABANES.

S. BRIAND : Merci, Monsieur le Maire. Sur cette délibération, je ne ferai pas l'historique, mais rappeler tout de même que, à l'origine, c'est-à-dire en 2018, cette majorité a accepté de signer un bail avec l'association La Chapelle pour l'occupation du site de La Chapelle, et a accepté de consentir une promesse de vente pour ce qui était, à l'époque, un lieu alternatif, mais un lieu ayant une activité culturelle et d'animation du quartier social. Alors avec, probablement, des axes qui ne sont pas tout à fait conformes à notre façon de voir ce que peut être une action culturelle ou sociale mais, dans le respect qui a toujours marqué nos décisions des sensibilités diverses qui existent dans notre ville, nous n'avions aucune raison d'écarter a priori l'émergence, le développement et la pérennité de cette activité dans ce lieu.

Aujourd'hui, au moment où l'option d'achat se mettait en œuvre, nous avons été contraints de constater une dérive préoccupante de la nature des activités des manifestations qui se sont déroulées ces derniers mois sur ce site. Des activités qui ne sont plus dans le champ de l'activité culturelle et qui excèdent très largement les simples revendications qui sont légitimes dans l'expression de points de vue différents. Vous avez certainement en tête « l'ACAB party » assez récente, mais d'autres manifestations se sont tenues, mettant systématiquement en cause à la fois les forces de police et l'autorité de l'État. Alors, certains, je le sais, considèrent que si c'est sur le ton de la plaisanterie – est-ce le cas, je ne suis pas persuadé –, tout cela ne compte pas. Moi, je crois et nous pensons que le respect de l'État, en République, le respect des forces de l'ordre en République, le respect de l'intérêt général, de la diversité des sensibilités, c'est quelque chose qui est important en République. Et parce que nous avons toujours inscrit notre action dans le respect strict des principes de la République, il nous a semblé que cette dérive des activités se déroulant dans ce site justifiait que le Conseil municipal soit saisi de cette décision de suspension, pendant 3 ans, des effets de la promesse de vente, qui permettront à l'association de peut-être réfléchir, redéfinir la nature de ses activités, dans le respect de l'objet initial qui assure le respect des principes essentiels permettant de constater l'existence réelle d'un intérêt général. Qui, lui-même, justifiait à l'époque, et ne paraît plus justifier aujourd'hui, une cession qui soit faite très en dessous de la valeur des Domaines. C'est le sens de l'intervention que la préfecture a faite auprès de la ville. Et cette intervention est intégrée dans la proposition de suspension qui est soumise au Conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc la parole est à Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération acte donc un retournement dans votre engagement pris avec le collectif souhaitant acquérir La Chapelle. Retournement que nous avions senti venir dès septembre, lorsque vous avez retiré la délibération qui venait finaliser la vente, bien avant donc la fameuse « ACAB party » à laquelle vous faites référence dans cette délibération. Une première question, tout d'abord : la Mairie a-t-elle le droit de suspendre une promesse de vente dont la levée d'option a été activée ? La vente était une possibilité dans le bail emphytéotique que vous aviez signé. Un tel bail, cette possibilité et le prix attractif associé étaient justifiés par des travaux de rénovation et d'entretien, ainsi que par la mise aux normes des ERP et la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap. L'autre condition est que l'association garantisse l'affectation des lieux à, je cite : « la réalisation de projets et de programmes artistiques, culturels, éducatifs et sociaux en direction de la population toulousaine ». Engagement qui me semble tenu puisque La Chapelle accueille, par exemple, en mars, la projection en partenariat, avec le centre culturel municipal de Saint-Cyprien, *Dans le cœur d'une hirondelle,* projection en présence de la réalisatrice Rima SAMMAN ; le festival d'histoire à venir, ou encore, en novembre, Roda Femina, une conférence et une animation musicale autour de la création féminine en hommage aux femmes sambistes du Brésil. Je ne prends

que quelques exemples. Il y en a énormément, bien plus que les quatre exemples que vous prenez en grippe dans cette délibération.

Le lieu accueille de nombreuses associations toulousaines et organise bien plus d'évènements. Son action est très connue : 1 300 Toulousaines et Toulousains ont donné pour le financement participatif, affirmant leur rattachement à ce projet. Il me semble que, depuis 30 ans qu'elle existe, elle a largement fait ses preuves. Alors que vous étiez en partenariat avec le collectif, vous choisissez aujourd'hui de l'attaquer. Et comment ? En pointant quatre évènements qui ne vous conviennent pas. Votre argument : ces manifestations mettent systématiquement en cause l'État, pourtant garant de l'intérêt général. Alors, premier point, il s'agit simplement de quatre évènements organisés. Et plus encore, le fait que l'État soit un des garants principaux de l'intérêt général ne l'exempte pas de toute critique, au contraire et heureusement. Nous sommes dans un État de droit, aux dernières nouvelles. Les contre-pouvoirs sont reconnus, protégés, indispensables. La liberté d'expression est défendue. Votre argument est donc un danger pour la démocratie. D'autant que je rappelle que nous ouvrons quand même encore des portes de nos salles municipales pour des évènements titrés « Souveraineté et identité, nation ou civilisation » faisant directement référence…

(*Appel nominal des conseillers.)*

… aux pensées fascistes ou au soi-disant racisme « anti-blanc », avec des intervenants proches du GUD (Groupe union défense) qui ont été sanctionnés pour propos racistes, homophobes, discriminants, injurieux ou révisionnistes. Et que vous avez annulé la conférence du groupe Némésis dans une salle municipale uniquement grâce à la mobilisation de la gauche. Au nom de votre attachement à la démocratie, je vous demande donc de retirer cette délibération. Voulant quand même une réponse à ma question juridique initiale, je vais la répéter : la Mairie a-t-elle le droit, légalement, de suspendre une promesse de vente dont la levée d'options a été activée ? Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est une atteinte caractérisée à la liberté d'expression. La Mairie suspend une promesse de vente parce que l'association La Chapelle accueillerait des manifestations qui, je cite : « mettent en cause l'État ». Vous leur reprochez la présentation du Secours Rouge, une assemblée générale contre le racisme d'État et une manifestation sur la résistance occitane. Pourtant, et pour rappel, La Chapelle a une longue tradition contestataire connue bien avant la signature du bail emphytéotique et avant la promesse de vente. Et critiquer l'État, c'est précisément l'essence même de la liberté d'expression. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme protègent pourtant ce droit fondamental. Et Amnesty International le rappelle : « vous avez le droit d'être d'accord ou non avec les personnes au pouvoir et d'exprimer vos opinions ». Et ajoute : « le degré de tolérance d'un gouvernement à l'égard des opinions défavorables est souvent un bon indicateur du traitement qu'il réserve aux droits humains de façon générale ». Et c'est valable pour les collectivités locales.

Alors, vous invoquez que la liberté d'expression doit être plurielle, mais la pluralité s'apprécie à l'échelle d'une société, pas d'un seul lieu. Chaque association a le droit d'avoir une ligne politique. Ce que vous faites ici, c'est sanctionner une opinion qui vous déplaît. Vous utilisez un prétexte supposé contractuel pour punir des choix éditoriaux et plutôt ouverts. C'est exactement ce qu'Amnesty dénonce. Des États abusent de leur autorité pour étouffer la dissidence pacifique. Monsieur le Maire, je vous demande le retrait de cette délibération. À défaut, je voterai contre.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame CABANES.

H. CABANES : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, depuis plus de 30 ans, l'association La Chapelle, située dans le quartier Compans-Caffarelli, constitue un lieu d'intérêt général au service de la vie culturelle militante et associative toulousaine. Dans les années 1980, c'est un édifice religieux abandonné, qui menace de s'effondrer, qui se retrouve occupé et restauré par des militants associatifs.

Il constitue aujourd'hui un véritable espace alternatif, rassemblant militants, bénévoles et artistes. On y trouve une librairie ; elle sert de résidence à des compagnies de théâtre. Une AMAP y assure une livraison de légumes, etc. Lors de la mandature de Pierre COHEN, il est décidé d'acquérir le lieu pour sécuriser l'initiative. Et en 2018, cela a été rappelé, vous instaurez, Monsieur le Maire, un bail emphytéotique de 40 ans, la Mairie mettant ainsi ce lieu à disposition de l'association La Chapelle.

Ce bail emphytéotique intègre, je cite : « une promesse unilatérale de vente pour laquelle la collectivité confère à l'association la faculté d'acquérir le bien au prix de 100 000 euros, à condition que cette demande intervienne au plus tard le 19 janvier 2025 et que les travaux de mise en sécurité de l'immeuble soient terminés ». Quelles qu'aient été les tendances politiques présentes au Capitole, le lieu a été pérennisé au prix d'un travail constant des bénévoles sur le lieu. Les travaux obligatoires de mise aux normes du bâtiment ont été réalisés par l'association et, après avis favorable de la commission de sécurité rendu le 17 janvier 2025, plus rien, normalement, ne s'opposait à la vente de ce lieu. La Mairie peut donc vendre à l'association au prix de 100 000 euros, comme convenu. Certes, le prix de vente du bien, eu égard à son emplacement, est largement inférieur au prix du marché. Mais cela est motivé par des motifs d'intérêt général.

De plus, vous prévoyiez, dans la délibération que vous aviez retirée en décembre, une clause anti-spéculative qui signifie que cela permettait à la Mairie de récupérer le bien si jamais l'association venait à le revendre. Tout était donc prêt en début d'année dernière pour que cette vente se réalise. Que s'est-il passé, depuis ? Une délibération actant la vente de ce bien immobilier a été retirée de l'ordre du jour du Conseil municipal en septembre 2025 et donc, tout est stoppé. Aujourd'hui, la délibération que vous présentez est tout autre puisque vous voulez suspendre la promesse de vente. Juridiquement, l'association La Chapelle a rempli sa part du contrat en faisant les travaux de mise aux normes et en récoltant les 100 000 euros alors que, vous, vous ne remplissez pas votre part du contrat. Vous ne vous basez pas…

(*Appel nominal des conseillers.)*

… sur des motifs juridiques pour suspendre la vente de ce bien, mais sur des prétextes moralisateurs parce que l'association a organisé des évènements critiques dont les propos et avis tenus ne vous conviennent pas.
Plus globalement, nous constatons que la majorité municipale actuelle est dans la droite ligne des tendances constatées au niveau national sous la présidence de Monsieur MACRON, avec une régression des libertés publiques et des libertés individuelles en France. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) et l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains ont rédigé un rapport fin 2025, dans lequel ils constatent une multiplication des entraves à l'action associative et au droit de manifester en France, des dissolutions administratives instrumentalisées à des fins politiques, des mesures de retrait systématique de subventions…

(*Appel nominal des conseillers.)*

… des dispositifs limitant la liberté de réunion et la liberté d'expression. Juridiquement, vous n'avez aucun motif valable pour suspendre la promesse de vente. En République, oui, Monsieur BRIAND, l'État de droit existe. Moralement, vous vous autorisez à décider de ce qui doit être exprimé ou non dans un lieu culturel et contribuez ainsi à menacer la liberté d'expression et la liberté d'association, constituant pourtant un des piliers de notre démocratie. Oui, de notre République. Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Sacha BRIAND pour des éléments de réponse.

S. BRIAND : Alors, premier élément, c'est que vous dites : « vous vous attaquez à la liberté d'expression. » En quoi ? Il ne s'agit pas d'une rupture du bail emphytéotique et d'une procédure d'expulsion. Donc, par rapport à la situation que vous décrivez, idyllique depuis 30 ans, un lieu culturel autogéré, alternatif, ça change quoi ? Rien à la capacité qu'ils ont à poursuivre des activités. Simplement, à un moment, il y a eu une volonté de stabiliser durablement l'activité dans le cadre d'une

promesse de vente et, cette vente, cette procédure de vente est suspendue. Elle n'est pas annulée, elle est suspendue pendant trois ans. Donc, lorsque vous dites qu'il y a une violation de la liberté d'expression parce que la vente serait suspendue, pardon, mais je ne comprends pas en quoi il y aurait, de quelque manière que ce soit, violation de la liberté d'expression.

Vous avez d'ailleurs une vision de la liberté d'expression assez curieuse, c'est-à-dire que, pour vous, la liberté d'expression, elle appartient uniquement à ceux qui défendent et qui diffusent vos idées. Dès que ça sort de ça, tout de suite, ce sont des qualificatifs d'infractions pénales qui sont utilisés pour qualifier l'expression des autres. Moi, je laisse, à l'État de droit, c'est-à-dire au juge, le soin de qualifier la façon dont les uns et les autres s'expriment. Je n'ai pas dit que La Chapelle avait des activités en les qualifiant sur un terrain d'infraction pénale. J'ai dit simplement que nous avions constaté que, depuis un certain temps, il y avait une dérive de la nature des activités qui y étaient installées et, notamment, j'ai cité un exemple sur lequel vous faites preuve d'une grande pudeur : « l'ACAB party ». Dans ce pays, on a connu, depuis plusieurs années, des actes – on en parlait tout à l'heure –, des attentats, avec des dizaines de morts, où ont été en première ligne les forces de l'ordre ; où une jeune femme, Clarissa JEAN-PHILIPPE, a été exécutée ; où d'autres policiers, des gendarmes, des militaires ont été exécutés dans le cadre d'actes terroristes. Et je me souviens qu'à cette période, place de la République, lorsque les forces de l'ordre passaient, les Français attroupés les ont ovationnées. Je me souviens d'un chanteur un peu alternatif qui l'est moins aujourd'hui, Renaud, qui a fait une chanson pour dire qu'il ne s'attendait pas un jour à applaudir des « flics ». Je me souviens de ce mouvement-là où la France s'est retrouvée et a constaté le respect ou l'attention qu'on devait avoir à l'égard de ceux qui, dans ces moments-là, sont toujours, toujours en première ligne. Je me souviens, pas très loin d'ici, d'Arnaud BELTRAME qui a offert sa vie pour libérer une femme. Là, vous me parlez de quoi ? Vous parlez de gens qui trouvent ça drôle de dire que « les flics sont des bâtards ». Les mêmes qui diffusent des messages à un moment ou à un autre sur les violences policières. « La police tue ». Non, la police protège. Et, non, « les flics ne sont pas des bâtards ». Et, ça, je crois qu'à un moment, il faut le dire simplement. Et, non, ça n'est pas drôle. Non, ça n'est pas drôle.

Dans quelque domaine que ce soit, l'humour n'excuse pas des propos qui sont graves. Parce que, lorsque, dans la vie politique on autorise et on s'autorise à dire que la violence verbale est légitime, rapidement, on arrive à dire –et c'est exactement ce que l'on constate dans un certain nombre de mouvances, notamment les black blocks – que la violence physique, l'acte de destruction matérielle ou l'acte de rapport de force à l'autre est légitime. Au début, on dit dans certains cas, et puis, à la fin, c'est légitime tout court. Et puis, il y a ceux qui sont dans ces mouvances. Et puis il y a tous nos concitoyens qui regardent ça de loin et qui voient des gens qui ont une représentativité sociale dire que la violence est légitime. Mais, alors, pourquoi, pour elles, ne le serait-elle pas ? Et on a ce que l'on a constaté le week-end dernier au marché Saint-Aubin où une de nos colistières a pris un coup de poing. Parce que, à un moment donné, dans cette société, tout le monde semble considérer que les choses ne sont pas graves, que les mots violent ce n'est pas grave et que, à un moment, le rapport de force avec les policiers, puisque ce sont des « bâtards », il est légitime, aussi, pour exprimer son point de vue. Non, à un moment, il faut dire stop ; il faut dire stop à la violence, quelle qu'elle soit. Et il faudrait, là-dessus, que nous puissions être unanimes, je le crois. Que nous devrions l'être. Ce que nous faisons, non, ce n'est pas limiter la liberté d'expression. Il n'est pas question de les expulser. Il est question simplement de dire que la vente est suspendue et que le retour à l'intérêt général qui a prévalu à cet accord et à la détermination du prix, le recours à une activité d'intérêt général doit être fait. C'est une question de prise de conscience collective. J'espérais que vous pourriez nous soutenir sur ce terrain-là.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN, puis Monsieur LACAZE.

O. MAURIN : Alors, chers collègues, et je vais me tourner vers Sacha BRIAND d'abord, pour lui dire que je suis d'accord avec vous sur le fait que, non, les flics ne sont pas des « bâtards ». Et, en tout cas, ce n'est pas une insulte. Parce que les bâtards, c'est quoi finalement ? Ce sont les enfants illégitimes. Et ce terme-là, déjà, me pose problème. C'est-à-dire que personne n'est illégitime sur cette Terre. Donc, effectivement, l'expression « les flics sont tous des bâtards » et de comparer les gens à des « bâtards » me pose problème. Pour autant, c'est une expression, effectivement, qui peut être d'ordre humoristique, d'ordre militant et qui veut simplement dire qu'il y a une problématique avec la police.

Et là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est sur le fait que vous prétendez qu'il n'y a pas de violences policières. Si, effectivement, il y a des policiers qui ont sacrifié leur vie pour nous défendre – et c'est quelque chose que je salue –, il y a aussi de très nombreux policiers instrumentalisés par le pouvoir politique qui ont commis des violences politiques, des violences physiques. J'en suis moi-même la preuve avec cinq fractures du pied en 2019. Donc, j'aimerais rappeler que j'ai été poursuivie et condamnée, et qu'il a fallu quatre ans pour que je sois relaxée de cette accusation infamante. Et je connais malheureusement trop de victimes de ces violences policières qui ne sont pas juste décrites par les manifestants, mais qui sont décrites y compris par les plus hautes autorités internationales, par l'ONU, par le Commissariat des droits de l'Homme et autres. Donc, votre négation des violences policières pose problème parce que vous n'êtes pas dans la mesure. La mesure, c'est de reconnaître qu'effectivement il y a un problème systémique avec une police qui a été utilisée par le pouvoir politique comme moyen de répression.

Ensuite, vous dites que vous ne virez pas La Chapelle du lieu qu'elle a rénové, restauré, mis en accessibilité à ses propres frais. Mais heureusement ! Mais, par contre, vous faites peser une menace, vous faites peser une répression judiciaire. Vous les obligez à faire appel à des avocats, à dépenser de l'argent pour cela. Vous maintenez une pression, vous les mettez sous surveillance et vous leur dites, en fait : « revenez dans le droit chemin. Ne critiquez surtout pas la Ville de Toulouse et son Maire actuel ». Mais de quel droit vous vous permettez ce type de pression ? L'État de droit, ça vous parle ? On ne peut pas invoquer une chose et faire son contraire en permanence. La double pensée d'ORWELL qui caractérise votre mouvement politique, cela commence à être fatigant. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, sur cette délibération, au nom des élus communistes et socialistes, nous voulons redire ce qu'indiquait François BRIANÇON à l'ensemble des Toulousains et des Toulousaines et à notre Conseil municipal. Je pense qu'il y a, et Sacha BRIAND l'a développé, une forme d'instrumentalisation de la délibération que vous présentez. À la fois, cela a été dit, une remise en cause de votre parole, Monsieur le Maire, de la parole de la Ville, du travail que vous avez effectué depuis 2018, de manière peut-être pas très sérieuse, c'est dit dans la délibération, y compris par rapport au prix de vente. Et puis, Monsieur BRIAND l'a longtemps développé, comme l'avait fait Monsieur ESPUGLAS, vous menez campagne à travers ce Conseil municipal. C'est votre choix, Monsieur MOUDENC ; ce n'est pas le nôtre. Il y a le moment du temps démocratique de la confrontation politique sérieuse, respectueuse ; c'est ce que nous faisons dans la campagne électorale. Et le moment du Conseil municipal où on travaille pour tous les Toulousains et pour toutes les Toulousaines, quelles que soient leurs opinions. Donc, nous ne prendrons pas part au vote pour cette délibération. Nous considérons, là-dessus, qu'il y a un sujet sérieux, un engagement de la Ville que vous déviez, et une volonté, dans ce Conseil municipal, de vous présenter sur des arguments très électoralistes.

Personne ne représente la police en dehors des organisations syndicales qui la composent. Et je veux redire ici que, pour mon parti, nous étions présents à la manifestation place de la République que vous évoquez. Nous saluons le travail de la police nationale et je le fais avec mes collègues, Monsieur GIBERT et Monsieur BRIANÇON. Nous saluons le travail de la police municipale. Nous saluons ce travail en gras, mais jamais au grand jamais nous ne nous poserons comme vous tentez de le faire, Monsieur BRIAND, en représentant de la police. Ce n'est pas votre rôle. Il faut respecter le travail de ces agents. Bien sûr, il y a un manque de moyens, comme dans tous les services publics. Et je veux le redire à Monsieur MOUDENC, je lui redirai au Conseil métropolitain : c'est bien d'avoir des « larmes de crocodile sur la police », sur les soignants, sur l'éducation, mais c'est votre budget, Monsieur MOUDENC, que Monsieur LECORNU a présenté et qui l'a empêché de voter à l'Assemblée nationale avec le 49.3. C'est vous, c'est votre majorité soutien à MACRON qui avez décidé de supprimer des postes d'enseignants, des postes de policiers et des postes de soignants. Donc le débat, il est vraiment là.

MONSIEUR LE MAIRE : Ce n'est pas très gentil pour vos petits camarades socialistes et écologistes, c'est ce que vous venez de dire à la fin, quand on connaît les circonstances de vote de ce budget. Mais, enfin, vous voulez faire de la politique nationale, c'est votre conception de l'action municipale. Madame CABANES.

H. CABANES : Merci pour la clarté, Monsieur BRIANÇON. Vous avez démontré dans votre propos que, en effet… Monsieur BRIAND, pardon, dans votre propos, que… Je l'avais déjà mis Maire de Toulouse, mais ça ne devrait pas tarder. Donc, merci pour la clarté, Monsieur BRIAND. Vous démontrez, par le propos que vous venez d'avoir, que la suspension de la vente ne se place pas du tout sur un plan juridique puisque vous n'avez pas du tout répondu sur cet aspect-là alors qu'on vous a interrogé sur ce plan-là. Mais bien sûr un plan moral et sur une instrumentalisation de ce fait. Il est pourtant important pour une Mairie qu'elle tienne ses engagements vis-à-vis de ses concitoyennes et de ses concitoyens, et vis-à-vis, en particulier, de ce collectif qui occupe le lieu depuis plus de 30 ans. Donc, nous estimons qu'il a quand même fait quelque peu ses preuves. Quant à la violence verbale, je ne peux pas m'empêcher de vous dire que vous n'êtes pas en reste sur ces aspects-là parce que vous faites partie de ceux qui utilisaient assez régulièrement le terme « d'écoterroristes » à notre égard. Et donc, je suis ravie d'entendre enfin à ce Conseil municipal que vous dénoncez toutes les violences verbales, quelles qu'elles soient, et même à l'égard des opposants politiques.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIAND.

S. BRIAND : Oui, très rapidement. Je vous confirme, Madame CABANES, que, en ce qui nous concerne, nous sanctionnons toujours toutes les violences, quelles qu'elles soient. Vous revenez sur la question d'ordre juridique. Vous avez donné la réponse dans votre question lorsque vous avez renvoyé à l'État de droit. Nous considérons, en l'état, qu'il y a un motif effectivement d'intérêt général à suspendre la procédure de vente. Si La Chapelle conteste cela au regard des éléments que vous évoquez, nous sommes en État de droit et ils ont la possibilité de recourir, comme ce devrait être le cas lorsqu'il y a des désaccords, à une juridiction qui viendra expliquer effectivement quelle est la règle applicable. Moi, je n'ai pas de difficulté avec ça. D'autant moins que nous avons toujours été extrêmement attentifs au respect des engagements des uns et des autres. Au cas particulier, je le redis, il y a un prix qui a été déterminé au regard d'une nature d'activité d'intérêt général. Aujourd'hui, nous considérons que cette activité d'intérêt général elle a dévié des objectifs initialement identifiés. Si vous pensez que ce qui se passe aujourd'hui là-bas et ces manifestations-là relèvent d'une activité d'intérêt général, vous êtes libre de le revendiquer et de l'assumer. Nous pensons, nous, que ce n'est pas le cas et nous proposons un rendez-vous à La Chapelle au terme d'une période qui permettra à chacun de se faire un point de vue en toute transparence et dans le respect de la liberté d'expression, puisque, jamais, jamais nous n'avons tenté, de quelque manière que ce soit, de brider les conditions d'expression de cette structure ; puisque, je vous le rappelle, et vous l'avez dit d'ailleurs, vous ne le contestez pas, c'est nous qui avons proposé ce bail emphytéotique et c'est nous qui avons intégré une promesse de vente – ce qui n'avait pas été le cas auparavant. Ce qui témoigne, je le crois, de notre bonne foi.

MONSIEUR LE MAIRE : Quelques mots à l'adresse de Monsieur LACAZE. Il ne s'agit pas pour nous d'être les représentants de la police. Il s'agit simplement de considérer que la police est un corps de service public qui protège l'ensemble des Français. Et à partir de là, nous sommes tous concernés. Donc, on n'est pas là comme porte-parole de la police. La police ne nous a rien demandé. La seule autorité avec laquelle nous avons discuté, c'est vrai, et échangé beaucoup sur ce sujet ces derniers mois, c'est la préfecture.

Deuxièmement, vous dites que je ne respecte pas ma parole. Je considère, au contraire, que c'est La Chapelle qui ne l'a pas respectée. Lorsque nous avons conclu cet accord avec eux, il y a quelque temps, ils étaient dans une approche culturelle alternative, que je respecte. Moi, depuis que je suis Maire, je respecte la liberté de création de toutes les expressions culturelles. Il y a une très grande diversité culturelle à Toulouse. Jamais je ne me suis immiscé dans la création. Et cette culture alternative-là, c'est un mode d'expression et c'est ce qui nous a amenés, effectivement, à rechercher une solution pour un problème qui n'avait pas été réglé et que vous n'aviez pas su régler vous-même

lorsque vous étiez aux responsabilités, comme Sacha BRIAND l'a justement rappelé. Mais, à partir du moment où, au lieu de faire de la culture, y compris alternative, on glisse vers du militantisme antirépublicain, anti-État, anti-police, je dis que, là, ce n'est plus de la culture. On change de nature et la préfecture n'a pas été la dernière à nous faire remarquer ce changement. Donc, effectivement, quand il y a un problème comme celui-là, on peut décider, lorsqu'on n'a pas de courage, de ne pas avoir le problème en disant : « oula, il y a un problème, on ne fait rien, on se cache, etc. » Non ! Quand il y a un problème, il faut le regarder en face et il faut prendre ses responsabilités dans le respect du droit. C'est ce que nous faisons.

Et quand vous dites que nous n'aurions pas dû délibérer parce que cette délibération serait soi-disant entachée d'une suspicion de rapprochement vis-à-vis de la campagne électorale, alors là, les bras m'en tombent. Parce que, il y a quelque temps, il y a quelques semaines, ici, lorsque nous avions retiré la précédente délibération, qui nous a demandé de prendre position ? C'est l'opposition municipale. Qui nous a demandé de clarifier notre position ? C'est l'opposition municipale. Qu'avons-nous fait, à l'époque ? Nous avons dit que nous regardions posément, au regard en particulier des remarques de la préfecture et de la situation, que nous regardions posément le dossier et que nous reviendrions devant le Conseil municipal. Donc, aujourd'hui, en vous proposant cette délibération, je ne fais que seconder le souhait qui était venu des bancs de l'opposition.
Ceci étant précisé, je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée. Je donne la parole, maintenant, à Sacha BRIAND, pour la présentation de la 9e délibération.

S. BIRAND : Alors, la 9e délibération fait partie des cas où on me demande de présenter des délibérations qui relèvent d'autres délégations, sur lesquelles je serai donc prudent quant aux éléments que j'évoque, permettant ainsi d'engager le débat. Vous avez deux attributions de subventions dans le cadre des conventions pluriannuelles de l'objectif 2024-26 avec le secteur de la jeunesse et des étudiants, d'une part le CRIJ, et d'autre part le COMU où la Ville, effectivement, soutient les activités qui sont ainsi mises en œuvre pour un montant de 63 563 euros.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, je donne la parole à ceux qui veulent la prendre. C'est plutôt un vote disjoint qui était demandé. Donc, j'organise le vote. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Nous aurions dû aller au chapitre 3, mais j'ai reçu un courriel de Madame MAURIN qui m'informe qu'elle a l'obligation de s'absenter quelques heures à partir de la pause déjeuner pour un problème relatif au fonctionnement de son véhicule. Et elle me demande, afin de participer à nos débats, de traiter en avance de l'ordre du jour les chapitres 6, 9, 15, 16, 21, 23, 24 et 26. J'ai décidé de donner droit à cette demande, même si, pendant six ans, j'ai entendu Madame MAURIN se plaindre du fait que je faisais tout pour qu'elle ne parle pas. Donc, j'ai plaisir à lui donner la parole et à lui donner raison. Et puis, comme c'est la dernière fois que nous l'entendons, je ne saurais priver l'ensemble du Conseil municipal, et moi-même, du plaisir partagé de goûter son propos une dernière fois. Et donc, nous allons traiter les chapitres que j'ai indiqués et je demande aux autres élus de la majorité d'attendre. Je vois des mines un peu dépitées : mais non, prenez plaisir à écouter Madame MAURIN. Quand elle est calme, elle est agréable. Par contre, je demande une chose, Madame ; je vous demande une chose. Alors, évidemment, j'ai l'habitude de vous demander des choses et puis vous ne donnez pas droit à mes demandes. Je vous demande vraiment de respecter le temps de parole du règlement intérieur : 2 minutes 30 par intervention. Parce que si, au fur et à mesure des chapitres, je vois que vous ne respectez pas, je serai contraint moi-même à ne pas aller jusqu'au bout de cet examen anticipé des chapitres, alors que je souhaite vous donner raison.

2.1 Caisse de Crédit Municipal de Toulouse – Budget Primitif 2026 – Information du Conseil Municipal-*(Finances - - 25-1006)*

Contre
Odile MAURIN

Adopté

2.2 **Quartier Atlanta - Déclassement et cession d'emprises foncières situées chemin de Gramont - Abroge et remplace la délibération n° 4.18 en date du 20 juin 2025-*(Gestion immobilière - - 25-1061)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.3 **Quartier Casselardit - Cession d'une emprise située 5 rue Paul Décamps-*(Gestion immobilière - - 25-1050)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.4 **Quartier Compans - Suspension des effets de la promesse de vente conclue avec l'association La Chapelle concernant la chapelle Casanova-*(Gestion immobilière - - 26-0006)***

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne sauf Caroline HONVAULT, Agathe ROBY
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Pierre LACAZE
François BRIANÇON
Vincent GIBERT
Caroline HONVAULT
Agathe ROBY

Adopté

2.5 **Quartier Lalande - Jardin de La Salade - Abandon d'une servitude de passage au profit de la Mairie de Toulouse-*(Gestion immobilière - - 25-1053)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.6 **Quartier Lespinet - Cession d'une emprise foncière à Toulouse Métropole dans le cadre de la création d'une centrale biomasse-*(Gestion immobilière - - 25-0589)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.7 **Quartier Marengo - Arche Marengo - Institut National de l'Audiovisuel (INA) - Approbation de l'avenant numéro 1 à la convention d'occupation du domaine public communal non constitutive de droits réels du 1er janvier 2022-*(Gestion immobilière - - 25-1065)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.8 **Quartier Saint Simon : cession d'une emprise pour le projet du District Haute-Garonne de Football - Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de l'emprise foncière située chemin de la Saudrune 31100 Toulouse-*(Gestion immobilière - - 25-1054)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.9 **Avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 avec les acteurs jeunesses et vie étudiante 1/2-*(Jeunesses - - 25-0927)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Nina OCHOA

Adopté

Annette LAIGNEAU

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, nous allons aller au chapitre 6. On fait un petit saut. C'est le chapitre de Madame LAIGNEAU, ce chapitre 6. Est-ce que vous pouvez m'indiquer, Madame MAURIN, la ou les délibérations que vous souhaitez aborder dans votre propos ?

O. MAURIN : Merci, Monsieur le Maire. Je vois que la nature de nos relations change. Il était temps. Mais peut-être que la proximité des élections municipales vous rend un petit peu plus raisonnable. Et je salue cette période. Simplement, ce que j'ai demandé, ce n'est pas effectivement que l'ensemble des délibérations soient évoquées avant, puisque je reviendrai avant la fin du Conseil municipal. Donc, je vous propose de faire une partie maintenant et peut-être à mon retour, histoire de ne pas saturer trop vos collègues qui vont avoir du mal à supporter cet exercice. Par ailleurs, je vais intervenir sur la 6.1, sur la 9.1, 9.3 et 9.4, c'est bien ça ? Attendez, 6.1 d'abord en tout cas.

MONSIEUR LE MAIRE : Non, mais je veux bien être « cool » avec vous, mais c'est quand même moi qui organise les débats.

O. MAURIN : Oui, d'accord, je vous en prie.

MONSIEUR LE MAIRE : Même si vous auriez aimé prendre ce fauteuil, je comprends. Non, on fait par chapitres. On fait par chapitres, sinon après on ne va plus s'y reconnaître dans les débats. Donc, sur la 6.1, vous souhaitez intervenir. Je vous donne la parole. Et puis, après, je la donnerai à Monsieur CUJIVES qui me la demande également.

O. MAURIN : Avec plaisir, Monsieur le Maire. Donc, chers collègues, je vais intervenir sur la délibération 6.1 sur l'OAP Cazeneuve à Negreneys, rue Pierre Cazeneuve, et la cession d'une emprise foncière à Promologis. Donc, au vu du plan fourni à l'appui de la délibération, je m'interroge. Vous

proposez de céder à Promologis une emprise foncière d'environ 120 m² sur la rue Pierre Cazeneuve, après l'avoir déclassée pour un projet immobilier porté sur les parcelles voisines. Cette emprise se situera en toute proximité de la future station de métro Toulouse-Lautrec. Sur le plan fourni, l'emprise correspond à un trottoir situé entre deux bosquets d'arbres. Que ce soit la rue Cazeneuve ou la rue Marie-Claire de Castellane, ce sont des voies étroites dont les cheminements piétons et sigles ne sont pas conformes. Mon inquiétude est fondée, je connais bien la politique menée par cette majorité et la manière dont elle met régulièrement en danger les piétons, notamment les plus fragiles, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes. À force de laisser construire de manière anarchique, sans anticiper les besoins à venir, nous nous retrouvons dans des rues où vous avez autorisé la construction en toute bordure de voirie, sans ménager la possibilité de réaliser des trottoirs confortables et des pistes cyclables sécurisées. Or, nous sommes dans un secteur où il y aura justement beaucoup de circulation à cause de la sortie du métro. Je pourrais faire un parallèle avec le chemin du château de l'Hers où vous avez laissé construire, à l'angle du rond-point, un immeuble qui empêche le Linéo 12 de tourner sans empiéter sur les trottoirs et sans mettre en danger piétons et cyclistes. La Ville a d'ailleurs été condamnée par le tribunal administratif pour la mise en danger d'une riveraine. Et bien que vous ayez été condamné à refaire les travaux, le danger persiste. Vous vous montrez incapable de respecter les normes d'accessibilité et de sécurité, obligeant la riveraine à saisir de nouveau le tribunal. Ma question est donc simple : êtes-vous encore en train de brader le patrimoine public au profit de promoteurs et de bailleurs, sans aucune anticipation des besoins à venir ? Vous avez fait de la sécurité le sujet numéro un de votre campagne municipale. Pourtant, celui qui met le plus en danger la vie des plus fragiles dans cette ville c'est vous, qui organisez le développement en architecture du bâti sans aucune cohérence ni vision. La question qui reste posée est celle de « au bénéfice de qui agissez-vous ? » Quels liens y a-t-il entre le financement de votre campagne municipale et votre mansuétude avec le BTP ? Je voterai contre cette délibération et je vous remercie. Vous noterez la brièveté de mon propos et vous remercierez l'intelligence artificielle qui me permet enfin de synthétiser mon propos.

MONSIEUR LE MAIRE : Je vais finir par vous regretter.

O. MAURIN : Mais je n'en doute pas, cher collègue.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, avant de donner la parole à Annette LAIGNEAU, je donne la parole à Romain CUJIVES.

R. CUJIVES : Je vous présente mes excuses d'interrompre votre lune de miel. Je serai bref moi-même. Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous soumettez donc aujourd'hui une délibération, la 6.1, qui vise en effet à céder une emprise foncière au bailleur Promologis dans le cadre de la première orientation d'aménagement et de programmation pleinement effective autour de la future ligne C du métro. J'aurais aimé pouvoir avoir un avis tranché sur cette cession puisqu'il s'agit ici, selon toute vraisemblance, d'accompagner deux opérateurs immobiliers, le promoteur, les nouveaux constructeurs et le bailleur Promologis, dans l'une des toutes premières opérations de densification autour de la 3e ligne de métro. La Ville de Toulouse s'apprête donc à céder un foncier municipal relevant du domaine public et précédemment déclassé au profit d'un binôme d'opérateurs pour développer une opération immobilière préfiguratrice de ce que vous avez vous-même appelé le « pacte urbain de la ligne C ». Lequel est-il ? Densité accrue en contrepartie d'un mix programmatique, d'une qualité architecturale exemplaire ou encore d'une attention toute particulière portée à la végétalisation du cœur d'îlot.

Oui, mais voilà, que savons-nous, chers collègues, du projet ici porté par Promologis, par les nouveaux constructeurs ? Sur quelle base pouvons-nous évaluer l'opportunité de céder donc ce patrimoine municipal au bénéfice d'acteurs privés ? À ce stade, nous ne le pouvons pas, car nous n'en savons rien. J'ai donc, Madame LAIGNEAU, quelques questions. Quelle est la programmation détaillée envisagée par le binôme d'opérateurs immobiliers ? Où en est leur projet en termes de procédure administrative ? Pouvez-vous me dire, s'il vous plaît, si un permis a été déposé, par exemple, si des intentions ont été partagées avec les services ou avec les élus de votre majorité ? Et si oui, lesquelles ? Dès lors, lorsqu'il s'agit, selon toute vraisemblance, d'une opération immobilière préfiguratrice des intentions de densification autour de la ligne C, n'aurait-il pas été pertinent d'en partager les intentions urbaines et architecturales avec l'ensemble du Conseil municipal, d'une part, mais plus encore, avec les riverains,

d'autre part ? Je crains véritablement que les premières opérations immobilières autour de la ligne C relèvent, finalement, en pleine cohérence et continuité avec les pratiques passées de ces six dernières années, d'une forme de déni quant à la pourtant impérieuse nécessité de présenter les projets aux acteurs du territoire, qu'ils soient riverains, commerçants, usagers de l'intermodalité…

(*Appel nominal des conseillers.)*

J'insiste : vous n'avez à ce stade rien dit aux habitants du quartier concerné concernant cette opération. Vous n'avez rien partagé. Les riverains de la future station Toulouse-Lautrec ne peuvent pas, à ce stade, mesurer l'impact du projet Promologis, les nouveaux constructeurs dans leur quotidien ; les hauteurs, bien sûr, mais également la programmation, l'écriture architecturale, le rapport au bâti existant. J'y vois, chers collègues, un mauvais signal. Il serait, je le crois, plus que jamais nécessaire de présenter chaque projet immobilier structurant aux riverains préalablement au dépôt du permis de construire. Il en va là, je le crois, de la bonne compréhension des intentions, louables, et que nous partageons, de reconstruction de la ville sur elle-même…

(*Appel nominal des conseillers.)*

Et il en va plus largement de la confiance entre la collectivité et ses administrés. Il est temps, je crois, de changer considérablement la méthode dans l'instruction et l'accompagnement des projets immobiliers au sein de notre ville. À ce stade, cela n'est pas fait et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur CUJIVES, ce n'est pas parce que Madame MAURIN respecte le temps de parole que vous devez ne pas le respecter. Faites un effort la prochaine fois. La parole est à Madame LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord répondre à Madame MAURIN en lui demandant d'être un peu raisonnable parce que « brader le foncier au promoteur »… Il s'agit de 120 m², qui est un petit espace public que vous avez bien noté et qui permet l'aménagement ultérieur de la voirie, lié justement à l'aménagement de la station de métro. Donc c'est un foncier qui est nécessaire pour l'aménagement ultérieur de la voirie et qu'il est nécessaire d'intégrer dans le programme immobilier pour faciliter les études et la réalisation de ces nouvelles voiries liées à la station de métro. Alors, je voudrais répondre maintenant à Monsieur CUJIVES qui élargit le sujet à un problème beaucoup plus vaste qui est la construction, la constructibilité à proximité des stations de métro. Vous le savez, nous l'avons indiqué, nous l'avons à plusieurs reprises indiqué, nous sommes en train de travailler sur la finalisation de plans guides, qui ne sont pas pour l'instant totalement achevés, autour de toutes les stations de métro, notamment la station de Toulouse-Lautrec. Et, effectivement, dans ce cadre-là, lorsque nous aurons terminé la réflexion qui s'achève, je le reconnais, mais qui n'est pas prête pour l'instant, nous aurons l'occasion d'en débattre et de le présenter aux habitants du quartier – comme, d'ailleurs, nous l'avons fait chaque fois que nous avons travaillé sur le projet urbain de la ville, vous le savez. Puisque les habitants ne vont pas découvrir, mais vont bien se rendre compte que ce que nous faisons et tous les plans guides qui sont à l'étude actuellement correspondent bien à ce que nous leur avions annoncé, puisque nous avons dit depuis longtemps qu'il y aurait une densification, une intensification urbaine à proximité des nouvelles stations de métro. Donc, ce travail est en cours. Il n'est pas totalement achevé et je vous rassure, les habitants seront informés, de la même façon que la Maire de quartier, Cécile DUFRAISSE, informe régulièrement les comités de quartier, associations de quartier, de l'évolution de nos travaux et de l'ambition que nous portons sur le territoire de la Ville de Toulouse et notamment à proximité des stations de métro. Donc ne soyez pas trop pressés, ce travail est en cours.

Sur le point qui concerne l'opération Promologis, les nouveaux constructeurs, c'est un vieux projet qui est porté par Promologis depuis plusieurs années. Nous travaillons avec eux. Ce projet avait été abandonné ; il est revenu actuellement sur le sujet. Les documents d'urbanisme permettent la constructibilité sur ces fonciers. Donc, c'est un projet qui est cohérent puisque c'est un projet où il y a de la mixité, il y a du logement social, il y aura de l'accession sociale, il y aura des bureaux. Donc,

c'est un projet où il y a de la mixité. Et, ce projet, nous n'avons pas de raison de ne pas le délivrer. C'est la raison pour laquelle ils ont déposé un permis de construire qui sera donc étudié par ma collègue Souhayla MARTY. C'est un projet qui est en cours depuis longtemps, donc il n'y avait pas de raison de le freiner parce que c'est un projet vertueux, tout simplement. Et l'accessibilité, pour répondre à Madame MAURIN, et les problématiques d'accessibilité seront analysées avec le territoire au nord dans le cadre de l'instruction de ce permis.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Je suis désolé, Madame LAIGNEAU, mais votre réponse ne me rassure pas du tout. Ne me rassure pas du tout pour plusieurs raisons. D'abord parce que, régulièrement, cette majorité bafoue les règles d'accessibilité, que ce soit en mode chantier ou en mode définitif. Et, d'autre part, parce que je ne comprends pas bien ce que vous me dites. C'est-à-dire que vous m'indiquez que, en fait, vous donnez ce foncier, parce que c'est ça, vous donnez ce foncier à Promologis pour pouvoir aménager le trottoir. Or, justement, la parcelle que vous donnez, c'est l'endroit où devrait se situer le trottoir. À moins que vous ayez prévu de mettre votre trottoir sur la chaussée directement ? C'est aussi une option, mais ça me paraît un peu compliqué. Donc, j'aimerais que vous nous précisiez vraiment de manière claire comment est-ce que vous garantissez qu'il y aura un large trottoir, compte tenu de la densité de population qui va circuler à cet endroit. Et que vous n'allez pas réaliser le trottoir sur une emprise appartenant à Promologis parce que sinon, là, il faut m'expliquer un peu le conflit d'intérêt que cela peut poser. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Annette LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : Alors les aménagements de voirie seront réalisés en même temps dans le cadre de l'aménagement de la station de métro. Moi je fais confiance, *a priori*, aujourd'hui, je fais confiance aux techniciens qui vont réaliser cet aménagement. Attendez, avant de lever la main, laissez-moi finir. Moi, je fais confiance. Ce sera étudié. Vous dire comment ce sera fait, pour l'instant, je ne le sais pas, donc je ne vais pas vous l'indiquer. Mais ces travaux liés à la voirie seront réalisés avec les aménagements de la station de métro. Et le permis de construire que j'évoquais sera instruit avec, je vous le dis là aussi, un point particulier sur l'accessibilité, comme nous le faisons sur tous les projets, tout simplement.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix cette délibération.

O. MAURIN : Juste un dernier point, quand même. Parce que vous me dites que vous faites confiance. Moi, je vais vous donner un exemple qui date d'il y a deux jours. Nous avons inauguré, avec Monsieur MOUDENC, le stade Rigal. Et qu'est-ce que j'ai pu constater ? Que le terrain de boules tout neuf qui a été réalisé n'est pas conforme à la réglementation accessibilité. Donc, permettez-moi de m'inquiéter quand une élue m'explique qu'elle va faire confiance aux services tout en ne donnant pas les moyens aux services de se former convenablement sur les questions d'accessibilité ni de mettre des pénalités aux entreprises qui ne respectent pas les règles d'accessibilité. Parce que, le résultat, c'est quoi ? C'est que, au stade Rigal, cela veut dire qu'il va falloir casser ce qui a été fait pour refaire. Et je parie que c'est encore la collectivité qui va payer et pas le BTP et pas le promoteur ; enfin, pas l'entreprise et la maîtrise d'œuvre. Donc, ce conflit d'intérêts permanent avec le BTP commence à me fatiguer, surtout que les victimes sont les personnes handicapées. Parce que, pour l'instant, les petits vieux du quartier Rigal, ils ne risquent pas d'aller jouer aux boules avec leur fauteuil roulant. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, je pense qu'on peut en rester là. Donc, je mets aux voix la délibération 6.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. On m'a demandé de traiter à part, par vote disjoint, la délibération 6.7. Donc, je fais voter. Il y a une expression, également, de Monsieur LE TEXIER sur la 6.7. Allez-y, Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Merci, Monsieur le Maire, une petite explication de vote. Nous allons voter contre. Comme le disait mon collègue Romain CUJIVES, on a là une nouvelle opération de vente d'un foncier appartenant à la Mairie. On l'a porté pendant tout le mandat, on continuera à le porter, puis une fois en

responsabilité, on le mettra en œuvre : il y a une véritable nécessité de sécuriser nos fonciers et de les gérer. Notamment avec l'Office foncier solidaire qui est sous-utilisé, voire non utilisé actuellement, qui est une belle vitrine, mais qui n'est pas assez mis en œuvre. De la même manière, le BRS (bail réel solidaire), qui est un moyen de faire accéder à du logement à des prix intéressants, tout en conservant cette maîtrise foncière, est un dispositif sur lequel vous ne vous êtes pas du tout penché sur cette mandature. Et nous espérons qu'à l'avenir cela change.

On a vu régulièrement des cessions foncières, donc j'ai bien compris la précision des services après la commission qui était le fait que c'était lié à une convention ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), mais vous avez la possibilité, effectivement, de négocier dans le cadre de l'ANRU. Je pense qu'on pourrait être beaucoup plus proactif. Je pense que l'exemple de Rennes, par exemple, va nous inspirer à l'avenir, où on a une véritable politique de maîtrise et de maintien du foncier dans le giron public, efficace, avec des opérations BRS nombreuses et une complexité autour de ce dispositif qui est très fine. Je voulais mentionner la raison de notre vote contre.

MONSIEUR LE MAIRE : Annette LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : Oui, Monsieur LE TEXIER a posé effectivement la question en commission sur le pourquoi du BRS, pourquoi la collectivité ne garde pas son foncier. Nous avons répondu qu'il s'agissait, bien évidemment, dans le cadre de l'ANRU, d'une opération liée à l'ANRU. Vous avez eu une réponse écrite à votre question puisqu'on vous a bien expliqué que c'était pour l'association foncière de logement une contrepartie qui était dans la convention ANRU et donc, que c'était difficile de s'en libérer. Mais quand vous évoquez le BRS, oui, nous sommes les premiers à souhaiter qu'il y ait un développement du BRS. Là, nous sommes tout à fait d'accord. Je voudrais quand même dire qu'il s'agit de 26 logements locatifs en LLI (logement locatif intermédiaire). Et le LLI, vous savez que, à terme, au bout de 10 ans, cela devient de la propriété. Donc, le LLI est aussi vertueux. Donc, il ne s'agit pas, pour une opération immobilière, de construire n'importe quoi, mais de s'inscrire dans un cercle vertueux, puisque le LLI, je vous le dis, c'est de l'accession à la propriété dans le moyen terme. Donc BRS, LLI, c'est un petit peu la même chose.

MONSIEUR LE MAIRE : Et on est bien d'accord pour développer le BRS dans les années qui viennent. Monsieur LE TEXIER, rapidement.

M. LE TEXIER : Oui, il y a deux éléments, Madame LAIGNEAU. Le premier, c'est que, non, il y a une grosse différence entre LLI et BRS, c'est la propriété. La propriété foncière qui échappe au public dans le cas précis. Le deuxième élément, c'est le niveau des loyers qui sont pratiqués et les prix d'accession qui ne sont pas les mêmes entre le BRS et le LLI. Le LLI s'adresse quand même à une population – et cela a été dit au Conseil métropolitain d'ailleurs, la dernière fois, par mon collègue Thomas KARMANN à Cugnaux : le LLI s'adresse à une population qui a quand même des moyens supérieurs à ce qu'on pourrait proposer dans le cadre du BRS.

A. LAIGNEAU : Bien sûr qu'on est d'accord, ce n'est pas la même chose que le BRS. Mais, sur le fond, l'objectif est le même. C'est pour des situations qui ne peuvent pas accéder à la propriété traditionnelle, si je peux dire. Et dans les deux cas, il y a deux façons d'y parvenir.

MONSIEUR LE MAIRE : Je fais voter la 6.7. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Les autres délibérations du chapitre 6, je n'ai pas de remarque particulière, donc je propose qu'on les vote ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

6.1 **Negreneys – OAP Cazeneuve – Rue Pierre Cazeneuve - Cession d'une emprise foncière à Promologis-*(Habitat et opérations foncières - - 25-1036)***

Contre

Odile MAURIN

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Pierre LACAZE
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Ne participe pas au vote

Bertrand SERP

Adopté

6.2 **PIC : engagement de la participation de la Mairie pour la phase 2 de la réhabilitation de la copropriété 37 Vestrepain-*(Habitat et opérations foncières - - 25-1026)***

Adopté à l'unanimité

6.3 **PIC : engagement de la participation de la Mairie pour la réhabilitation de la copropriété Tours de Seysses-*(Habitat et opérations foncières - - 25-1025)***

Adopté à l'unanimité

6.4 **Place de l'Eglise de Lalande – AFNT – Régularisation de la parcelle 830 AW 128 et modification de la délibération n° 9.12 du Conseil Municipal du 26 septembre 2025-*(Habitat et opérations foncières - - 25-1039)***

Contre

Odile MAURIN

Adopté

6.5 **PRU Tabar Bagatelle - Rue de la Sarthe - Déclassement et cession d'emprises à Patrimoine Languedocienne SA-*(Habitat et opérations foncières - - 25-1037)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Bertrand SERP
Fella ALLAL

Adopté

6.6 **Reynerie – Cheminement Gluck – Cession d'une emprise foncière à l'association diocésaine de Toulouse-*(Habitat et opérations foncières* - - *25-1059)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

6.7 **Rue des violettes – Désaffectation, déclassement et autorisation de déposer un permis de construire sur une parcelle cadastrée à Toulouse section 830 AL n° 81-*(Habitat et opérations foncières* - - *25-1060)***

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

6.8 **Projet de Renouvellement Urbain Bellefontaine – Acquisition pour régularisation d'une emprise foncière à usage d'espace vert passage Louis Pergaud auprès de Patrimoine SA Languedocienne-*(Territoire Sud - Aménagement et Développement Urbain* - - *25-1048)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Fella ALLAL

Adopté

6.9 **Projet de Renouvellement Urbain Bellefontaine - Déclassement et cession à Patrimoine SA Languedocienne d'une emprise foncière du passage Louis Pergaud (abroge et remplace la délibération 9.20 du 20 juin 2025)-*(Territoire Sud - Aménagement et Développement Urbain* - - *25-1047)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Bertrand SERP
Fella ALLAL

Adopté

6.10 **Quartier Guilhermy - Constitution d'une servitude de passage au profit de la Commune de Toulouse par Appart'City Classic Toulouse Saint-Simon-*(Territoire Sud - Aménagement et Développement Urbain* - - *25-0945)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

6.11 **Toulouse Q7 - 392 Route de Launaguet instauration d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur la commune de Launaguet, Approbation d'une convention de PUP avec la société IMMALDI ET COMPAGNIE et la commune de Launaguet prévoyant une intervention voirie sur la Route de Launaguet à Toulouse-*(Territoire Nord - Aménagement et Développement Urbain - - 26-0011)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Emilion ESNAULT

MONSIEUR LE MAIRE: Donc on va, comme je vous l'avais annoncé, au chapitre 9. Madame MAURIN, vous souhaitiez intervenir sur laquelle des délibérations ?

O. MAURIN : Alors, je souhaitais intervenir sur les 9.1, 9.3. Vous voulez que je les fasse en continu ou est-ce que vous souhaitez que je les fasse ultérieurement ?

MONSIEUR LE MAIRE : D'accord, donc la globalité. Allez-y.

O. MAURIN : Donc sur la 9.1, qui est l'augmentation des moyens de défense des policiers municipaux. Monsieur le Maire et chers collègues, je voterai contre cette délibération de renouvellement des PIE (pistolets à impulsion électrique). Cette décision n'est pas idéologique, mais factuelle, fondée sur une actualité judiciaire accablante qui démontre la dangerosité de ces armes, présentées à tort comme non létales. Deux affaires récentes illustrent parfaitement ces dangers. En décembre 2025, Kyllian SAMATHI, 23 ans, est décédé en Seine-Saint-Denis après avoir reçu 12 décharges de PIE. 12 tirs sur un homme présenté comme en état de surexcitation. Quatre policiers ont été mis en examen pour violences ayant entraîné la mort. Les décharges ont provoqué deux arrêts cardio-respiratoires. Et en novembre 2025, dans la Manche, une policière a été condamnée à un an de prison avec sursis pour la mort d'un homme de 60 ans qui s'est embrasé après un tir de Taser. Le tribunal a estimé qu'il y avait eu reconstruction des faits par les policiers.

Au-delà des victimes, ces armes mettent également en danger nos agents. Chaque usage peut engager leur responsabilité pénale personnelle et les conduire devant les tribunaux, comme le démontrent ces condamnations récentes. Ces drames ne sont pas des accidents isolés. Dès 2007, le comité de l'ONU contre la torture a indiqué que l'usage abusif des PIE peut infliger des tortures et entraîner la mort. En 2024, la Ligue des droits de l'Homme rappelait que ces armes sont trop facilement utilisées sur des personnes ne présentant pas de danger immédiat. Techniquement, ces armes génèrent une douleur extrême. Selon Amnesty International, les impulsions électriques provoquent un effondrement neuromusculaire et peuvent entraîner la mort par arrêt cardiaque. Les personnes fragiles, problèmes cardiaques, femmes enceintes, personnes âgées sont particulièrement à risque.

Monsieur le Maire, vous évoquez un contexte sociétal où la violence est décomplexée pour justifier cet armement. Mais quelle violence est plus décomplexée que celle qui consiste à infliger deouze décharges électriques à un jeune homme ou à faire s'embraser un père de famille ? Cette délibération engage votre responsabilité. Chaque usage de ces armes par la police municipale toulousaine sera désormais votre responsabilité politique et juridique. Je vous demande donc de retirer cette délibération et de privilégier la désescalade plutôt que l'escalade sécuritaire. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, je vous propose d'aborder les autres délibérations, comme ça il y aura une approche globale.

O. MAURIN : D'accord, vous n'avez donc rien à répondre.

MONSIEUR LE MAIRE : Non, non, non, attendez. C'est pour avoir une approche globale du débat. Vous préférez qu'on vous réponde tout de suite plutôt que les autres ? Bon, allez, je donne la parole à Émilion pour faire plaisir à Madame MAURIN. Décidément, aujourd'hui…

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Oui, je voudrais dire que je ne suis pas surpris, mais profondément choqué par les propos qui sont tenus. Finalement, vous fuyez ou vous nous invitez à fuir nos responsabilités. La question de l'armement des policiers municipaux est fondamentale. Comment peut-on demander à des policiers municipaux ou nationaux de protéger les Toulousains si on ne leur donne pas les moyens de se protéger eux-mêmes ? C'est cette question-là qui est au centre de la question de l'armement. Ensuite, il y a la question de l'armement intermédiaire pour justement éviter de sortir l'arme de poing.

Le propos qui est tenu, il est à la fois irresponsable et condescendant. Condescendant quand vous dites que l'armement met en danger nos policiers parce qu'il pourrait les conduire à les utiliser et pourrait les conduire aux tribunaux. Mais nos policiers municipaux sont parfaitement formés. Et chaque jour, effectivement, ils prennent des risques pour protéger les Toulousains. Et votre propos, il nous conduirait à fuir nos responsabilités. Parce que, si je suis votre logique, les armes c'est dangereux, cela peut blesser, cela peut conduire à un policier municipal au tribunal, donc il ne faut pas les utiliser. Mais, à la fin, votre propos, il conduit à quoi ? À ne prendre aucun risque pour protéger les Toulousains. Votre propos, il conduit à désarmer complètement les policiers. D'ailleurs, votre propos il peut s'étendre aux policiers nationaux puisque, du coup votre propos est valable quel que soit, finalement, l'utilisateur. Donc, vous êtes en train de nous dire : « Il y a un risque, ne prenez pas la responsabilité, désarmez. » Et vous mettez finalement sur un plan supérieur le risque d'utilisation de l'arme par rapport au bénéfice global, immense, qui est apporté par les services de police. Aussi, je crains que vous soyez la, finalement, porte-parole de tous vos collègues dans la même mouvance que la célèbre phrase de votre ami Monsieur LE TEXIER : « La meilleure arme du policier municipal, c'est sa langue et son stylo ». Tout ça est assez condescendant. Vous ne voulez pas leur faire confiance. Ils sont pourtant parfaitement formés, en maîtrise de leur arme, et ils sont armés pour se défendre et pour mieux protéger les Toulousains.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Vous voulez intervenir rapidement avant que je fasse voter ?

O. MAURIN : Oui, bon, je ne suis pas étonnée par le propos de Monsieur ESNAULT qui continue dans la même lignée. Simplement, je voudrais rappeler qu'à une époque on parlait de « gardien de la paix » et, aujourd'hui, on parle de « forces de l'ordre. » Et puis j'ai parlé de la police municipale, je n'ai pas parlé de la police nationale. Mais vous évoquez ce sujet comme si les policiers municipaux étaient totalement désarmés. Comme vous l'avez dit, ils s'entraînent. Ils ont la possibilité d'utiliser des prises pour stopper un individu dangereux. Ils ont aussi la possibilité d'utiliser un bâton de défense. Ils ont un certain nombre d'outils à leur disposition. Et au vu du danger de mort et de graves blessures qu'occasionne cet instrument qui n'est pas un une arme intermédiaire – c'est la classification que la France en fait, mais elle ne correspond pas à la classification internationale –, je trouve que le danger est manifeste et pour les agents et pour la population. Et je vous invite vraiment à vous tourner vers une police qui soit effectivement au service de la population et qui, comme l'a suggéré Maxime LE TEXIER, utilise davantage sa langue que sa force ; parce que, pour désarmer, la première des choses, c'est de parler, c'est de discuter, c'est effectivement, sans reculer, il ne s'agit pas de reculer, d'être calme, tranquille et de désarmer par la pacification. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Une voix contre ? Vous vouliez intervenir sur la seconde, je crois ?

O. MAURIN : Sur la 9.3, sur la mise en œuvre d'une expérimentation.

MONSIEUR LE MAIRE: Sur la 2e, c'est peut-être Monsieur MAURICE. La parole est à Monsieur MAURICE pour la 2e.

A. MAURICE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Cette délibération qui prévoit l'installation de 250 caméras supplémentaires pour un montant de 7 millions d'euros. Nous sommes à un mois et demi des élections municipales, ce calendrier n'est pas neutre. Cette décision correspond précisément, je le disais dans mon propos liminaire, à l'engagement que vous prenez actuellement, devant les Toulousains, de renforcer massivement la vidéosurveillance avec l'objectif affiché d'une caméra par rue. Ce sont des engagements de campagne, donc. Les faire voter aujourd'hui avec les moyens de la collectivité pose pour nous un problème démocratique évident. Je voulais le rappeler. C'est pour cette raison que nous contestons déjà la méthode et que nous refuserons de participer au vote.

Sur le fond, c'est l'occasion d'avoir un peu le débat sur le fait de dire que, pour notre part, nous ne sommes pas dans une opposition de principe aux caméras. La vidéosurveillance, elle peut s'inscrire dans une politique de sécurité globale, et c'est ce que rappelle la Charte européenne pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance que notre collectivité avait adoptée en 2011 et qui pose des principes de nécessité, de proportionnalité, de transparence et d'évaluation régulière. Elle ne peut donc être ni un réflexe automatique ni un affichage politique. Elle doit être justifiée, pour nous, par un diagnostic précis et intégrée à une stratégie globale de prévention et de tranquillité publique. Or, qu'est-ce que nous voyons aujourd'hui ? C'est qu'en effet, nous sommes passés de 21 caméras en 2014 à 710 fin 2025, que vous proposez d'en ajouter encore 250. Mais, avant d'engager 7 millions d'euros supplémentaires, il serait légitime de disposer d'un bilan clair et indépendant de l'efficacité du dispositif existant. Les études disponibles à ce jour montrent que la contribution de la vidéosurveillance à la résolution des enquêtes, qui est souvent mise en avant, reste limitée ; entre 1 et 2 % des affaires. Ce n'est pas nul, mais ce n'est pas non plus structurant. Ainsi, multiplier un outil dont l'efficacité reste marginale ne garantit pas mécaniquement plus de sécurité. Pour nous, il faut donc qu'elle s'inscrive encore une fois dans une politique globale qui comprenne la prévention, la médiation, la présence humaine et l'action sociale. Or, ce que vous proposez aujourd'hui, finalement, ressemble davantage à une extension mécanique d'un outil devenu une communication politique plutôt qu'à une stratégie articulée, évaluée, qui devra être, de notre point de vue, d'ailleurs, l'objet de la politique de sécurité engagée par la future majorité…

(*Appel nominal des conseillers.)*

Et pour toutes ces raisons, nous ne participerons donc pas au vote de cette délibération. Pour nous, la sécurité n'est pas un outil de campagne, c'est une responsabilité politique.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je donne la parole à Émilion ESNAULT, même si on a déjà un peu répondu à cette question lors de notre débat liminaire.

E. ESNAULT, : Merci, Monsieur le Maire. Ce dernier Conseil municipal est l'occasion de faire un peu le bilan et, à l'heure du bilan, j'ai l'impression que, sur ce sujet, vous êtes à l'apogée, au sommet, et peut-être le mot est faible, au summum de votre art : celui de l'évitement. Vous n'êtes pas contre les caméras, mais finalement vous n'allez pas voter. Et puis, en fait, au final, à chaque fois, à chaque vote, pendant tout ce mandat, vous avez évité les sujets sécurité. Vous avez glissé sur les questions, vous avez contourné avec méthode chaque sujet, chaque sujet compliqué. Cela a été le cas pour les caméras, et c'est le cas, maintenant pour l'armement, souvent. Pour la question des prérogatives, quand on a eu le débat sur les prérogatives, quand on a eu des vœux sur la question de la répression, à chaque fois cela a été une fuite du débat, un glissement, une fuite des responsabilités, comme on l'a vu à l'instant avec votre collègue, Madame MAURIN. Ou l'occasion, comme vous l'avez fait, à l'instant, à chaque fois, de vouloir réopposer la question de la prévention à la question de la fermeté et de la répression. Nous ne l'opposons pas. Ces deux sujets ne s'opposent pas, ils ne doivent pas s'opposer. Chaque pilier doit être amélioré, mais on ne peut pas dire qu'il faut moins de caméras ou ne pas faire de caméras parce qu'il vaut mieux de la prévention. Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre. Et à chaque fois, vous utilisez cette méthode pour vous dérober, ne pas voter. Si les choses étaient simples pour vous, si vous n'aviez pas de difficultés, comme vous l'avez dit en introduction, avec les caméras, vous voteriez sans problème pour cette délibération. Je regrette, finalement, que vous ne la votiez pas. Si vous n'avez aucun problème avec les caméras, pourquoi ne la votez-vous pas ?

Je veux quand même donner des éléments, puisqu'à chaque fois vous revenez sur cette question, d'un bilan objectif où il faudrait faire une étude pour pré-étudier, peut-être une commission derrière pour vérifier et retarder à chaque fois la décision. Depuis maintenant quelques années, avec constance, nous avons atteint des niveaux extrêmement importants de réquisitions ; +2 700 %, de mémoire. Je vous donnerai le chiffre exact. Je crois 2 739 % de réquisitions judiciaires par rapport à ce qui a été fait à la sortie du mandat COHEN-BRIANÇON. Nous en sommes, l'année dernière, à 1 038 interpellations par la police nationale ou la police municipale en flagrant délit grâce aux caméras. 7 200 fois, les caméras ont appuyé un service, qu'il soit celui de la propreté, de la police municipale, de la police nationale, du SDIS, du SAMU, pour intervenir. 144 fois, l'an dernier, les opérateurs vidéo ont amené à une intervention médicalisée pour protéger quelqu'un. Ces chiffres-là, on vous les donne chaque fois et, chaque fois, vous revenez en nous disant : « On voudrait un bilan ». Moi, ce que je crois, c'est que vous vous attaquez constamment à la forme pour éviter le fond. Je viens de le dire. Et au fond, la critique de la forme est souvent l'ultime refuge de celui qui a tort sur le fond. Je vais la refaire si vous ne l'aviez pas compris : « faute de pouvoir mordre le contenu, on aboie après le contenant. »

M. LALANE-DE LAUBADERE : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, simplement, on ne va pas poursuivre indéfiniment, mais essayez d'écouter au moins ce que disent vos opposants plutôt que de répondre en caricaturant ou même en déformant mes propos puisque, justement, tout mon propos consiste à dire que, pour nous, la caméra n'est pas l'outil magique. Or, je constate que si vous présentez cette délibération, c'est pour répondre à une promesse de campagne. Donc, ça, c'est pour la forme, mais je suis bien allé sur le fond. Et sur le fond, ce qu'on dit, c'est que vous sortez des chiffres, toujours plus de caméras, sans diagnostic préalable qui explique dans quelle politique globale de sécurité elles s'inscrivent. Et nous, c'est comme ça qu'on imagine l'utilisation de caméras. C'est dans une politique globale qui, justement, n'oppose pas la prévention à la répression. Par contre, excusez-moi, je découvre qu'une caméra serait un outil de répression. Je n’ai jamais vu une caméra arrêter un quelconque délinquant criminel. Mais, bon, soit.

Mais, nous, justement, nous avons dit dans notre propos que, le sujet, c'était d'inscrire la vidéosurveillance dans une politique globale et pas comme un outil de communication politique. Vous faites juste la démonstration, par cette délibération, comme par votre promesse de campagne, que vous faites croire aux Toulousains que c'est uniquement par toujours plus de caméras qu'on va répondre à la problématique de sécurité qui reste criante quand on voit l'augmentation des attaques sur les personnes, qui est le principal fléau aujourd'hui contre lequel nous devons lutter. Donc, essayez de ne pas caricaturer. Nous n'avons pas la même vision, c'est clair, d'une politique de sécurité. Le débat se poursuivra ailleurs que dans cette salle. Mais, en tout état de cause, en effet, nous refusons de voter une délibération qui est avant tout utilisée aujourd'hui, pour le coup, pour répondre à une promesse de campagne à laquelle les Toulousains doivent répondre aux élections des 15 et 22 mars prochains.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Émilion ESNAULT.

E. ESNAULT : Pardon, Monsieur MAURICE, mais là, on vient d'assister, quand même, à une petite phrase qui est un monument de bêtise. Vous avez dit : « Je n'ai jamais vu une caméra interpeller un délinquant ». Mais, attendez, c'est la police qui interpelle les délinquants. La caméra, elle appuie le policier. Pardon, mais je viens de vous donner les chiffres que je vous donne à chaque fois. Ils sont en constante augmentation. Enfin, je vous vois sourire. Vous êtes en train de vous rendre compte de la bêtise que vous avez énoncée. Personne n'a jamais vu une caméra interpeller un délinquant. La caméra, elle permet d'objectiver les choses, de voir et d'appuyer une opération de police et d'appuyer auprès de la justice les faits avec des preuves. Et je vous l'ai dit, mais juste à l'instant, vous ne voulez pas l'entendre. Les caméras, *a posteriori* : 2 073 réquisitions l'an dernier ; +2 700 % d'augmentation de réquisitions par rapport au moment où vous étiez aux affaires. 1 038… Je réponds à votre question, Monsieur MAURICE. Je vous vois sourire. 1 038 interpellations l'an dernier par la police nationale et par la police municipale, justement grâce aux caméras. Alors, évidemment, ce n'est pas la caméra qui interpelle, pardon, ce sont bien les policiers, les policiers municipaux et les policiers nationaux.

Deuxième élément, je vais faire court parce que vous n'écoutez pas les réponses, je crains. Mais, sur le diagnostic, nous avons à chaque fois procédé par diagnostic. Nous avons recensé l'ensemble des demandes, l'ensemble des demandes des usagers, l'ensemble des demandes des professionnels, qu'ils soient des opérateurs vidéo, qu'ils soient de la police municipale, qu'ils soient de la police nationale. À chaque fois, nous avons procédé à une évaluation. Je vous vois dire non, mais si. Nous avons procédé à chaque fois pour chaque demande de caméra, et on en a eu plus de 600 dans ce mandat, à une évaluation à 360° en l'évaluant par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), par les opérateurs vidéo eux-mêmes, par la police nationale à qui nous avons demandé l'avis, par la police municipale. Et c'est ainsi, avec méthode, qu'après ce diagnostic, nous avons priorisé les caméras que nous avons installées. On l'a dit assez souvent, vous niez l'efficacité des caméras en ne voulant pas entendre les chiffres qu'on vous donne. Vous les niez, vous ne voulez pas entendre. Vous inventez une absence de méthode, une absence de diagnostic alors qu'il y en a. Et je peux vous dire aujourd'hui que, finalement, là où nous pourrions nous améliorer, là où nous pêchons, malheureusement, c'est quand nous ne sommes pas en capacité de répondre à la police nationale, quand il y a une demande de réquisition parce qu'il n'y avait pas de caméra. Et donc, la proportionnalité, elle est là, Monsieur MAURICE. Dans les endroits où nous n'avons pas de caméra, malheureusement, aujourd'hui, nous ne sommes pas capables d'apporter des preuves à la justice, aux enquêteurs. Et nous aimerions bien pouvoir les aider davantage. C'est le sens de cette délibération. Et je sens encore une fois que, prétextant la forme, prétextant plein de choses, on a à nouveau une opposition qui n'est pas au rendez-vous, qui refuse cela et qui, finalement, n'aidera pas la police nationale ou municipale à interpeller les délinquants et préfère se contenter d'un *statu quo*.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, Mesdames, Messieurs les Élus, chères et chers collègues, je comprends, Monsieur ESNAULT que ce qui est désormais une vérité qui est devant nous, après six ans de mandat, d'être confronté à votre principal échec, celui d'avoir échoué à faire de Toulouse une ville plus sûre, vous énerve. Mais ce n'est pas en essayant de faire preuve d'autorité vis-à-vis de votre opposition que vous réglerez les soucis que connaissent les Toulousains. C'est en faisant preuve d'autorité vis-à-vis des délinquants. Donc, moi, je vous invite à garder votre colère pour celles et ceux qui la méritent. Parce que vous avez parlé du sommet de l'opposition, mais vous avez été au sommet de l'irrespect. Sommet de l'irrespect en traitant de bêtise cette réflexion qu'a voulu amener dans le débat notre collègue Antoine MAURICE. Vous avez été au sommet de votre art, le sommet du déni. Vous ne voulez pas voir que vous avez échoué, que vous n'avez pas su apporter les bonnes réponses sur cet enjeu. Et vous avez été au sommet de l'autosatisfaction. Je vous mets au défi de dire, ce matin, devant tous les Toulousaines et tous les Toulousains qui nous écoutent, que vous considérez que nous vivons dans une ville plus sûre qu'il y a 10 ans. Dites-le aux Toulousains, assumez-le. Et je vous propose une autre chose : assumez-le sur la base de chiffres. Dites-nous de combien les délits ont été réduits. Dites-nous. Pas les cambriolages, pas les vols de voitures. Les violences aux personnes, dites-nous de combien elles ont été réduites. Si vous n'aviez aucun problème en termes de sécurité, vous ne nous appelleriez pas systématiquement, à chaque Conseil municipal, à prendre des mesures supplémentaires. Systématiquement, vous vous enfermez dans cette même voie. Systématiquement, vous nous proposez des moyens qui, il faut le dire, sans les moyens complémentaires qui vont avec, ne permettent pas de répondre aux enjeux de sécurité. On vous l'a souvent dit : la vidéoprotection, sans des moyens permettant une intervention beaucoup plus rapide, beaucoup plus en proximité de celles et ceux qui doivent empêcher les délits, elle n'a pas d'utilité. Sur cet enjeu-là, vous avez toujours refusé nos propositions dans ce domaine. Nous n'avons jamais voté contre l'installation d'une caméra, jamais. Mais, systématiquement, nous vous avons dit que ce n'était pas la seule réponse qui suffisait. Ce que je crois, finalement, c'est que vous vous attaquez à l'opposition plutôt que de vous attaquer à vos échecs. Et moi, ce que je vous demande ce matin, c'est de nous dire, après six ans de mandat, enfin, quels sont les chiffres, quelle est la réalité de ce que vous avez fait diminuer.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Émilion ESNAULT.

E. ESNAULT : Monsieur GIBERT, vous nous refaites le même sujet à chaque fois. Vous avez trouvé un grand principe. Ce n'est pas une proposition que vous avez faite. Vous avez découvert un grand

principe, que c'est utile de réagir au plus vite. Ce n'est pas une proposition, c'est un principe, c'est un principe qu'on a toujours travaillé. Je le rappelle, je lis dans la presse que vous revendiquez constamment l'héritage COHEN. Mais quel est-il cet héritage COHEN ? Rappelez-vous, la police municipale, elle était interdite de quartier dans certains quartiers à Toulouse. Elle n'y mettait pas les pieds. La police municipale, elle ne travaillait pas la nuit. Vous avez essayé, à l'époque, c'était votre programme, de désarmer la police municipale. Vous avez fait face à la plus grande grève de l'histoire de la police municipale. Et comme compromis, qu'avez-vous fait ? Vous avez proposé cette petite subtilité de ne pas désarmer la nuit, parce qu'ils étaient armés la nuit à l'époque, mais de finalement moins travailler la nuit pour ne pas être confrontés à ce problème. Et je crois que, à l'époque, les horaires de travail, la nuit, ont été réduits, laissant tranquilles les délinquants aux heures effectivement où ils étaient peut-être le plus présents sur la nuit. Je crois, Monsieur GIBERT, parce que vous n'écoutez pas les réponses, que très sincèrement, sur bien des sujets, dans l'espace public, nous avons conquis un certain nombre de victoires qui font que l'espace public, à bien des endroits, et surtout de nuit, par rapport à l'époque de Monsieur COHEN et Monsieur BRIANÇON, dans certains endroits, la nuit, les choses sont quand même bien plus sûres qu'elles ne l'étaient à l'époque. Je pense aux berges de Garonne, je pense à la Daurade, je pense à l'axe Daurade-Capitole, à ces endroits-là. Et on retrouve d'ailleurs certaines interviews de vos collègues de la majorité qui, à la fin du mandat, estimaient qu'il y avait un gros problème de sécurité. Je ne dis pas que tout est parfait, il y a encore des choses à améliorer. Je pense que nous avons remporté un certain nombre de batailles importantes et qu'il faut continuer. Il faut continuer et amplifier, c'est ce que nous disons.

Les chiffres, ensuite ; je les ai déjà donnés à plusieurs reprises. Vous confondez ou vous vous amusez, parce que vous le savez très bien, à vouloir toujours revenir à la question des atteintes aux personnes. Vous avez raison, c'est important. Mais, attention, dans l'atteinte aux personnes, Monsieur GIBERT, vous le savez, il y a énormément de violences intrafamiliales, il y a énormément de violences sexuelles et sexistes qui ne se produisent pas forcément ou très peu sur le domaine public. Et donc, quand on regarde, Monsieur GIBERT, avec objectivité là où nous pouvons mettre les moyens – parce que le rôle de la police municipale, son métier, c'est d'abord l'espace public –, quand on regarde l'espace public et qu'on regarde les agrégats qui sont donc ceux qu'il faut regarder, ceux de la délinquance de voie publique, je vous le dis, puisque vous m'interrogez : l'an dernier, l'agrégat police nationale délinquance de voie publique, il a baissé de 5,47 %. Et c'est même mieux que la moyenne nationale. L'an dernier, il avait baissé de 3 %. Nous remportons des batailles, nous arrivons à faire baisser à certains endroits, et on en rajoute de plus en plus, les questions d'insécurité. Cela ne veut pas dire que tout est gagné. Il n'y a aucune autosatisfaction là-dedans. Simplement, plus de moyens, plus de caméras, plus d'armement, plus de policiers qui sont confiants, bien formés et encouragés, avec des consignes de fermeté, cela donne des résultats. Oui, il y a des choses qui s'améliorent, ne vous en déplaise.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON. : Oui, quelques mots sur ce débat. Je constate que Monsieur ESNAULT ne répond pas aux questions qui sont posées par mon collègue, tout simplement parce que vous avez, sur la question de la sécurité, beaucoup promis et beaucoup échoué. Qu'est-ce qui s'est passé à Toulouse ces dernières années en matière de sécurité ? Il s'est passé ce qui s'est passé dans toutes les grandes villes françaises depuis les attentats du Bataclan. C'est une hausse générale du niveau de sécurité qui était absolument nécessaire et c'est pour ça que, moi, je l'ai toujours accompagnée. Mais souffrez, Monsieur ESNAULT, qu'aujourd'hui on vous demande des résultats et qu'on vous demande, après ce bilan, quelles sont les améliorations qu'il y a sur la sécurité des Toulousaines et Toulousains. Vous avez l'air de considérer qu'elle s'est améliorée. Moi, je peux vous dire que les Toulousains ne partagent pas ce sentiment. On l'entend tous les jours. Tous les jours ! Et moi, je veux bien qu'on minimise les atteintes aux personnes comme vous venez de le faire, mais c'est quand même ça qui est le plus important. Vous nous dites les cambriolages, etc., que cela s'est amélioré. Mais est-ce que cela s'est amélioré par rapport aux dispositifs municipaux ? On sait aussi qu'il y a une hausse des équipements des particuliers qui joue beaucoup sur cette question. Donc, moi, je pense que vous devriez prendre cette question de la sécurité avec beaucoup plus de sérieux dans les réponses que vous ne le faites. Vous nous dites que, maintenant, on va continuer – c'est le leitmotiv de votre campagne électorale –, on va mettre des caméras partout, on va mettre une caméra par rue. Je constate, d'ailleurs, au passage, que chaque fois

qu'un Toulousain pose une question, la réponse est une caméra. « Bonjour Monsieur le Maire, j'ai un problème de logement. » « Ne vous inquiétez pas, vous aurez une caméra ». « Bonjour, Monsieur le Maire, le prix de la cantine a été supprimé pour les classes les plus défavorisées ». « Ne vous inquiétez pas, vous aurez une caméra ». « Bonjour, Monsieur le Maire, la bibliothèque dans mon quartier a été fermée ». « Pas de problème, vous aurez une caméra ». Pourquoi pas ? Mais souffrez qu'on vous demande des comptes et résultats.

Et puis, Monsieur ESNAULT, puisque vous nous parlez de statistiques, vous voulez mettre des caméras partout. Moi, je veux que, dans chaque rue, il y ait un policier ou un médiateur. C'est la différence entre vous et moi. Mais je vais vous poser une question. Et je vais vous poser une seule question, Monsieur ESNAULT : est-ce que vous pouvez dire à ce Conseil municipal, et devant les Toulousaines et les Toulousains, combien, là, maintenant, à l'instant T…

(*Appel nominal des conseillers.)*

… il y a de policiers municipaux au service de la sécurité des Toulousains, à 12h55 le vendredi 6 février ? Combien sont sur le terrain ? Est-ce que vous pouvez répondre à cette question ?

MONSIEUR LE MAIRE : Je remercie Monsieur BRIANÇON de s'être ridiculisé à travers son intervention qui permet aux Toulousains d'être éclairés à six semaines du scrutin. Monsieur ESNAULT, vous allez rappeler certaines choses et je me ferai un plaisir, moi aussi, de vous rafraîchir une mémoire visiblement défaillante.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. C'est vrai, Monsieur BRIANÇON, que ça fait des semaines qu'on attend vos propositions. Je dis bien « propositions » ; pas vos commentaires, pas vos attaques, pas vos réflexions. Vos propositions concrètes sur les questions de sécurité. Je lisais, il y a quelques jours, un article dans un quotidien largement lu, où il y avait un article consacré aux prérogatives de la police municipale. Et là, vous adoptiez un ton assez lisse : « Je suis d'accord, il n'y a pas de problème, etc. » Quelques heures plus tard, vous vous fendez d'un tweet qui semble corriger les choses avec encore plus de flou en disant : « Oulala, la police municipale doit être centrée sur ses missions de proximité. » Vous entretenez un grand flou sur ce sujet, peut-être pour des causes de grand écart intenable entre votre électorat de centre gauche qui attend des réponses et qui est d'accord avec ce que nous proposons, et votre aile gauche, votre future alliance avec Monsieur PIQUEMAL, les Verts qui, souvent, ne sont pas d'accord avec l'armement, avec la vidéo, même s'ils ont du mal à l'assumer pleinement. Mais vous êtes muré dans un silence où, de temps en temps, vous faites un petit commentaire, mais vous ne donnez aucune proposition, aucune précision sur vos attentes. Et au fond, on ne sort de l'ambiguïté, Monsieur BRIANÇON, qu'à son détriment. Je pensais que vous l'avez bien compris. Et là, au fond, vous venez de nous dire les choses tout à l'heure : vous préférez des médiateurs aux policiers. Les choses sont extrêmement claires. On est revenu à l'ère du bilan COHEN et, effectivement, on a compris vos propos. Il faut valoriser l'héritage Pierre COHEN. On a compris la doctrine qui est la vôtre. On revient à l'interview de Pierre COHEN qui nous disait, sur France 3 : « Quand il y a un couteau, la police municipale elle n'a même plus à être là ». Effectivement, si vous mettez des médiateurs, elle ne sera plus là. On en revient effectivement aux propos de Monsieur PIQUEMAL qui, il y a trois jours, disait : « Il ne faut plus que la police municipale elle travaille la nuit ». On en revient effectivement à ça. Vous vous êtes dévoilé. Merci pour la franchise, merci pour la clarté. Effectivement, vous ne souhaitez pas faire confiance aux policiers municipaux. Vous ne souhaitez pas, finalement, aborder et assumer la question de la sécurité sous l'angle de la fermeté, sous l'angle « J'assume mes responsabilités de Maire avec la question de la fermeté et de la répression ».

Et je terminerai, comme je l'ai fait il y a quelques jours dans un autre cadre, en rappelant ces propos qui devraient vous éclairer de manière assez puissante, de Lionel JOSPIN, un soir de défaite, ou quelques jours après, après les législatives, où il a dit : « J'ai été naïf, j'ai pensé, nous avons pensé qu'en réduisant le chômage, nous ferions baisser l'insécurité. Nous avons fait baisser le chômage de 900 000, à l'époque, demandeurs d'emploi. L'insécurité n'a pas baissé, elle a augmenté ». Et il ajoute, en phrase conclusion, et cela devrait vous éclairer : « L'insécurité mérite un traitement à part, avec des moyens à part sur ce sujet. » Et j'ai l'impression, Monsieur BRIANÇON, que vous êtes resté bloqué

dans les années 2000. Le logiciel n'a pas évolué, la disquette est restée bloquée. Il va falloir changer de logiciel, vous mettre à la page. La délinquance, depuis l'époque COHEN, a changé de méthode. Elle s'est adaptée, Monsieur COHEN. La délinquance, vous proposez de faire ni plus.. Monsieur BRIANÇON, pardon ; je vous confonds. Monsieur BRIANÇON, la délinquance… Vous voyez l'amalgame… La délinquance s'est adaptée, Monsieur BRIANÇON. Vous dites : « Je ne remettrai pas en cause les moyens, je ne veux ni plus ni moins… » C'est le « ni, ni » de François MITTERRAND, le « ni-ni », mais le « ni-ni » devant la délinquance. Si vous n'avancez pas devant la délinquance, si vous n'ajoutez pas des moyens, si vous ne vous adaptez pas vous-même, si vous n'êtes pas à l'offensive – c'est ce que Monsieur GIBERT nous reprochait juste à l'instant –, si vous ne déployez pas des moyens nouveaux, des méthodes nouvelles, à chaque fois, face à une délinquance qui s'adapte, Monsieur BRIANÇON, vous reculerez. Et c'est ce que vous avez fait pendant tout le mandat COHEN ; de la reculade. Vous nous proposez de reculer et c'est ce que nous ne voulons pas.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Bon, je ne vais pas répondre à l'ensemble de cette bouillie verbale qui mélange tout pour essayer de garder un peu de sérieux à ce débat. Monsieur ESNAULT, je pense qu'il ne faut pas caricaturer les propos. Il y a deux débats. D'abord, il y a le débat sur lequel vous venez, qui est celui des discussions actuellement au Sénat sur l'extension des pouvoirs de la police municipale. Et, moi, j'ai été très clair sur cette question-là. Je ne suis pas opposé à un certain nombre de mesures qui sont discutées aujourd'hui dans le cadre du débat parlementaire, parce qu'effectivement, je pense que la police municipale a besoin de moyens juridiques nouveaux. Et si vous lisez avec attention, et non pas avec interprétation, ce que je dis, vous l'auriez compris. Je l'ai dit à plusieurs reprises : je ne suis pas opposé à une série de mesures qui sont actuellement débattues dans le cadre du débat parlementaire. Pour autant, Monsieur ESNAULT – et là je reprends des propos que j'ai entendus, y compris dans la bouche de Monsieur MOUDENC –, je ne souhaite pas que la police municipale devienne une deuxième police nationale. Voilà. Est-ce que c'est assez clair pour vous ou est-ce que vous voulez recommencer à caricaturer mes propos ?

Deuxième chose, je n'ai jamais dit, il y a quelques minutes, que je voulais remplacer la police municipale par des médiateurs. J'ai dit le contraire. Moi, je vais vous dire, ma proposition c'est que je suis pour en embaucher supplémentairement, des policiers municipaux. Je pense qu'il en faut 1 pour 1 000 habitants. Donc faites le calcul, faites le calcul. Par contre, à côté de la police municipale qui doit être présente sur le terrain, il faut qu'on développe, enfin, dans cette ville, un véritable système de médiation. Mais arrêtez d'opposer les uns aux autres. Ce n'est pas parce qu'on dit « médiation » qu'on dit non à la police. Enfin, vous avez, vous, un problème de logiciel. Donc, je pense qu'il faut que vous arrêtiez. Alors je ne sais plus où vous en êtes, si vous êtes société civile ou parti politique parce que tout se mélange chez vous. En fait, franchement, vous êtes un vieux politicien, dans tous les cas, parce que ce que vous venez de dire c'est la caricature d'un débat. Donc, ou on discute avec sérieux des débats de sécurité et je pense qu'on trouvera des convergences et c'est l'intérêt des Toulousains et des Toulousains ; ou vous nous resservez votre bouillie en allant chercher Lionel JOSPIN et d'autres, mais ce n'est pas le sujet.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur ESNAULT.

E. ESNAULT : Il n'y a pas de bouillie, Monsieur BRIANÇON. Il y a que vous êtes entouré d'un certain nombre de collègues qui prennent des positions qui ne sont pas tout à fait les vôtres, qui ne sont pas du tout les vôtres. Je termine, Monsieur BRIANÇON. Vous êtes gêné aux entournures et vous coupez la parole. On avait compris que vous vouliez incarner la sagesse, la hauteur, et vous vous mettez à couper la parole dès que vous êtes un peu contrarié. Écoutons-nous, Monsieur BRIANÇON. Je vous ai écouté. Restons dans la posture de la sagesse. Je vous disais que l'on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment. Pourquoi, à l'instant, par exemple, au lieu de dire : « Je ne suis pas opposé à certaines mesures en débat », pourquoi vous ne dites pas, Monsieur BRIANÇON : « Je suis favorable au contrôle d'identité pour les policiers municipaux » ? Pourquoi vous ne le dites pas ? Voilà. « Je suis favorable à ce que les policiers municipaux puissent aller jusqu'au bout et puissent faire des actes judiciaires, notamment mettre des amendes délictuelles sur les consommateurs de stupéfiants qui

viennent acheter dans la rue ». Qu'ils puissent mettre les amendes forfaitaires délictuelles sur les occupations de halls d'immeuble, comme nous le poussons depuis un moment. « Je suis favorable, comme nous le poussons, au-delà de la loi, à ce que les policiers municipaux soient habilités à procéder aux relevés d'identité sur l'ensemble des infractions ». Pourquoi, toutes ces choses-là, vous ne les formulez pas de manière positive en disant : « Je souhaite qu'ils soient clairement armés » ? Pourquoi vous ne répondez pas à Madame MAURIN, aux outrances de Madame MAURIN tout à l'heure, en disant : « Les policiers seront armés 24 h sur 24 » ? « Je fais mon droit d'inventaire des années COHEN où, à l'époque, on avait dit qu'on désarmerait. Finalement, on n'y est pas arrivé ». Pourquoi vous ne sortez pas de cette ambiguïté, Monsieur BRIANÇON ? Pourquoi vous n'en sortez pas et pourquoi vous ne formulez pas les choses de manière très précise, très claire ? On attend tout cela de vous.

MONSIEUR LE MAIRE : Rapidement, on ne va pas y rester une demi-heure.

F. BRIANÇON : Ou c'est la préoccupation centrale des Toulousains et Toulousains, comme vous le dites, ou ça ne l'est pas, Monsieur le Maire. Donc, on prend le temps d'un débat sur la sécurité. Ou c'est important ou c'est un argument de campagne. Donc, moi, je suis mis en cause par Monsieur ESNAULT. Monsieur ESNAULT, j'ai dit 1 000 fois, 1 000 fois écrit ici, ailleurs, que j'étais favorable à l'armement de la police municipale. Alors vous pouvez continuer à inventer des positions qui n'existent pas, mais qu'est-ce qu'il faut que je fasse ? Que je vous fasse un mot ? Vous êtes le censeur des positions des uns et des autres ? Alors pourquoi vous vous permettez d'interpréter mes propos ? J'y suis favorable, y compris un certain nombre de moyens technologiques. Je suis favorable aux caméras. Moi, je n'ai pas peur de la technologie. On peut avoir un débat sur la façon dont on l'utilise, mais arrêtez de caricaturer en permanence. Moi, je vais vous dire, on va en parler de sécurité dans les semaines à venir. Parce que c'est vous qui avez des comptes à rendre aux Toulousains et aux Toulousains. Ce n'est pas moi, en matière de sécurité. Ce n'est pas moi qui suis en responsabilité aujourd'hui. Ce n'est pas moi qui en fait, qui en ai fait pendant six ans…. Ne me coupez pas. Vous alliez me couper. Ce n'est pas moi qui ai des comptes à rendre. Donc, arrêtez de caricaturer mes propositions. Quant au débat qui est actuellement au Sénat, parmi les propositions que vous avez énoncées, on ne va pas les reprendre, on laisse faire le débat parlementaire, je n'y suis pas défavorable. Moi, je trouve ça tout à fait normal que la police municipale elle puisse contrôler un véhicule, elle puisse contrôler une identité, elle puisse avoir accès à un certain nombre de fichiers pour pouvoir contrôler. Voilà, je n'y suis pas défavorable à tout ça. Mais on n'est pas au Sénat ici, on n'est pas à l'Assemblée nationale. Laissons faire le débat, on verra les dispositions, elles seront encadrées, les agents seront formés. Qu'est-ce que c'est ces polémiques ? En fait, vous vivez dans le fantasme des positions des autres. Revenez dans le réel et écoutez ce qu'on vous dit. Alors, je vous le dis une dernière fois et arrêtez, Monsieur le Maire, de l'écrire sur vos tracts : lorsque je serai Maire de Toulouse, la police municipale ne sera pas désarmée et les caméras ne seront pas démantelées. C'est écrit. La presse est témoin. On va arrêter.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur ESNAULT.

E. ESNAULT : Monsieur BRIANÇON, c'est bien de sortir de l'ambiguïté parce que, Monsieur BRIANÇON, à moins que la presse, mais vous n'avez pas corrigé, ait trahi vos propos, il m'a semblé lire : « Je ne mettrai pas en cause les moyens sur ce que vous dites, ni plus ni moins. » Mais vous n'avez pas dit clairement : « Je continuerai à les augmenter. » Cela n'a pas été dit. On est encore dans le « ni-ni », c'est-à-dire ni plus ni moins. On était là, et vous n'en sortez pas.

Je veux quand même, Monsieur BRIANÇON, avoir un dernier mot sur les questions, Monsieur BRIANÇON, de prévention. De prévention, parce que vous avez une manière de ramener toujours la question de la prévention. Cela a été une constante du mandat. Vous ramenez toujours la question de la prévention à celle de la médiation. La question de la médiation est importante, elle peut être formelle ou informelle. Et dans la médiation informelle, il y a énormément de travail des associations en QPV à qui on confie des missions de médiation informelle. C'est pour la plupart un de leurs objets d'ailleurs principaux. Vous n'écoutez plus la réponse. Je veux juste dire, quand même, très clairement, que, au-delà de la médiation, il y a la question de la prévention qui peut être la prévention par

l'aménagement, qui peut être la prévention par un travail partenarial. Et, pour ça, il y a le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. À la fin des années BRIANÇON-COHEN, quel était l'état de ce service du Conseil local de sécurité prévention de la délinquance ? Quel était son état ? Je ne sais même pas si vous savez dans quel état vous avez laissé la collectivité sur ça. Je vais vous le dire : un emploi. Le minimum légal, je crois. Un emploi, le référent CLSPD. Nous avons bâti, depuis, un service complet, avec des professionnels, par secteur, qui sont professionnalisés sur la question de la prévention de la délinquance, qui maîtrisent parfaitement l'ensemble des outils à disposition, qui animent un réseau partenarial, qui savent aller voir aussi bien la police nationale pour du judiciaire que les associations, les mobiliser pour faire de l'occupation de domaine public ou pour faire de la médiation informelle. Vous n'en parlez jamais. Pendant tout le mandat, vous avez réduit, et c'est une caricature en soi, la question de la prévention à la médiation, parce qu'on revient toujours à la même question : payer des médiateurs, sans vraiment parler de la manière dont vous aimeriez faire de la prévention. À l'époque, vous n'aviez même pas un service de prévention de la délinquance dans cette collectivité. C'est quand même important de le rappeler puisqu'à chaque fois vous vantez l'héritage COHEN. Il y a celui sur la police municipale, mais il y a aussi celui sur la prévention de la délinquance qui était inexistant.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, quelques mots sur ce sujet. Vous avez dit, Monsieur BRIANÇON : « En matière de sécurité, vous avez beaucoup promis et beaucoup échoué ». Et puis, juste après, vous avez dit une phrase qui, à mon avis, annule la première. Vous avez dit : « D'ailleurs, ça s'est passé comme ça dans toutes les grandes villes ». La vérité, c'est quoi ? La vérité, c'est que, malheureusement, à Toulouse comme ailleurs, effectivement, notre société est de plus en plus violente. Par contre, nous avons beaucoup promis, mais il y a quelque chose que vous avez oublié, c'est que nous avons beaucoup fait et que nous avons respecté la totalité de nos promesses en matière de sécurité. En matière de sécurité, on avait pris des engagements sur le doublement des effectifs de la police municipale, sur le déploiement de la vidéoprotection. Nous avons effectivement réalisé nos engagements. Je ne peux pas vous laisser dire, en creux, que nous n'aurions pas respecté ce que nous avions promis. La vérité, même, c'est que nous avons fait plus que ce que nous avions promis. Nous avons créé une brigade motorisée. Nous ne l'avions pas promis, et elle existe. Nous avons créé une brigade des incivilités ; elle n'avait pas été promise, elle existe. Nous avions promis, en 2020, 100 caméras supplémentaires. Nous en avons mis en place 300. Donc, la vérité, c'est que, oui, on a beaucoup promis, mais on a fait plus que ce que nous avons promis. Alors, évidemment, pour autant, les résultats ne sont pas aussi totaux que ce que nous aurions aimé, et Émilion ESNAULT l'a dit de manière très claire. Et moi-même, je dis souvent : « Nous avons un bon bilan, mais ce n'est pas une raison d'être dans l'autosatisfaction ». Nous avons beaucoup combattu l'insécurité et les atteintes à la tranquillité publique, comme aucune municipalité toulousaine ne l'avait fait auparavant. Pour autant, pour nous, c'est un socle pour aller plus loin. Ce n'est pas un motif d'autosatisfaction et d'arrêt de notre action.

Vous dénoncez la caricature, mais vous la pratiquez vous-même. Lorsque vous dites que lorsqu'il y a un problème de logement, je réponds « caméras », vous vous démentez vous-même parce que ce que vous dites là, c'est caricatural. Et puis c'est faux. La vérité, c'est quoi ? C'est que, en 10 ans, nous avons produit 75 000 logements, nous avons autorisé 75 000 logements pour le problème du logement. Voilà la vérité des choses. Et, en la matière, on a été extrêmement volontaristes. Et puis, je veux appuyer ce qu'a dit Émilion ESNAULT. Cette formule qui consiste à dire que vous n'êtes pas opposé aux avancées proposées par le projet de loi qui est en cours de discussion au Sénat. Nous, on aimerait que vous soyez plutôt « favorable » plutôt que « pas opposé », et que vous soyez dans une dynamique de développement des réponses plutôt que dans le fait de se rallier, du moins oralement, à ce que nous avons fait. Développer le système de médiation, bien évidemment, il existe déjà en grande partie. Nous avons récupéré, vous le savez, les éducateurs de rue de par l'évolution des compétences, et ils sont intégrés dans tout un système de travail avec des équipes dans tous les quartiers. Donc, en réalité, prévention et médiation, nous y sommes totalement. Et l'équilibre entre médiation/prévention d'un côté et répression et sanction de l'autre, c'est ce que nous faisons.

Par contre, je tiens à témoigner que ce que vous dites avec force dément la totalité de votre attitude lorsque vous étiez aux responsabilités. Lorsque vous étiez aux responsabilités, je m'en souviens, j'étais

à votre place, j'étais dans la minorité. Et je sais très bien que, pendant six ans, lorsque je proposais de développer les moyens humains avec davantage de policiers municipaux, techniques en les armant, techniques avec la vidéoprotection, chaque fois, vous opposiez un niet. Et pendant six ans, vous avez été « non, non. » Toutes les propositions que j'ai faites pour lutter contre l'insécurité, vous avez dit « non ». Vous n'étiez pas n'importe qui, vous étiez le Président du groupe socialiste. C'était l'époque où votre prédécesseur avait cédé à ses alliés beaucoup moins que ce que vous venez de faire. C'était l'époque où, sur 69 candidats de Pierre COHEN en 2008, il y avait 35 socialistes. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 16. Et c'est effectivement ce qui nous inquiète. Moi, je veux bien admettre les conversions. Les conversions, c'est bien. Donc, si vous êtes converti aux choix que nous avons faits et que vous avez combattus chaque fois où vous étiez en responsabilité, écoutez, c'est bien. Vous avez reculé par rapport à ce que vous défendiez et vous êtes allé dans l'autre sens. Très bien. Admettons que vous soyez sincère. Ce qui m'inquiète, ce sont les gens dont vous vous entourez. Parce qu'effectivement, lorsque vous donnez quelque 40 % des sièges de votre liste à la mouvance archipélienne verte, etc., vous allez dans le sens de ceux qui combattent, encore aujourd'hui, toutes les orientations que nous défendons en matière de sécurité. À côté de vous et à quelques places derrière vous, dans la liste que vous conduisez, Monsieur LE TEXIER défend l'idée – et encore, c'est très récent – que la meilleure arme d'un policier, c'est le stylo. Et Madame MAURIN avait d'ailleurs l'honnêteté de le rappeler il y a quelques instants. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire que si, par malheur, vous étiez élu, eh bien, nous aurions une équipe municipale qui serait véritablement déchirée. Aujourd'hui, il y a un jeu de rôle entre vous, c'est-à-dire que les Verts et les Archipéliens, ils ont perdu la langue. Ils se taisent et ils vous laissent jouer le rôle du débonnaire qui est là pour rassurer et dire : « Mais je suis d'accord avec Monsieur MOUDENC dans ce domaine, je ferai comme Monsieur MOUDENC dans ce domaine ». Les Toulousains ne sont pas dupes de ce jeu. Nous ne sommes pas loin du théâtre du Capitole et, visiblement, votre inspiration, vous n'êtes pas allé la chercher très loin. Donc, effectivement, voilà ce qui se passera si jamais vous étiez élu. Et cela se passera en pire. Parce que l'autre chose que vous cachez aux Toulousains, c'est que vous préparez votre alliance avec Monsieur PIQUEMAL. Vous avez, sur certains sujets, changé de position. Il faut dire qu'en matière de changement de position, Monsieur BRIANÇON, on aura l'occasion d'en parler dans les semaines qui viennent, vous êtes devenu un spécialiste sur plusieurs sujets. Et qu'est-ce qui se passera lorsque vous vous retrouverez avec François PIQUEMAL, dont vous faisiez la campagne il y a à peine un an et demi ? Tout cela va être aggravé parce que vous allez mettre dans votre liste des gens qui vont être encore plus négatifs sur ces questions-là. C'est important que les Toulousains sachent cela. Et, finalement, oui, vous avez raison, c'est très heureux que nous ayons consacré plus de temps que ce qu'on pouvait prévoir à ce débat.
Donc, nous allons maintenant clore ce débat, nous allons voter la délibération…

M. LE TEXIER : Monsieur le Maire, vous me mettez en cause et vous racontez des propos mensongers.

MONSIEUR LE MAIRE: … et passer à la suite de l'ordre du jour, à moins que vous ayez changé votre position, vous aussi, Monsieur LE TEXIER ? Allez, entendons, on entend votre conversion.

M. LE TEXIER : Non, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas continuer à avoir des propos mensongers comme ça. Quelle est la position d'Archipel Citoyen sur les effectifs de la police municipale ? Dites-le-moi. Le fait que je parle… et, Monsieur ESNAULT, ce sont les propres policiers de la police municipale de Toulouse qui disent que la meilleure manière pour eux d'exercer leur métier, c'est la discussion et la médiation. Non, je suis désolé. Alors, arrêtez… Monsieur le Maire, dites-moi…

E. ESNAULT : Ils sont tous choqués par vos propos. Il n'y en a pas un qui se reconnaît là-dedans.

M. LE TEXIER : Eh bien, on ne voit pas les mêmes. Alors dites-moi, Monsieur le Maire, quelle est la position d'Archipel Citoyen sur les effectifs de la police municipale ? Non, mais dites-moi, vous avez l'air de les connaître. Vous balancez des choses dans le vide. Dîtes-moi en quoi on serait en désaccord avec Monsieur BRIANÇON ?

MONSIEUR LE MAIRE : Vous êtes là pour parler ou pour m'interroger ?

M. LE TEXIER : C'est vous qui mettez en cause Archipel Citoyen en disant qu'on n'aurait pas les mêmes positions.

MONSIEUR LE MAIRE : Archipel Citoyen a systématiquement combattu notre politique sécuritaire. Je n'ai donc aucune raison de penser que vous ayez changé d'avis, même si, aujourd'hui vous faites semblant.

M. LE TEXIER : Alors, je vais clarifier ma position. Nous sommes pour le maintien des effectifs. On pense que l'humain est la première caractéristique de la police municipale.

MONSIEUR LE MAIRE : Mais ce n'est pas les maintenir les effectifs qu'il faut, c'est les développer.

M. LE TEXIER : Éventuellement, mais c'est ce qu'avait dit Monsieur… Mais, ça aussi.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, je fais voter ces délibérations. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien. Les votes, finalement, parlent mieux que toutes les paroles échangées. La 3e délibération, il y avait une intervention de Madame MAURIN. Vous avez la parole, Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, je voterai contre cette délibération dite « d'expérimentation d'intelligence augmentée pour la vidéoprotection ». En fait, de la vidéosurveillance. D'abord, cette expérimentation pose un problème juridique majeur. Le Conseil d'État a été clair : le traitement algorithmique des images de vidéosurveillance de la voie publique n'est, en l'état actuel de la loi, pas autorisé. Votre expérimentation s'aventure donc en terrain juridique incertain. Ensuite, cette prétendue gratuité interroge. Rien n'est jamais vraiment gratuit. En réalité, vous permettez à une entreprise privée d'utiliser les moyens publics de la police municipale et d'accéder à des données sensibles. Comment justifiez-vous qu'une collectivité mette à disposition d'un organisme privé des enregistrements vidéo et des réquisitions judiciaires qui nécessitent pourtant le respect de la vie privée des personnes ? Ce mélange des genres entre public et privé est problématique. La société Orasio va tester son produit sur nos données publiques pour ensuite le commercialiser. Nous finançons ainsi indirectement le développement commercial d'une entreprise privée. Mais, au-delà de ces questions techniques, cette délibération révèle votre vision sécuritaire : 710 caméras aujourd'hui contre 21 en 2014 ; une multiplication par 34. Et pour quel résultat ? Car c'est bien le problème : la vidéosurveillance n'a jamais prouvé son efficacité préventive. Ces caméras créent une illusion de sécurité, mais ne remplacent jamais la présence humaine. Au lieu d'investir massivement dans la surveillance, pourquoi ne pas privilégier la police de proximité ? Pourquoi ne pas remettre nos agents au contact de la population pour faire de la médiation, du lien social et de la prévention réelle ? Vos 43 opérateurs qui scrutent des écrans 24 h/24 seraient plus utiles sur le terrain, dans nos quartiers, au contact des habitants. C'est cela la vraie sécurité : créer du lien, pas de la défiance. Monsieur le Maire, votre approche transforme Toulouse en ville sous surveillance. Je vous demande de retirer cette délibération et de réinvestir dans l'humain plutôt que dans les algorithmes. Je dois maintenant partir, à moins que vous me laissiez faire la 9.4 maintenant ? Qu'est-ce que vous préférez, Monsieur le Maire ? Que j'intervienne maintenant sur la 9.4 ou que je la fasse à mon retour ?

MONSIEUR LE MAIRE : Sur la 9.4, je ne savais pas que vous vouliez intervenir. Moi, on me donne un papier…

O. MAURIN : Ah, si, il y avait la 9.4 de mentionnée normalement.

MONSIEUR LE MAIRE : Sur cette 9.3, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc, vous nous proposez en effet d'expérimenter un dispositif de vidéosurveillance algorithmique. Donc, soyons clairs : cela consiste à soumettre les images captées à des algorithmes d'analyse automatisée qui sont capables de détecter des

comportements, des évènements ou des anomalies sans intervention humaine initiale. Cela n'est pas donc une simple aide à l'agent, mais c'est un changement du modèle de traitement des images. Et, bien sûr, elle arrive une fois de plus en pleine campagne où vous avez promis d'utiliser l'intelligence artificielle pour analyser les images. Donc, là encore, le contexte s'interroge. Je ne reviens pas là-dessus.

Sur le plan juridique et technique, plusieurs points restent sans réponse. Une analyse d'impact relative à la protection des données a-t-elle été réalisée, comme l'exige l'article 35 du RGPD ? La directive police-justice impose un encadrement strict des traitements portant sur les données d'enquête. L'application d'une VSA des enregistrements issus de procédures judiciaires nécessite-t-elle une autorisation spécifique du juge ? Aucune de ces garanties n'apparaît en tout cas dans la délibération. Sur le plan opérationnel, combien d'extractions vidéo sont effectuées aujourd'hui et quel est l'indicateur de gain réel de temps ou d'efficacité ? On nous présente en effet cette expérimentation comme gratuite. En matière d'algorithme, rien n'est jamais gratuit et ce sont bien les données des Toulousains qui vont servir à entraîner ces modèles pour une entreprise privée, sans consentement individuel, sans débat citoyen, sans transparence sur l'usage futur de ces données. Quant à l'efficacité, rien ne démontre qu'un algorithme palliera les limites déjà constatées de la vidéosurveillance traditionnelle. Les expérimentations qui ont été menées récemment, notamment lors des Jeux olympiques, ont montré que les résultats étaient plus que contrastés, avec de nombreux faux positifs et une pertinence qui a été discutée. Alors, si la vidéosurveillance classique peut poser, déjà, question sur sa pleine efficacité, qu'est-ce qui garantit que l'algorithme fera mieux ? Mais ce débat dépasse la technique, il touche aux libertés publiques, à la proportionnalité des moyens et à l'encadrement juridique des traitements automatisés. Et, une fois encore, nous dénonçons le fait que vous présentiez cette délibération en pleine campagne électorale pour répondre à votre promesse, sans débat démocratique préalable, sans garantie juridique explicite. Donc nous refuserons là aussi de participer au vote de cette délibération, parce que vous ne faites pas de la sécurité aujourd'hui, vous faites campagne.

MONSIEUR LE MAIRE : Émilion ESNAULT.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur MAURICE, j'ai l'impression, là, que vous avez inventé une délibération qui n'est pas celle qui vous est proposée, de manière à vous faire la courte échelle à tout le discours complètement hors sujet. J'essaie de le dire le plus tranquillement possible. Si je commence par la fin, vous dites : « Sans débat démocratique ». Mais, enfin, on fait quoi, là ? On fait quoi ? L'expérimentation, on pouvait la faire de manière cachée. On la fait et on en parle ensemble. Donc pardon, Monsieur MAURICE, si le débat démocratique il n'est pas ici, il est où ? Donc, oui, il y a un débat démocratique et on est en train de l'avoir.

Ensuite, pourquoi je vous dis que vous avez refait une délibération ? Parce que vous êtes parti sur l'analyse comportementale avec les algorithmes, les biais, les Jeux olympiques, etc. Pardon, j'essaie de le dire de la manière la plus neutre possible : c'est hors sujet. Ce n'est pas du tout ça qui va être testé, mais pas du tout. L'idée, là, c'est qu'on est sur un logiciel de relecture sur la base de réquisitions judiciaires qui, de fait, ce n'est pas en temps réel, justement. C'est là la différence majeure avec ce que vous évoquez. Et on ne fait pas de la détection comportementale, mais on fait de l'aide à la relecture pour sélectionner, pour permettre de répondre aux réquisitions beaucoup plus rapidement. La dernière fois, Monsieur GIBERT avait suggéré, alors ce sont toujours des principes sans proposition concrète, mais il avait suggéré que les opérateurs vidéo étaient trop occupés à d'autres choses. Ce n'était pas tout à fait vrai. Mais, là, l'idée c'est que, faisant les réquisitions judiciaires de manière beaucoup plus rapide, ils seront beaucoup plus disponibles pour regarder avec des yeux humains en temps réel ce qui se passe sur l'espace public. Donc, je crois que vous n'avez malheureusement pas compris ce qu'on fait. Là, c'est une expérimentation sur de la relecture pour l'aide aux réquisitions judiciaires. S'agissant de l'analyse d'impact, elle sera mise à jour et publiée. S'agissant des données, ne vous inquiétez pas, on ne va pas entraîner des modèles, on fait un test d'un logiciel qui est prêt. On n'entraîne pas les modèles. Donc, vous voyez, vous avez fabriqué quelque chose pour critiquer. On est hors sujet, point à point.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, Monsieur le Maire, je suis vraiment obligée de partir. Je vous remercie d'avance de me laisser la parole sur la 9.4 à mon retour et puis, après, ce sera la 15.1. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : D'abord, il faut voter la 3.

O. MAURIN : Vous avez la liste de mes votes, je vous remercie d'avance.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, Monsieur GIBERT voulait intervenir sur la 3 ?

V. GIBERT : Je souhaite intervenir sur la délibération dont on est en train de discuter.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, sur la 3.

V. GIBERT : Sur la 3, si vous le dites.

MONSIEUR LE MAIRE : Allez-y.

V. GIBERT : J'ai confiance. Pardonnez-moi, mais quelques mots parce que Monsieur ESNAULT a accusé Monsieur MAURICE d'avoir inventé une délibération. Mais dans la délibération que vous nous invitez à adopter aujourd'hui, il est fait référence à la surveillance algorithmique. Donc, est-ce qu'on peut avoir des éléments de réponse sur, finalement, l'objectif et le véritable objectif de ce qui va être expérimenté ? Parce que c'est aussi peut-être à ça que sert le débat, à ce qu'on puisse mieux comprendre ce que vous nous proposez. Étant précisé, tout de même que vous avez, étant donné que vous nous proposez cette délibération au vote, certainement connaissance des jurisprudences du Conseil d'État dans ce domaine et notamment celles qui ont été rendues dans le cas d'expérimentations qui ont été faites par la Ville de Nice et sur lesquelles le Conseil d'État avait pris une position qui était assez claire. Donc peut-être que ce n'est pas de la surveillance algorithmique dont on parle, mais, à ce moment-là, nous avons besoin de le comprendre. Parce que, pardonnez-moi, Monsieur ESNAULT, mais ce n'est pas la clarté de la délibération qui nous permet de le comprendre.

E. ESNAULT : La question, c'est comment on l'utilise et si on l'utilise en temps réel ou pas. Les décisions du Conseil d'État dont vous faites part rejoignent ce que disait Monsieur MAURICE, c'est-à-dire, là, pour le coup, de l'analyse comportementale, de la détection automatique en temps réel. Et ça n'est pas ce que nous vous proposons à ce stade. Dans cette délibération, il s'agit d'un logiciel qui améliore l'aide à la relecture en faisant effectivement appel au même type d'algorithme. C'est pour ça qu'il y a la phrase. Mais l'idée, c'est que, sur la base de réquisitions judiciaires, nous relierons avec ce logiciel pour voir si on arrive à gagner du temps et à libérer du temps d'opérateurs vidéo et que l'on puisse honorer de manière beaucoup plus rapide les réquisitions judiciaires. Voilà ce qui est proposé dans cette délibération. Je rebondis sur le débat de tout à l'heure. Vous voyez, là, en langage de Monsieur BRIANÇON, on aimerait savoir si vous n'êtes pas opposé ou si clairement vous soutenez ce type d'expérimentation pour améliorer les conditions de sécurité des Toulousains. Parce que la question de fond, derrière, c'est d'être en capacité, d'une part, avec la délibération d'avant, d'améliorer très significativement le maillage. Et, d'autre part, d'être en capacité à répondre le plus possible aux enquêteurs et aux services judiciaires en leur fournissant des images et le plus rapidement possible, de manière à leur permettre non pas de revenir vers eux 29 jours après, mais, peut-être, en 24 heures, dès qu'ils auraient donné la réquisition, pour améliorer les chances d'interpellation.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Rapidement, alors, Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Votre collègue me pose une question. Moi, je suis un garçon sympathique, je réponds aux questions qu'on me pose. J'ai dit ce matin, Monsieur ESNAULT, mais vous ne l'avez peut-être pas entendu ou pas compris, que je considérais qu'un Conseil municipal, ce n'était pas un comité de campagne. Et moi, je ne suis pas du tout dupe une seule seconde, mais comme toutes les personnes qui sont ici, les observateurs qui sont ici. Ce que vous faites là, c'est uniquement une montée

en puissance par rapport, j'ai pris l'expression, à aller « caresser la nuque de l'extrême droite ». Donc, je veux dire que le problème que vous avez, et Monsieur MOUDENC est très clair, sur la sécurité, c'est que vous ne cherchez pas à la résoudre, vous cherchez à l'exploiter électoralement. Donc, si vous pensez une seule seconde que je vais participer à cette mascarade, vous vous trompez et c'est mal me connaître. Donc, bien sûr, je ne participe pas au vote. Je ne fais pas partie de votre comité de campagne.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Non, mais simplement, une seule raison à ne pas participer au vote. En effet, arrêtez de nous faire croire que c'est le débat de fond. Vous engagez une expérimentation pour donner des données, quand même, on parle d'une entreprise privée qui utilise des données. Je vous pose des questions sur le cadre juridique, la protection, sachant, que de fait, l'entreprise privée, elle va tester ça pour des modèles, pour évidemment proposer des solutions algorithmiques qui vont aller encore plus loin. Peut-être qu'aujourd'hui, en effet, cela ne va pas aussi loin que ce que j'ai exprimé, mais, en tout état de cause, nous acceptons de conventionner avec une entreprise privée avec les données des Toulousains, sans un cadre juridique que vous précisiez. Vous m'avez dit juste : « dans le cadre de réquisitions judiciaires. » Je vous ai posé des questions précises, vous n'y répondez pas. Et la réalité, c'est qu'on sait qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus d'expérimentations comme ça qui visent à progressivement utiliser davantage l'intelligence artificielle. Et, d'ailleurs, c'est votre promesse de campagne. On en revient là. Vous voulez aller plus loin sur l'utilisation de l'IA. Nous, nous sommes très soucieux, en effet, de ne pas aller trop vite en matière d'outils utilisant l'IA parce que c'est trop inquiétant par rapport aux données et surtout au bénéfice d'une entreprise privée. Donc, là, vous allez très vite en besogne. En effet, cela mériterait pour nous d'avoir beaucoup plus d'éléments, un cadre juridique plus contraignant pour être assuré. Ça n'est pas le cas aujourd'hui. Donc nous ne participerons pas au vote.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur ESNAULT.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour répondre à Antoine MAURICE factuellement. Effectivement, je vous confirme qu'il n'y aura pas de don de données. L'expérimentation se fait bien au centre de vidéosurveillance de la Ville, sur des serveurs à part, isolés, pas sur le réseau. Les serveurs sont vidés à la fin. Bien entendu que nous ne donnons pas les données à la société et que le seul objet de l'expérimentation, c'est de tester en grandeur nature la solution qui est proposée. Pas d'entraînement, pas de don de données. Bien entendu, tout cela reste de manière totalement sécurisée à l'intérieur du CICOPM (Centre d'information et de Commandement Opérationnel de la Police Municipale).

Après, Monsieur BRIANÇON, je suis obligé de réagir. Vous voyez, on vous propose un outil. Vous disiez : « Je ne suis pas opposé au progrès, je ne suis pas opposé ». On vous propose de tester – de tester, pas de déployer – un outil qui, possiblement, permet d'améliorer un peu plus la lutte contre la délinquance et sur des délits, puisqu'on est sur des délits là, donc sur des choses graves. Et, la seule chose que vous arrivez à faire, c'est de nous ramener à des mesures d'extrême droite. Voilà votre réponse quand vous n'arrivez plus à avoir d'arguments, de position, ou clarifier votre position. Parce que l'on voit bien, autour de vous, que tous vos amis, avec qui vous avez monté et bricolé votre liste, ils sont absolument contre. On a entendu la parole. Au moins, Monsieur MAURICE a le mérite de la clarté de ses positions. Au moins, il les dit clairement. Et là, on voit bien que vous avez essayé d'incarner ce grand sage. Alors, des fois, vous vous énervez un peu, c'est un peu raté dans le jeu d'acteur. Vous incarnez vraiment le grand sage qui cache la forêt que je qualifierais, amicalement, de « la forêt d'ACAB ». Parce que, au fond, vous êtes entouré de gens qui sont contre cela. Et donc, vous êtes le paravent d'une liste, finalement, qui est opposée à cela. Merci de l'avoir clarifiée. Et, au fond, votre réponse aura été de dire : « Vous êtes d'extrême droite ». Parce que, simplement, Monsieur BRIANÇON, on aura fait la faute de vouloir essayer d'améliorer les outils de lutte contre la délinquance. Voilà, quand on améliore les outils de lutte contre la délinquance, on est d'extrême droite pour vous. On est retombé dans la caricature complète de la vieille gauche.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, Monsieur MAURICE, puis Monsieur BRIANÇON.

A. MAURICE : Monsieur ESNAULT, alors, « amicalement », non. Ce n'est pas amicalement qu'on traite des opposants politiques de « forêt d'ACAB ». Je vous demande de retirer votre propos qui est inacceptable de nous traiter ainsi de « forêt d'ACAB ». Alors qu'on a un débat sur le fond, que vous ne répondez à aucune question, par ailleurs techniques, sur des expérimentations que vous engagez, qui vont utiliser des données des Toulousains. Donc, moi, je vous demande d'abord de retirer votre propos qui nous associe à la « forêt d'ACAB », ce qui est scandaleux et évidemment insultant pour nous.

E. ESNAULT : Je maintiens « l'arbre qui cache la forêt ». Je peux amender le mot « amicalement » si vous voulez. Je voulais juste, pardon, m'appuyer sur le propos d'Odile MAURIN qui nuançait et qui disait ce matin que ce n'était pas du tout grave. Donc, si ce n'est pas grave, je vous mets là-dedans, effectivement. Je maintiens ce que j'ai dit sur le fond : on a quelqu'un qui est le paravent d'une liste qui, finalement, n'est d'accord sur rien. Et vous avez été, Monsieur MAURICE, le porte-parole de cela, puisque vous, au moins, vous avez clairement dit, même si vous vous êtes réfugié dans des sujets qui sont hors délibération, vous avez clairement dit que vous étiez contre. Et donc, on voit encore qu'on est à nouveau dans une forme d'ambiguïté de laquelle vous n'arrivez pas à sortir.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON, allez-y.

F. BRIANÇON : Oui, je suis mis en cause, je réponds. Pas sur les forêts parce qu'on pourrait parler de la forêt de vos échecs. Mais, Monsieur ESNAULT, ce n'est pas parce que j'ai des réserves sur la façon dont vous organisez ce Conseil municipal, que vous faites un parallèle entre des moyens technologiques et que le fait d'utiliser ces moyens technologiques serait une position d'extrême droite. Je n'ai jamais dit ça, vous ne m'avez pas compris. Alors je vais le répéter, écoutez-moi. Non, mais écoutez-moi. Regardez-moi, écoutez-moi, soufflez un peu et ne commencez pas à vous énerver. Gardez votre calme et écoutez-moi attentivement. Ce que je dis et ce que disent tous les observateurs, les journalistes, les gens qui s'intéressent à la vie politique dans cette ville, et ils sont de plus en plus nombreux, c'est que toutes ces délibérations, Monsieur ESNAULT, on le sait très bien, et vous et moi, et Monsieur le Maire, elles n'ont qu'un objectif : c'est aller séduire l'électorat de l'extrême droite. Je n'ai jamais dit que c'étaient des délibérations d'extrême droite, donc ne me le faites pas dire. Et je sais très bien que vos assistants, vos militants ont déjà les tweets prêts à partir dès la fin de ce vote en disant qu'encore une fois on ne veut pas aider la sécurité des Toulousains, et c'est votre jeu. Mais souffrez, Monsieur ESNAULT, qu'on ne participe pas à votre campagne électorale, à cette mascarade. C'est tout ce que je dis. Vous faites votre cirque. Nous, on a nos positions, mais n'essayez pas de nous entraîner. On est en Conseil municipal de Toulouse, je le dis encore une fois, on n'est pas dans votre comité de campagne. D'ailleurs, Monsieur Sacha BRIAND n'est pas là pour le présider.

E. ESNAULT : Monsieur BRIANÇON, dernier message. Je vous regarde tranquillement et je vous dis très sincèrement que je crois profondément utile, aujourd'hui, dans un système où on reçoit 2 073 réquisitions par an, que chacune prend 1, 2, 3 heures et que, quand vous multipliez, vous arrivez à 3, 4 ETP, je crois profondément, Monsieur BRIANÇON, profondément et sincèrement, dans le fait… et c'est en fait quelque chose qu'on travaille depuis de longs mois, en réalité, sur le volet juridique, sur la recherche, effectivement de logiciels qui permettent cela, sans être accusé d'autre chose ; je crois profondément, Monsieur, sincèrement, qu'effectivement nos opérateurs pourraient être largement aidés à remplir la tâche des réquisitions de manière plus rapide, beaucoup plus rapide, pour aider les enquêteurs, libérer du temps et être plus présents encore. Parce que c'est aussi leur souhait, d'être plus présents encore, à veiller derrière les caméras pour protéger les Toulousains. Je vous le dis très sincèrement et je trouve franchement que souffler dans la nuque de l'extrême droite, c'est franchement déplacé, mais vraiment déplacé, parce que la proposition qui vous est faite elle est très concrète, elle est expérimentale. Elle ne porte que sur la partie relecture des réquisitions judiciaires. On a pu proposer, par ailleurs, d'aller plus loin dans d'autres contextes. Ce n'est pas le cas ici. Donc, sur quelque chose qui est très circonscrit, sur quelque chose de très concret, de très encadré, sur laquelle les choses sont juridiquement très claires, on voit, de votre côté un très grand flou. Et là, c'est très opérationnel ce que nous proposons.

MONSIEUR LE MAIRE : Deux mots, Monsieur BRIANÇON. Si nous étions, à travers ces délibérations, dans une démarche de campagne électorale, cela voudrait dire que nous commencerions à parler et à agir pour la sécurité maintenant. Ma vérité, vous la connaissez, c'est que, depuis 12 ans, nous n'avons cessé de faire de la sécurité une priorité, hors contexte électoral. Alors, vous voudriez que, parce que les élections arrivent, aujourd'hui, nous nous interdisions de continuer à agir pour la sécurité des Toulousains, pour les protéger et à accentuer les mesures de protection à travers de nouvelles délibérations et de nouveaux moyens. Donc, je ne peux pas accepter cette accusation et cet amalgame. Je vous le dis très franchement. Alors, après, vos considérations sur l'extrême droite à la veille des élections, j'y suis habitué. Chaque fois que je me présente aux élections dans cette ville, Monsieur BRIANÇON assimile mes positions à une volonté de m'acoquiner avec l'extrême droite. Je remercie Monsieur BRIANÇON d'aller dans cette outrance parce que les Toulousains me connaissent depuis longtemps, donc ils ne tombent pas dans le panneau. Et puis, au fond, ça m'a plutôt porté chance. Donc, merci de réitérer cette accusation assez ridicule, mais qui me fait sourire et qui ne me met nullement en colère tellement elle est dénuée de fondement. Donc, je mets aux voix la 3e délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. 4e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vous propose donc la pause déjeuner traditionnelle et nous reprendrons nos travaux. La pause « cassoulet avec couenne » me fait préciser l'Adjoint au bien-manger, qui est donc dans l'exercice de sa délégation jusqu'au bout du mandat. Je ne saurais le lui reprocher. Et donc, nous reprendrons nos travaux à 14h45. Bon appétit à tous.

9.1 **Augmentation des moyens de défense des policiers municipaux-*(Police Municipale - - 25-1030)***

Contre

Odile MAURIN

Adopté

9.2 **Demande de soutien financier de l'Etat, au titre du FIPD, pour le déploiement de 250 nouvelles caméras de vidéoprotection-*(Police Municipale - - 25-1029)***

Contre

Odile MAURIN

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

9.3 **Mise en œuvre d'une expérimentation d'intelligence augmentée pour la vidéoprotection-*(Police Municipale - - 25-1028)***

Contre
Odile MAURIN

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

9.4 **Information sur la création d'une indemnité spécifique en cas d'occupation irrégulière de l'espace public communal-*(DG aux sécurités et à l'Evènementiel* - - *25-1045)***

Contre
Odile MAURIN

Adopté

Pause-déjeuner

Françoise AMPOULANGE

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux et d'ouvrir la seconde séquence de notre Conseil municipal d'aujourd'hui. Pour des raisons pratiques, je vous propose de délibérer sur la délibération 19.1. J'ai vu dans le tableau qui m'a été transmis qu'il n'y avait pas de remarques particulières ni de demande d'informations. Je vous laisse aller à cette délibération pour en être assuré et pouvoir la faire voter. Nous sommes d'accord. Donc, je fais voter la 19.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

19.1 **Adoption d'une convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse et Nature en Occitanie. Attribution d'une subvention - Année 2026-*(Patrimoine végétal* - - *25-1052)***

Ne participe pas au vote

Cécile DUFRAISSE
François CHOLLET
Gnadang OUSMANE
Clément RIQUET
Nadia SOUSSI
Michèle BLEUSE

Adopté Nicole YARDENI

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, nous revenons là où nous avons laissé le Conseil avant que je donne à notre collègue, Madame MAURIN, les facilités qu'elle souhaitait. Et donc, nous attaquons, si vous le voulez bien, le chapitre 4. Le chapitre 3, pardon. Je suis au chapitre 3, je ne sais pas pourquoi je dis 4. Sur le chapitre 3, il y a une disjonction de vote demandée sur la 3.1 et je n'ai pas d'autres remarques sur les autres délibérations. Donc, si nous sommes d'accord, je mets aux voix la 3.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations du chapitre 3… Ah, pardon, Nicole YARDENI intervient sur la 3.1.

N. YARDENI : Sur la 3.1, en fait, c'était juste pour signaler à nos collègues et à toute l'assemblée que lors du Festival de Toulouse, le 1er juillet, c'est vraiment emblématique le concert qu'il y aura de différentes forces toulousaines qui vont être réunies, qu'elles soient l'orchestre de chambre de Toulouse, les étudiants de musique de l'ISDAT, des musiciens de l'orchestre du Capitole, TAT. Ce sera vraiment une expérience remarquable d'illustration, grâce à TAT, des musiques de John WILLIAMS qui vont être jouées par différentes forces musicales qui se fédèrent pour faire un orchestre du festival. Je vous encourage fortement à prendre vos billets.

MONSIEUR LE MAIRE: Merci de cette communication. Donc sur la 3.1, c'est voté. Les autres délibérations du chapitre 3, qui ne participe pas ? Qui s'abstient, qui vote contre ? Elles sont donc adoptées.

3.1 **Festival de Toulouse 2026 : approbation de conventions de partenariat avec plusieurs structures pour la promotion de l'évènement-*(Ressources de la culture* - - *26-0008)***

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

3.2 **Œuvre radiophonique UNESCO "Les rues du globe" : approbation de la convention de coproduction avec Radio France Internationale-*(Développement et Coopération Culturelle - - 25-1033)***

Adopté à l'unanimité

3.3 **Conservatoire à Rayonnement Régional – Convention de partenariat avec l'association pour la promotion de la Maîtrise (APPMT) dans le cadre de l'organisation des 20 ans de la Maîtrise du Conservatoire-*(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 25-1043)***

Adopté à l'unanimité

3.4 **Conservatoire à Rayonnement Régional – Demande de renouvellement de l'agrément pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique – Départements musique et théâtre-*(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 25-0931)***

Adopté à l'unanimité

3.5 **Théâtre Jules Julien : approbation d'un avenant n°1 au contrat de partenariat avec l'association Théâtre Populaire d'Aujourd'hui - Théâtre Sorano et l'association Marionnettissimo-*(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 25-1041)***

Adopté à l'unanimité

3.6 **Théâtre Jules Julien : approbation de la convention de résidence avec la compagnie Groenland Paradise-*(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 25-1044)***

Adopté à l'unanimité

3.7 **Théâtre Jules Julien : approbation des contrats de coproduction avec les compagnies Jean Balcon, Après Demain, Diffractions, En cours de route, Nuit Verticale, Les Thérèses et La Classe d'Après-*(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 25-1040)***

Adopté à l'unanimité

3.8 **Théâtre Jules Julien : approbation du contrat de partenariat avec la compagnie La Classe d'Après-*(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 25-1042)***

Adopté à l'unanimité

Francis GRASS

MONSIEUR LE MAIRE: C'est bien, maintenant, au chapitre 4 que nous allons. Là aussi, des disjonctions sont demandées. Alors, d'abord, vous voulez intervenir sur la 1re, Madame HARDY ? Je vous donne la parole. Donc la 4.1, vous pouvez dire à Monsieur GRASS, qui est là, je sais, d'être auprès de nous. On écoute Isabelle HARDY.

I. HARDY : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, pour ce dernier Conseil de mandature, nous allons examiner encore une fois des subventions culturelles en baisse. Et encore une fois, vous allez nous dire qu'il faut faire des efforts, prioriser, s'adapter au contexte budgétaire. Et encore une fois, la culture paie l'addition. Depuis 2020, vous avez trouvé un responsable commode : les baisses des dotations de l'État. Mais cela fait longtemps que ce prétexte ne tient plus. D'autres villes ont fait le choix de protéger leur tissu culturel. Ici, vous avez fait un autre choix, celui de l'austérité culturelle. Et concrètement, ce sont des associations qui sont étranglées financièrement, des équipes qui montent des projets avec des bouts de ficelles, des artistes qui renoncent, des emplois précaires qui disparaissent. Et la culture toulousaine ne se meurt pas par manque de talent, mais elle s'affaiblit par manque de volonté politique. Et pendant que les subventions baissent, vous avez laissé tomber ou sacrifié des projets, des acteurs, des lieux essentiels à la vie culturelle et plus largement à la vie des Toulousaines et des Toulousains : la Maison de l'Image, Mix'art Myrys, l'espace Croix-Baragnon, l'hôtel de Lestang, l'auditorium et le château de la Mounède, sans être exhaustive. Et vous parlez d'attractivité, de rayonnement, de grandes vitrines évènementielles. Mais une ville ne vit pas seulement avec quelques évènements prestigieux, elle vit grâce à son tissu associatif, ses lieux indépendants, ses artistes locaux, ces projets de quartier. Et quand on affaiblit tout cela, on appauvrit la ville socialement, humainement et démocratiquement. Car, la culture, ce n'est pas un décor, c'est ce qui permet l'émancipation, la rencontre, la créativité, l'esprit critique. Et c'est ce qui fait qu'une métropole n'est pas qu'un centre économique, mais un espace de vie.

Aujourd'hui, vous demandez encore aux acteurs culturels de se serrer la ceinture, mais ça fait 12 ans qu'ils se la serrent et à force, il n'y a plus de marge. Il y a juste de la fatigue, du découragement et parfois des fermetures. Et pourtant, Toulouse regorge d'énergie, d'une énergie culturelle incroyable. Des artistes, des bénévoles, des associations qui tiennent, malgré tout, qui continuent à créer, à transmettre, à faire vivre nos quartiers. Et ce qui leur manque, ce n'est pas l'envie, c'est le soutien politique. Alors, nous avons besoin d'un changement de cap, avec des subventions sécurisées, des lieux protégés et une culture considérée comme un investissement pour l'avenir, pas comme une dépense gênante. Et les acteurs culturels méritent du respect et de la confiance. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres interventions ? Je demande à Francis GRASS de répondre à cette diatribe dont je regrette qu'elle soit sous l'angle financier. Je pense que la culture, c'est autre chose qu'une approche strictement monétaire. Je regrette le caractère quelque peu rabougri de votre raisonnement. Sur ce, la parole est à Francis GRASS.

F. GRASS : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Alors, chère Madame HARDY, j'ai écouté attentivement ce que vous avez dit et, sur la fin, vous avez évoqué des choses en disant que la culture n'était pas là pour le décor, mais pour justement être un élément d'émancipation de la population, de développement de l'esprit critique, développement de la créativité. J'y souscris totalement. Vous voyez, sur ce point-là, je suis entièrement d'accord avec vous. Par contre, ensuite, vous évoquez des choses, vous remontez à des choses comme la Maison de l'Image qui remontent à bien loin, d'autant que c'est un projet fictif. Et si on veut regarder les choses concrètes, vous parlez des subventions, c'est vrai qu'il y a un moment très particulier en ce moment qui crée effectivement de l'inquiétude, de l'angoisse d'un certain nombre d'acteurs culturels. C'est que c'est la première fois dans l'Histoire que l'ensemble des partenaires baissent les subventions, l'État en premier lieu, et tout le monde est très inquiet de ce que l'État va faire avec le budget soi-disant annoncé. Mais la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) ne nous annonce pas forcément de bonnes nouvelles, mais on n'a pas les chiffres. Donc l'État va baisser ses subventions directes à la culture ; la Région baisse, le Département baisse et nous essayons de maintenir tout ce que nous pouvons. Je rappelle que le budget 2026, je crois l'avoir dit la dernière fois, est identique à celui de 2025. Donc il n'y a pas de baisse.

Et par ailleurs, je voudrais aussi dire que les services ont fait encore une fois un énorme travail d'analyse, association par association, parce qu'il y a des situations, des associations culturelles, comme d'autres, d'ailleurs, extrêmement hétérogènes et que notre attention porte à chaque fois sur celles qui peuvent avoir des fragilités. Et donc, certaines subventions ont pu être non seulement rehaussées par rapport à l'an dernier ou stabilisées. Donc il n'y a, depuis l'an dernier, aucune baisse générale de subventions. Incontestablement, le contexte est difficile, global, mais ce n'est pas seulement un sujet Mairie ou Métropole, loin de là. La culture mérite et méritera toujours une attention approfondie. Mais tout le monde, aujourd'hui, tous les acteurs économiques, tous les acteurs associatifs sont face, effectivement, à un contexte qui oblige à des adaptations, à des améliorations. Je vois aujourd'hui que quelques associations culturelles ont cherché des recettes propres, nouvelles, et elles y arrivent. Donc c'est vrai que tout le monde doit se retrousser les manches. Et la culture doit rester un quelque chose de fondamental, d'important.

MONSIEUR LE MAIRE : Voilà, si vous voulez, comme vous êtes conseillère départementale à la majorité, on peut vous faire la liste de toutes les baisses de subventions départementales intervenues dans le domaine de la culture. Pour autant, vous ne m'avez jamais entendu dire que le Conseil départemental était contre la culture. Ce que je crois, c'est que le Conseil départemental est en butte à des problématiques de contraintes financières qu'il se serait bien épargnées si jamais il avait pu le faire. C'est une situation qui touche toutes les collectivités et donc, je pense que, là-dessus, on peut évidemment faire un peu de posture, surtout en période électorale. Mais, au-delà de la posture, il y a la crédibilité. Je mets aux voix la 4.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 2e, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 3e, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les trois autres délibérations du chapitre 4, je n'ai pas de remarque particulière. Si vous êtes d'accord, on les vote de manière jointe. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est donc adopté.

4.1 **Subventions Culturelles - Exercice 2026 - Actions spécifiques-*(Développement et Coopération Culturelle* -** *- 25-0937)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO
Agnès PLAGNEUX BERTRAND
Pierre ESPLUGAS-LABATUT

Adopté

4.2 **Subventions Culturelles - Exercice 2026 - Evènements-*(Développement et Coopération Culturelle* -** *- 25-0936)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

4.3 **Subventions Culturelles - Exercice 2026 - Fonctionnement-*(Développement et Coopération Culturelle - - 25-0935)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO
Agnès PLAGNEUX BERTRAND
Pierre ESPLUGAS-LABATUT

Adopté

4.4 **Politique de mécénat au bénéfice des projets de la Mairie de Toulouse : approbation de la lettre d'engagement de mécénat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour Play Music-*(Développement et Coopération Culturelle - - 26-0007)***

Adopté à l'unanimité

4.5 **Archives municipales - Convention d'adhésion au système d'archivage électronique mutualisé proposé par l'EPCI Toulouse Métropole (SAE VaS)-*(Culture - Archives - - 25-0994)***

Adopté à l'unanimité

4.6 **Convention d'autorisation de reproduction et de représentation d'œuvres protégées pour le panorama de presse numérique interne-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-1062)***

Adopté à l'unanimité

Patricia BEZ

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 5. Sur la 1re délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Disjonction sur la 2nde. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

5.1 **Adoption de la convention avec |'Agence Régionale de Santé (ARS), relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel dans le cadre des campagnes nationales de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV), contre les infections invasives à méningocoque ACWY (MenACWY), à d'autres vaccinations réalisées, dans le cadre des campagnes nationales de vaccination dans les collèges-*(Solidarités et santé - - 25-1055)***

Adopté à l'unanimité

5.2 **Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le champ de la santé - 1ère tranche 2026-*(Solidarités et santé* - - *25-0995)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté Jean-Jacques BOLZAN

MONSIEUR LE MAIRE: Le chapitre 6, nous l'avons donc entièrement traité. Nous allons au chapitre 7. Deux délibérations. Je n'ai pas de remarques, donc je propose de les voter ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité pour Monsieur BOLZAN, comme d'habitude, chaque fois que Monsieur BOLZAN propose quelque chose

7.1 **Domaine Agricole de Toulouse - Actualisation de la grille tarifaire-*(Régie Agricole* - - *25-0970)***

Adopté à l'unanimité

7.2 **Domaine Agricole de Toulouse - Cession de matériel agricole-*(Régie Agricole* - - *25-0752)***

Adopté à l'unanimité Daniel ROUGE

MONSIEUR LE MAIRE: Le chapitre 8, une délibération. Disjonction demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

8.1 **Attribution de subventions aux associations intervenant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire - 1ère tranche 2026-*(Solidarités et santé* - - *25-0978)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté Laurence KATZENMAYER

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 9, mais celui-ci a été voté entièrement. Donc, nous allons concrètement au 10e chapitre. Sur les deux premières délibérations, je n'ai pas de remarques. Si vous êtes d'accord, on les vote ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Disjonction demandée sur la 3e. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 4e délibération, je donne la parole à Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération, c'est un marqueur politique. Elle dit clairement ce que devient la petite enfance à Toulouse après 12 ans de votre majorité. Boule de gomme, c'était 35 ans d'existence, 20 enfants accueillis, une crèche associative de quartier qui a reçu 80 000 euros de subventions municipales en 2024 et qui a eu une liquidation judiciaire en septembre 2025. Vous vous présentez souvent comme protecteur du tissu associatif, mais, visiblement, pour Boule de gomme, cela n'a pas suffi. Mais que proposez-vous aujourd'hui ? Une micro-crèche privée lucrative. 12 places au lieu de 20 ; donc, moins 8 berceaux. Et vous appelez ça, dans la délibération : « conforter l'offre ». Nous appelons cela une régression. Alors, sweet4U, c'est une SARL. Ses dirigeants sont issus du secteur immobilier, associés à plusieurs sociétés liées à des structures d'investissement et à une holding. Ça, ce sont des faits. Nous posons donc une question simple : comment peut-on gagner de l'argent avec 12 places après avoir payé des travaux, là où une association à but non lucratif a fait faillite avec 20 places ? Eh bien, la réponse, elle tient dans le modèle économique : une micro-crèche peut fonctionner avec un encadrement minimal. Un seul salarié qualifié obligatoire. Pas d'obligation de direction diplômée équivalente à celle d'un multi-accueil et des recours possibles à du personnel moins formé. Moins de qualifications, moins de charges, plus de

marge : voilà comment on crée de la rentabilité dans la petite enfance. Et on nous parle pourtant de cette crèche, qu'elle ferait une méthode Montessori ou une crèche écocitoyenne. Comment peut-on déployer sérieusement Montessori sans formation spécifique des équipes ? Et qu'est-ce qu'une crèche écocitoyenne ? Un projet éducatif exigeant ou un slogan marketing ?

Nous devons le dire clairement : la petite enfance est en train de devenir un segment de marché et, pourtant, notre collectivité a un devoir de planification. La loi du 18 décembre 2023 fait de la commune, je le rappelle, l'autorité organisatrice. « Autorité organisatrice » signifie planifier selon des besoins objectivés. Or, ce projet n'est pas inscrit dans votre schéma petite enfance que nous avons adopté il y a moins de 3 mois. Vous invoquez un taux de couverture et des listes d'attente, mais vous ne donnez d'ailleurs aucun chiffre et aucun élément sur le taux d'occupation des crèches du quartier. Je rappelle que la Chambre régionale des comptes a alerté sur le fait qu'on avait dans nos crèches publiques et associatives existantes des taux d'occupation parfois insuffisants. Plutôt que d'ouvrir davantage au privé lucratif, il faudrait déjà consolider nos crèches publiques et les crèches associatives. La loi a fait de la commune une autorité organisatrice, ce qui veut dire que l'accueil des tout-petits dépend de choix politiques. Et c'est bien cela dont il s'agit, un choix politique. Et votre modèle, c'est la fragilisation des petites crèches associatives indépendantes, c'est la montée en puissance d'acteurs adossés à de l'investissement immobilier lucratif et le retrait progressif du service public direct. Nous faisons, nous, un autre choix : nous refusons la marchandisation de la petite enfance…

(*Appel nominal des conseillers.)*

… nous refusons que la rentabilité structure l'accueil des tout-petits. L'enfant n'est pas un produit d'appel et la petite enfance n'est pas une ligne de portefeuille. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE : Chers collègues, nous vivons un moment rare puisque c'est le dernier match entre Antoine et Laurence, et donc je donne la parole à Laurence selon le rituel désormais bien rodé.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le Maire. Alors, chers collègues, cela fait plusieurs années qu'on parle de la petite enfance et je constate aujourd'hui que le point central n'est toujours pas intégré par Monsieur MAURICE. Monsieur MAURICE, la petite enfance elle ne se décide pas au sein de ce Conseil municipal seulement entre vous et moi. La petite enfance, c'est aussi d'autres institutions : la CAF, la Caisse d'allocations familiales, qui finance et, en particulier, comme je vous le dis à chaque fois, le Conseil départemental. J'ai ici un courrier envoyé, je l'ai même reçu avec l'accusé de réception, du Conseil départemental qui fait plusieurs pages où il est écrit que cette crèche, qui, en effet, a fonctionné des années, que l'on a tenté d'aider, que l'on a tenté de sauver, cette crèche associative, elle n'est plus en capacité d'accueillir des enfants. Le point 1, dans un premier temps, je vous le lis : « Les locaux et leur aménagement ne permettent pas la mise en œuvre de projets d'établissement ». Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont vos amis du Conseil départemental. Aller dire que c'est la Mairie qui décide de tout, Monsieur MAURICE, s'il vous plaît ; moi, j'adore vous parler en Conseil municipal, on en fait une habitude depuis 6 ans, mais quand même, il faut quand même être, à un moment donné, un petit peu cohérent.

Donc, qu'est-ce qui se passe sur le quartier ? Il se passe que nous avions cette crèche associative qui, aujourd'hui ne pouvait plus fonctionner parce que et les locaux ne convenaient pas et l'association était arrivée, aussi, en bout de vie. Le Conseil départemental a eu raison de prendre la décision de demander à cette crèche soit de faire des travaux, soit de revenir sur leur projet d'établissement, soit de cesser leur activité. L'activité de cette crèche, elle n'a pas été décidée par Laurence KATZENMAYER ou Jean-Luc MOUDENC. Ils ont décidé eux-mêmes de cesser l'activité. Le local que moi j'ai visité, certainement pas vous – un local qui était en bas d'immeuble, dans un quartier qui est extrêmement dense, avec une toute petite cour – ne peut pas accueillir une crèche de 20 enfants. Elle peut accueillir aujourd'hui 12 enfants. Je vous rappelle aussi que le quartier dans lequel se trouve ce local a une sociologie qui permet à certaines familles de pouvoir accéder à des micro-crèches. Lorsqu'on m'a

présenté le projet, j'ai dit : « pourquoi pas ». La société est d'ailleurs bordelaise, fonctionne très bien à Bordeaux et votre collègue à Bordeaux, d'ailleurs, travaille également avec ces micro-crèches, nous propose donc d'installer sa société, sa SARL, avec un projet bilingue, un peu Montessori. Pourquoi pas ? Mais je vous rappelle, et je conclurai avec ça, Monsieur MAURICE, que c'est le Conseil départemental qui va décider d'ouvrir ou pas la crèche, et que c'est la CAF qui va décider ou pas de la financer. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci, Monsieur le Maire. En fait, notre match, il serait drôle si on ne parlait pas effectivement de nos petits enfants, des petits Toulousains et de la manière dont ils sont accueillis. Et c'est bien ça le sujet de fond. Madame KATZENMAYER, depuis plusieurs mois – là, je ne vais pas dire depuis plusieurs années, parce que c'est plus récent –, vous vous déresponsabilisez en permanence et vous n'avez donc pas du tout intégré votre responsabilité qui est globale et totale, j'ai envie de dire, qui est que la loi du 18 décembre 2023 fait de la commune l'autorité organisatrice et qui fait que vous nous présentez aujourd'hui une délibération pour nous positionner politiquement sur les avis à donner pour l'ouverture des crèches. Nous en avons la responsabilité politique. C'est notre instance pleine et entière qui doit assumer les choix politiques. Je vois bien que vous voulez vous défausser de vos choix politiques tout en rappelant le rôle de la CAF, effectivement, qui donne des avis, aussi, et qui, surtout, investit en effet et finance, et le rôle du Conseil départemental qui donne un avis sur l'aspect protection maternelle infantile, la PMI (Protection maternelle et infantile). Mais ça n'est pas ça le sujet. Le sujet, c'est que, oui, en effet, cette crèche avait une difficulté de travaux et de locaux inadaptés. Peut-être que l'association était en difficulté. La question c'est déjà qu'est-ce qu'on a fait, nous, pour soit accompagner l'association s'il en était encore possible, qu'elle puisse continuer et peut-être ailleurs. L'accompagner pour de nouveaux locaux ou bien chercher d'autres locaux dans le quartier pour que cette crèche associative ou une nouvelle puisse se développer. Le sujet, il est bien là, c'est que vous laissez le marché décider pour vous et pour nous, du coup, et pour les Toulousains. Parce que, la réalité, c'est que, oui, *in fine*, qui se propose pour reprendre dans ces locaux-là quelque chose ? Cela ne peut être qu'une SARL pour faire une micro-crèche puisque, en effet, les locaux ne permettent pas d'avoir aujourd'hui les 20 berceaux qu'il y avait précédemment. Mais, le sujet, c'est quel est le rôle que joue la Ville pour proposer une autre solution pour avoir le maintien de 20 berceaux dans ce quartier. La réponse, c'est que vous n'avez pas agi et qu'aujourd'hui vous me sortez encore le Conseil départemental pour vous défausser de votre responsabilité. Assumez que vous êtes OK pour laisser des crèches privées lucratives se développer dans cette ville plutôt que d'impulser une politique qui développe des crèches publiques ou accompagne le développement d'autres crèches associatives. Et c'est là-dessus que nous n'avons pas la même vision politique. Dont acte.

MONSIEUR LE MAIRE : Laurence KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Merci. Alors, Monsieur MAURICE, ici l'autorité organisatrice que nous sommes donne un avis. Le Conseil départemental autorise la crèche à ouvrir. Moi je suis désolée, ce n'est pas moi qui le décide, c'est comme ça, c'est la loi. Donc, ça, déjà, vous avez beaucoup de mal à le comprendre, mais c'est comme ça. Après, moi, je m'interroge, quand même, parce que, déjà, les familles qui étaient dans la crèche Boule de gomme, on les a déjà récupérées, les prochaines familles qui vont pouvoir intégrer cette micro-crèche. Vous êtes contre l'emploi, vous êtes contre ces parents qui peuvent faire accueillir leurs enfants pour aller travailler. Vous êtes contre le fait que ces crèches existent. Et aujourd'hui, moi, je n'ai pas de retour du Conseil départemental qui me dit que ça se passe mal. Alors, il ne faut pas tout mélanger. Il s'est passé en effet à Lyon des problématiques avec des micro-crèches. Mais, moi, à Toulouse, toutes les micro-crèches qui fonctionnent – et on en a beaucoup moins, d'ailleurs, que sur les autres villes –, je n'ai pas de problématique avec. Alors, vous pouvez crier au loup, mais il y a quand même des instances dont le Conseil départemental et les PMI. Et d'ailleurs, les agents des PMI font un excellent travail – et je ne fais pas ça pour leur faire plaisir. Je dis vraiment que ce sont des gens extrêmement consciencieux. Donc, tant que les agents de la PMI ne nous disent pas qu'il y a un problème, il ne faut pas crier au loup. Ça, c'est le premier point.

Après, allez expliquer aux personnes qui travaillent qu'elles ne peuvent pas faire accueillir leur enfant dans des toutes petites structures qui fonctionnent bien, qui ont une approche Montessori – et j'encourage les membres de ce Conseil municipal à se renseigner sur ce qu'est l'approche Montessori ; allez expliquer à ces gens que parce que Monsieur MAURICE décide qu'il faut faire que du public, du public, du public…. Mais, Monsieur MAURICE, tout le monde, à Toulouse, ne travaille pas dans le public, déjà. Donc, il y a aussi des gens qui travaillent dans le privé. Et, moi, ce que je constate, c'est que les solutions que l'on a, c'est que, en face, on a des locaux qui devaient accueillir une crèche et, parce que ces locaux ont été squattés, parce qu'on a pris du temps à sortir les squatteurs – et d'ailleurs, il y a certains de vos amis qui ont aidé ces squatteurs à rentrer dans ces locaux –, peut-être que là on aurait une solution pour ces familles. On n'en a pas parce que ces locaux ils ont été fermés trop longtemps et qu'on a pris trop de retard. Donc, ce que je veux dire, c'est l'effet boule de neige. Donc, moi, j'entends Monsieur MAURICE qui, depuis 6 ans, voire un petit peu plus – et qui écrit, d'ailleurs, parce que vous écrivez partout, et j'ai même appris que vous avez assigné le Conseil départemental sur un certain nombre de choses –, qui est toujours contre. Mais, les gens qui travaillent, Monsieur, les gens qui ont besoin de se lever le matin pour aller travailler et qui ont besoin de faire garder leurs enfants, ils se moquent de ce que vous dites. Ce qu'ils veulent, c'est une qualité d'accueil. Et je crois qu'en cela, la CAF, le Conseil départemental et la Mairie de Toulouse défendent cette qualité d'accueil. Et que vous, à force de crier au loup, vous mettez le doute. Mais, moi, je crois qu'à un moment donné, comme je vous le dis à chaque fois, les faits sont là : cela fonctionne et notre qualité d'accueil, elle est préservée depuis 6 ans, voire 12 ans. Je vous remercie bien.

MONSIEUR LE MAIRE : Un débat passionné. Donc, je mets aux voix la délibération concernée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 5e, il n'y a pas de remarque, non plus. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la 6e, par contre, il y a disjonction de vote et intervention de Monsieur MAURICE, peut-être ? Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est la conséquence logique d'une précédente que nous avons adoptée au dernier Conseil, puisque vous avez autorisé la reprise en gestion de la crèche Dansons les Capucines par l'association Ô comme 3 mÔmes, autrefois gérée par Caritas. Son inscription sur cette liste garantit désormais un financement municipal ; nous demandons donc de la transparence. J'ai des questions simples. J'espère que Madame KATZENMAYER pourra répondre à des questions simples. Qui est propriétaire des locaux ? Quel est le montant du loyer annuel ? Est-il en augmentation par rapport à la gestion par Caritas ? Et quel est le montant exact de la rémunération qui est versée à l'association Ô comme 3 mÔmes, qui gère donc différentes crèches ? A-t-il augmenté depuis la reprise des structures Dansons les Capucines et Au bord de l'eau ? Et une dernière question importante, avez-vous demandé à cette association de modifier ou de supprimer la publication de sa comptabilité analytique ? Je dis cela parce que, le 27 janvier dernier, l'association a publié ses comptes 2024 et le document est réduit de moitié par rapport aux années précédentes, alors même qu'il s'agit du même cabinet d'expertise comptable. Je vous rappelle que c'est sur cette association que je vous avais interpellé lors du précédent Conseil municipal. Et il n'est plus, du coup, possible d'identifier dans les comptes le nombre exact de crèches gérées, le montant des loyers payés et leurs bénéficiaires, les fonds publics perçus par établissement, et les montants de réservation de berceaux, y compris au profit de crèches privées lucratives ; ce que j'avais relevé la dernière fois. Donc, on peut s'interroger pourquoi cette réduction drastique du niveau de détail. Est-ce que nos questions dérangent au point de justifier une moindre transparence ? Donc, la question. Je voudrais m'assurer, bien sûr, qu'il n'y a pas eu de demande explicite ou implicite de la Municipalité. Je ne formule pas là d'accusation, je demande une clarification, car la commune est planificatrice et financeuse. Or, planifier sans chiffres, ce n'est pas planifier ; et financer sans transparence, ce n'est pas gouverner. Si la transparence recule au moment même où les questions se multiplient sur une association qui gère de plus en plus de crèches, cela pose un problème démocratique. Nous ne voulons pas d'un système où on voit des loyers augmenter, des subventions qui suivent et une information qui diminue. La petite enfance mérite mieux qu'un glissement vers cette opacité. Nous voulons donc de la clarté, de la cohérence et la responsabilité publique.

MONSIEUR LE MAIRE : Je vous remercie. Laurence.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le Maire. Alors, si je peux me permettre, c'est un peu l'effet pitbull, c'est-à-dire « on ne lâche rien », Monsieur MAURICE. C'est-à-dire que vous ne lâchez pas cette association Ô comme 3 mÔmes, parce que, depuis quelques mois, vous vous accrochez au fait que cette association ne soit pas claire, honnête. Moi, je trouve ça assez étonnant. Alors, je vais répondre à toutes vos questions. De tête, sans trop me tromper, les locaux appartiennent à Promologis. C'est le premier point. Et la location de ces locaux à la crèche, que ce soit pour Caritas ou Ô comme 3 mÔmes, c'est Promologis qui le décide, donc ce n'est pas la Mairie. Les subventions. On passe chaque année des délibérations sur le financement des subventions aux crèches. Pour quelle raison pensez-vous que nous allons financer différemment cette association sur cette crèche plutôt que les autres alors que c'est normé et que la subvention dépend de deux points : soit crèche logée, soit crèche non logée. Donc là, les subventions seront au niveau d'une crèche non logée. Il n'y a pas de souci. Après, si vous avez des soucis sur des documents en lien avec cette association, il faut leur demander parce que, moi, vraiment, je ne suis pas du tout au fait de ce que vous avancez. Donc, écrivez-leur et ils vous répondront. Écrivez à leur comptable ou à leur juriste ou à qui vous voulez. En tous les cas, nous, le service de la direction petite enfance ou le service des associations ont un certain nombre de points et peuvent les vérifier. Moi, sur ce que vous avancez, je ne suis pas du tout informée.

Ce que je crois, c'est que, et je vous l'ai déjà dit, lorsqu'une crèche qui n'est pas logée par la Ville, une association souhaite cesser l'activité, elle se rapproche d'autres associations et elles font des négociations entre elles. À aucun moment la Ville de Toulouse ne s'est permis de faire de l'ingérence entre Cités Caritas et Ô comme 3 mÔmes. Donc, je ne sais pas ce que vous insinuez. C'est toujours difficile de savoir. Je ne vois pas du tout où est le loup. Moi, en tous les cas, ce que je vois, c'est que les familles qui étaient accueillies auront une continuité d'accueil. Le personnel qui était celui de Cités Caritas ne sera pas au chômage et sera embauché. Et on aura en cœur de quartier des Raisins une crèche qui fonctionnait et qui fonctionnera toujours avec, toujours pareil, une qualité d'accueil pour les familles et les enfants. Je vous remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci. Alors, justement, le problème ce n'est pas une question de telle ou telle association. En l'occurrence, cette association, pourquoi je m'y suis penché ? Vous le savez très bien. Parce que vous avez fait le choix de confier une crèche publique à cette association. Il se trouve que ce n'est pas une petite association qui n'a qu'une crèche. Elle avait déjà 3 crèches avant cela et, là, celle-ci, c'est une supplémentaire. Donc, le débat, il n'est pas sur le transfert de Caritas à cette association ; il est de savoir, toujours pareil, la bonne utilisation et le contrôle de l'utilisation de l'argent public. Je suis extrêmement inquiet d'entendre une élue en charge de la petite enfance m'indiquer qu'elle n'a pas les éléments de base, de connaissances, à quoi servent les subventions publiques que nous versons. Et en l'occurrence, quand on demande les montants de loyer et l'évolution, qu'est-ce qui est reversé à l'association Ô comme 3 mÔmes qui chapeaute et qui gère plusieurs crèches, dont cette crèche, ce sont des éléments dont on devrait avoir connaissance. Dont vous devriez, vous, du coup, avoir connaissance en tant qu'élue en responsabilité pour évaluer l'utilisation de l'argent public. Et c'est le sens des questions que je pose, puisque je vous avais déjà fait relever que l'analyse des comptes que j'ai pu faire jusqu'à 2024. Et sur l'année 2024, cela devient plus compliqué parce qu'il y a moins de transparence dans les comptes de cette association, étonnamment, mais dans tous les éléments que j'avais précédemment, beaucoup d'éléments d'inquiétude sur le fait qu'on subventionne sur solde d'autrui de l'investissement pour des crèches. Et on subventionne, notamment pour le fonctionnement, et c'est légitime, qui comprend du loyer, avec des loyers qui augmentent sur ces mêmes bâtiments privés. Donc, j'avais déjà relevé un risque que de l'argent public serve d'abord des intérêts privés.
Et donc, toutes ces questions, elles ne visent qu'à avoir plus de transparence pour être évidemment idéalement rassuré, justement, et non pas pour accuser qui que ce soit de quoi que ce soit. Donc, moi, je suis un petit peu inquiet que vous ne puissiez pas répondre, mais, ceci étant, je vous réécrirai, par écrit, les questions que je pose, parce que ce n'était pas les subventions, mais bien la rémunération à l'association qui chapeaute les différentes crèches sur laquelle je posais la question. J'ai bien noté pour la propriété des locaux Promologis. Je vous en remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Mais, Monsieur MAURICE, ce genre de question, très technique, qui plus est, relève de la commission. Si, et vous n'avez absolument pas posé cette question en commission. Madame KATZENMAYER, pour quelques éléments complémentaires par rapport à ce que vous avez déjà dit.

L. KATZENMAYER : Alors moi, ce que je voulais me permettre de dire pour conclure, c'est que, moi, quand je suis arrivée en 2014, il y avait un fonctionnement qui était en place – qu'on n'a pas modifié, d'ailleurs. Et quand vous étiez dans la majorité de Pierre COHEN, plusieurs crèches associatives se sont vu attribuer des locaux publics. De la même manière que l'association Ô comme 3 mÔmes pour Saint-Michel, pour ne pas les nommer, Baby Novars à Terrasse, La courte échelle dans le quartier des Chalets, et Les enfants terribles à l'époque aux Ponts Jumeaux. Le fonctionnement de ces trois crèches qui, pour deux d'entre elles, existent toujours, et une troisième a cessé l'activité et a été repris par une autre crèche associative – qui ne vous pose d'ailleurs aucun problème, celle-là. Le mode de financement, le mode de fonctionnement, la contractualisation, on ne l'a pas bougé, Monsieur MAURICE. Pourquoi ce qui vous dérange aujourd'hui ne vous dérangeait pas lorsque vous étiez dans la majorité de Pierre COHEN ? Moi, je m'interroge, parce que ce sont les mêmes délibérations sur les mêmes fonctionnements. Il n'y a que les taux puisque nous avons augmenté l'année dernière, en 2025, nous avons doublé les subventions aux associations de crèches. Il n'y a que ça qui est qui a été modifié. Donc, vraiment, et je ne comprendrai, je pense, jamais pour quelle raison vous vous acharnez sur cette crèche associative.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Je ne m'acharne contre rien, si ce n'est pour obtenir des informations que je n'ai jamais, malheureusement. Vous comparez toujours des choses non comparables. Mettre à disposition des locaux municipaux à des crèches associatives, effectivement, cela se fait depuis longtemps. Tout le monde le fait, tout le monde l'a fait, personne ne le conteste. Et je pense même que c'est quelque chose qu'il faudrait développer pour éviter des dérives, en effet, de locaux, sur solde d'autrui qu'on financerait via des SCI, avec les dérives dont j'ai déjà parlé au précédent Conseil. La question, si je me suis penché sur cette association, c'est parce que vous avez fait un choix politique, même si vous n'assumez pas vos responsabilités, de confier une crèche publique existante, la crèche Saint-Michel, qui était au CCAS, que vous avez transférée à la Ville en jurant, la main sur le cœur, que c'était pour une gestion publique unifiée. Et pourtant, vous avez confié cette crèche publique a une structure privée, certes associative, mais justement, cela méritait de se questionner pourquoi. Il se trouve que, oui, je me suis penché du coup sur l'étonnement d'avoir fait ce choix-là et donc pourquoi cette association. Et en creusant les dossiers de cette association qui gère aujourd'hui 4 crèches et maintenant 5, il y a la problématique que j'ai soulevée, je n'y reviens pas, des loyers sur celles privées ; pas sur les publiques dont on met à disposition les locaux. Donc, ce que vous comparez, ce sont deux choses différentes. La mise à disposition de locaux municipaux à des crèches associatives, en soi, ce n'est pas du tout un souci et c'est même, à mon avis, quelque chose qui est à développer de manière plus générale. Mais, en revanche, la question, c'est pourquoi vous avez fait le choix de vous dessaisir d'une crèche publique existante vers une association privée. D'où le fait que, en effet, je m'y intéresse et je creuse cette question pour avoir la transparence. Malheureusement, j'ai du mal, aujourd'hui, à l'avoir. Dont acte. Mais je vous écrirai en effet ces questions par écrit pour qu'on puisse ne pas poursuivre dans ce Conseil municipal ces questions-là.

MONSIEUR LE MAIRE : Laurence KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Je crois, Monsieur MAURICE, que quand vous dites que vous n'avez pas les résultats escomptés, vous m'avez écrit X fois sur le problème de cette crèche, vous avez écrit au préfet, vous avez écrit au CD, vous avez écrit à tout le monde. Et, le problème, c'est que tout le monde vous dit la même chose. Donc, c'est ça, ce n'est pas qu'on ne vous répond pas, c'est qu'on ne répond pas comme vous avez envie qu'on vous réponde. Moi, ce que je constate, c'est que vous essayez toujours de mettre le doute sur la petite enfance. On a aussi une délibération, aujourd'hui, qui est la création, avec une ouverture en septembre 2026, d'une structure neuve avec une gestion publique, accolée à une école, avec un espace pour les assistantes maternelles dans le quartier de Malepère. Moi, quand je lis

certaines communications de vos collègues qui se présentent aux élections, qui disent qu'on ne fait rien dans les quartiers et qu'on ne s'occupe que de la rue Croix Baragnon, excusez-moi, mais, quand même, entre vous qui ne faites que dire des âneries, je suis désolée, sur la petite enfance et êtes toujours en train d'essayer de montrer que l'on est des gens, et moi en particulier, qui ne sont pas honnêtes et qui ne font pas des choses bien, et le fait que vous ne mettez pas en avant justement ce dont vous nous parlez tout le temps, d'ouvertures en public… Là, vous avez une crèche qui ouvre dans un quartier avec une école à proximité, un gymnase, avec des lieux pour les familles. Par contre, ça, vous ne le dites pas parce que cela ne vous arrange pas. Dire du mal de la petite enfance, oui, en dire du bien et être objectif, non. Donc, moi je ne vous laisserai pas finir ce mandat en disant tout le temps que vous êtes le saint qui sait tout sur la petite enfance et que tout va bien et que nous on est les diables qui font tout mal. Ça, c'est faux. Et, comme je vous le dis à chaque fois, Monsieur MAURICE, ce sont les agents de la petite enfance qui travaillent dur, ce sont les professionnels de la petite enfance sur lesquels vous mettez l'opprobre. Et ça, ce n'est pas bien parce que, aujourd'hui, en France, vous avez aussi des parents qui ont besoin d'avoir confiance en nous. Et là, qu'est-ce que vous faites à chaque fois ? Vous mettez le doute. Et d'ailleurs, moi, je peux vous dire une chose, c'est que, quand il y a eu des réunions pour la crèche Saint-Michel, la seule maman qui a pris la parole, c'est rigolo, quand même, elle lisait son portable et les questions qu'elle a posées, c'est les mêmes que vous avez posées, vous, au Conseil municipal suivant. Alors, instrumentaliser certains parents, on a compris.

Par contre, moi, ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que, et je le redis : tant que la PMI ne nous dit pas qu'il y a un problème dans une crèche, pourquoi est-ce qu'on s'alerterait ? On connaît les équipes, on échange avec eux, que ce soit la direction petite enfance ou tous les acteurs de la petite enfance. Dans les crèches, les gens ne sont pas isolés. S'il y a quelque chose, ils le disent. Les parents, aujourd'hui, ils sont informés. Ils sont même, dans certains cas, surinformés. Et je peux vous dire que, quand cela ne va pas, ils nous le disent. Donc, non, la petite enfance à Toulouse, ce n'est pas ce que vous en dites. La petite enfance, à Toulouse, elle fonctionne, elle est même un exemple en France. Vous ne voulez pas l'entendre, mais, en tous les cas, moi, à chaque fois que je devrai défendre la petite enfance à Toulouse, je le ferai.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je demande donc à l'assemblée de voter cette délibération 10.6. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

10.1 **Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement - prestation de service et bonus territoire - Conclue entre la Caisse des Allocations Familiales et la Mairie de Toulouse pour l'EMACF Guillaumet-*(Petite enfance* - - *25-1024)***

Adopté à l'unanimité

10.2 **Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement -prestation de service et bonus territoire - Conclue entre la Caisse des Allocations Familiales et la Mairie de Toulouse pour l'EMACF Terrasse-*(Petite enfance* - - *25-1023)***

Adopté à l'unanimité

10.3 **Attribution de subventions à diverses associations intervenant dans le domaine de la petite enfance au titre de l'année 2026-*(Petite enfance* - - *25-0966)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

10.4 **Avis de l'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant sur demande de projet sweet4U - local boule de gomme-*(Petite enfance* - - *25-0968)***

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

10.5 **Création d'un équipement petite enfance municipal - Multi Accueil et Relais petite enfance à Malepère-*(Petite enfance* - - *25-0969)***

Adopté à l'unanimité

10.6 **Mise à jour de la liste des structures petite enfance de l'économie sociale et solidaire bénéficiaires de l'aide au fonctionnement de la Mairie-*(Petite enfance* - - *25-0963)***

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté Pierre TRAUTMANN

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération du chapitre 11, je n'ai pas de remarque particulière. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité.

11.1 **Avenant 3 à la convention constitutive du groupement de commandes Tremplin-*(Cuisine Centrale* - *Commande publique - 25-1011)***

Adopté à l'unanimité Valérie JACQUET-VIOLLEAU

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 12. La première délibération du chapitre 12, je donne la parole à Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention porte en fait sur l'ensemble des délibérations qui concernent les centres socioculturels municipaux et les conventions de partenariat signées avec différents acteurs dans le but, je cite : « de contribuer activement au déploiement de manifestations artistiques promouvant les diverses expressions de la création contemporaine et au soutien des acteurs qui en sont à l'initiative. » Alors, évidemment, nous saluons cette mission de soutien au secteur culturel de nos équipements municipaux, mais il nous semble important de faire remarquer que les mesures prises par votre majorité ces derniers mois ont en réalité réduit de manière importante les moyens des centres culturels municipaux et les ont mis en difficulté pour assurer ces missions, justement.

Pour parler des arts visuels, par exemple, puisqu'une des délibérations y fait référence, nous souhaitons relayer les alertes exprimées par un collectif d'acteurs de ce secteur qui s'est constitué il y a un an et demi à peu près, pour dénoncer la manière dont il est mis à mal depuis deux mandats à Toulouse. Ce collectif dénonce notamment le manque de lieux de diffusion pour les artistes locaux, sachant que

ceux qui existent sont trop peu soutenus et en grande difficulté, Lieu commun et le BBB notamment. La baisse des moyens des centres culturels que vous avez donc décidée l'année dernière et qui reste aujourd'hui dans une grande incertitude budgétaire, même s'il y a eu un petit rattrapage – ce n'était pas aussi dramatique que ce qui était annoncé –, mais il y a une forte baisse et une grande incertitude budgétaire qui freinent le déploiement de leurs actions et qui rend de fait plus difficile l'accueil, par exemple, d'expositions d'arts graphiques. Et pourtant, ces lieux, comme les bibliothèques, qui sont aussi elles-mêmes en difficulté, sont des relais essentiels pour les artistes. Alors, outre la dégradation des conditions de travail des agents des services des centres culturels, des bibliothèques, c'est donc bien l'ensemble de l'écosystème culturel toulousain auquel vous avez porté atteinte, qui a pâti de votre politique.

Par ailleurs, pour revenir aux arts visuels, ce collectif dénonce que Toulouse est en fait une ville moins bien lotie que d'autres villes en termes de lieux de diffusion, de centres d'art, d'ateliers d'artistes. Par exemple, contrairement à Lyon, ici, il n'y a pas de dispositif municipal de soutien aux artistes, critiques d'art, commissaires d'exposition, etc. Il n'y a pas d'artothèque, il n'y a pas d'ateliers d'artistes municipaux. Il y en a 4 qui sont de la DRAC, mais ils ne sont pas municipaux. Ils donnent aussi un autre exemple d'une autre ville, Strasbourg, qui est quand même 8e ville de France, qui a un budget par habitant consacré à la culture plus important que celui de Toulouse, qui a un taux d'équipement culturel plus important que celui de Toulouse. Bref, ce collectif dénonce le manque de considération pour les artistes en général, et nous les rejoignons dans cette dénonciation depuis longtemps, et nous le redisons aujourd'hui.

Et c'est fâcheux parce que les professionnels des arts visuels, artistes, auteurs, mais aussi salariés des structures, participent en fait à une vitalité démocratique. Ils nous apprennent à regarder, à questionner les images, à comprendre les intentions qui se cachent derrière. Vous reconnaîtrez peut-être qu'à l'heure des *fake news*, c'est important que les Toulousaines et les Toulousains soient en capacité d'identifier une image truquée, générée par intelligence artificielle, par exemple. Bref, les arts graphiques sont un support essentiel d'éducation à l'image…

(*Appel nominal des conseillers.)*

… d'acquisition d'une culture visuelle, d'un esprit critique. En cela, ils sont indispensables et donc, ils sont même d'utilité publique et ils méritent d'être soutenus par les pouvoirs publics. Et vous le faites insuffisamment. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Valérie JACQUET-VIOLLEAU pour des éléments de réponse.

V. JACQUET-VIOLLEAU : Merci, Madame HONVAULT. Alors, j'aurais tendance à vous demander quelle est votre question sur les centres culturels, parce que j'avoue que vous m'avez un peu perdue. Donc, je vais attraper au vol quelques-uns de vos constats ou de vos accusations. Alors, simplement, en ce qui concerne ma délégation, parce que vous avez parlé des arts visuels, du BBB, des lieux d'exposition. Enfin, vous avez un petit peu tout mélangé. Donc, en ce qui me concerne : « Les centres culturels aujourd'hui manquent de moyens », soyons sérieux. L'offre culturelle, aujourd'hui, à Toulouse, dans les centres culturels, elle est riche, elle est complète, elle est accessible. Et depuis 12 ans, en utilisant au mieux les moyens de la collectivité, en fait, on a plus de culture dans ces centres culturels. Alors, peut-être, effectivement, avec moins de dépenses. Mais, par exemple, les centres culturels, aujourd'hui, à Toulouse, qui sont en régie municipale, permettent aux Toulousains d'accéder à des tarifs très faibles pour avoir des activités culturelles. Il y a 50 % de plus de Toulousains en condition modeste qui, depuis 2024, fréquentent nos centres culturels. Alors, ensuite, des lieux pour s'exprimer. Oui, nos centres culturels sont le premier lieu, à Toulouse, de résidence artistique d'énormément de compagnies d'artistes qui peuvent venir profiter des locaux municipaux. J'ai attrapé un petit peu tout ça au vol parce qu'effectivement je ne vois pas bien où est le sens de votre question. Les associations, aujourd'hui, elles sont soutenues. Elles sont soutenues fermement. On les accompagne dans leur masse salariale, on les accompagne parce qu'on les héberge, on les accompagne parce qu'on soutient leur projet associatif. Alors, aujourd'hui, oui, nous avons fait des choix. Mais, les choix, c'est pour soutenir en priorité des associations qui touchent un large panel d'habitants et qui leur

permettent d'accéder à la culture au quotidien dans tous les quartiers. Voilà ce que je voulais vous dire parce que je n'ai vraiment pas saisi le sens de votre question, à moins que vous vouliez le préciser.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Je disais simplement que je souhaitais rappeler, parce que je j'étais un petit peu agacée à la lecture, mais c'est le jeu, de la délibération qui, comme d'habitude, a l'air de dire que tout va bien dans le meilleur des mondes, alors que, l'année dernière, quand même, les centres socioculturels de la ville sont ceux qui ont subi, dans un premier temps, la pire baisse de moyens. Que, finalement, il y a eu un rattrapage, mais qui a fait qu'ils avaient, quand même, -30 % à la fin de budget. Et surtout que cela a été confirmé tellement tardivement que cela a remis en question toute la programmation. C'est vrai aussi pour les bibliothèques, même si, ce matin, on parlait d'adaptabilité du service public. L'adaptabilité du service public, cela ne veut pas dire que l'on supprime des agents. Quand ce matin vous avez dit que c'est parce que les gens ne fréquentent plus les bibliothèques qu'on les ferme le samedi matin… C'était pour ça que je réagissais. Sur les centres culturels, je trouvais qu'il était intéressant de rappeler que votre majorité ne considère pas suffisamment le rôle clé des centres socioculturels pour favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique amateur. Et je donnais l'exemple d'une conséquence pour le secteur des arts visuels, donc pour l'écosystème culturel global. C'était le sens de mon intervention.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame Valérie JACQUET-VIOLLEAU.

V. JACQUET-VIOLLEAU : Alors, deux choses. Je ne vais pas pouvoir vous laisser dire que les centres culturels sont laissés à l'abandon. C'est complètement faux. Les personnels, dans les centres culturels, sont toujours là. Les budgets pour organiser plus de 600 manifestations par an sont toujours là. Les centres culturels proposent toujours une programmation de spectacles. Les centres culturels proposent, à différents moments de l'année, des points forts : à la rentrée, Quartiers libres ; l'hiver des merveilles autour des fêtes de fin d'année ; le festival Poisson d'avril. Aujourd'hui, on accueille le festival théâtre d'hiver qui va se terminer avec plus de 33 représentations. Et ensuite, Madame, vous mélangez tout parce que le collectif d'arts visuels dont vous parlez n'a jamais interrogé ni moi ni les centres culturels pour venir travailler avec nous. Vous parlez du BBB, vous parlez d'un certain nombre de structures effectivement qui existent à Toulouse, mais qui n'ont rien à voir avec le travail au quotidien que font les centres culturels. Les budgets des centres culturels sont maintenus le mieux possible. Effectivement, nous faisons des choix, mais nous faisons des choix concertés avec nos médiateurs, avec nos programmateurs, avec nos régisseurs. Et excusez-moi, Madame, mais votre amateurisme et votre ignorance dans le fonctionnement des centres culturels est une insulte à nos agents. Parce que nos agents de la collectivité, ils travaillent tous les jours pour les Toulousains pour pouvoir leur donner accès à la culture et pour que toutes les générations puissent en profiter. Donc, excusez-moi, Madame, mais les centres culturels, aujourd'hui, à Toulouse, ils vivent. Ils vivent très bien et les Toulousaines et les Toulousains sont là pour en témoigner.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Je ne vous permets pas de manifester ce mépris. Au contraire, quand je parle des difficultés des centres socioculturels, c'est aux agents que je pense. Donc, je suis désolée. Par contre, je crois vraiment que vous faites du mieux que vous pouvez pour assurer cette délégation. Mais, de fait, les centres socioculturels et les agents, particulièrement, qui travaillent dans ce qui était le service socioculturel et dans les bibliothèques, sont malmenés par votre majorité.

MONSIEUR LE MAIRE : Je pense qu'on ne vous convaincra pas. Monsieur LACAZE, vous voulez parler.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, moi je suis mécontent, en colère contre votre adjointe parce que je pense qu'on ne peut pas répondre à une conseillère municipale d'opposition sur la méconnaissance des centres culturels. Nous avons tous suivi les mouvements sociaux dans les centres culturels. On ne peut pas

faire l'impasse sur le mécontentement qui s'est exprimé. Donc, il n'y a pas de jugement de valeur sur la connaissance des centres culturels. Je trouve que c'est un dérapage de la part de votre adjointe. J'aurais aimé que vous le souligniez. Mais, de fait, moi, je partage ce que dit notre collègue Caroline HONVAULT sur la situation difficile des centres culturels à Toulouse. Cela ne peut pas être balayé dans un revers de main. Vous avez fait le choix de baisser une subvention. Nous avons souvent, dans l'opposition, avec Vincent GIBERT, François BRIANÇON et moi-même, dénoncé vos choix sur différents services publics, de restriction des horaires, d'augmentation des tarifs, de restriction du personnel. C'est une réalité. C'est une réalité, peut-être, que nous connaissons moins bien que vous, comme élus d'opposition, mais je pense que le respect doit être dû à tous les conseillers municipaux. Je trouvais qu'il y avait de l'irrespect dans la réponse de votre adjointe et je pense qu'effectivement, aujourd'hui, les centres culturels à Toulouse ont exprimé, en tout cas, de nombreuses difficultés. Et je partage l'expression de Caroline HONVAULT sur le soutien que nous avons vis-à-vis des agents et sur l'ambition que nous portons, en tout cas pour notre part, de développer ces centres culturels et de leur donner plus de moyens.

MONSIEUR LE MAIRE : Juste un petit témoignage de Monsieur BOLZAN en tant que maire de quartier, un quartier que vous connaissez bien, Monsieur LACAZE.

JJ. BOLZAN : Oui, simplement Monsieur LACAZE, c'est très bien, ici de porter la voix et de défendre les centres socioculturels, mais grâce à ma collègue, la MJC d'Ancely, que vous connaissez bien – même si c'est vrai que vous n'habitez pas loin, mais que je ne vous ai jamais vu pendant 3 mandats –, a eu une baisse de 50 % de la part du Conseil départemental. Et nous, et Valérie a très bien travaillé dessus, on a maintenu 90 % de la subvention. Donc, comme l'a dit ce matin Monsieur le Maire, ne faisons pas de posture d'un côté ou de l'autre. Vous manifestez aujourd'hui, vous ne manifestez pas quand c'est le Conseil départemental. Donc ayez l'honnêteté de le faire pour toutes les composantes qui donnent des subventions, notamment à la MJC d'Ancely qui fait un travail formidable et dont je salue le président et tous les acteurs.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Je pense, Monsieur le Maire, mais on pourra vous solliciter plusieurs fois, vous ne ferez pas la police de ce Conseil municipal. Je trouve que les accusations personnelles… Monsieur BOLZAN tombe mal parce que je n'habite pas loin de la MJC, je n'y suis pas adhérent, mais ma fille était encore adhérente l'an dernier. J'ai eu trois enfants, ils ont été adhérents tous les ans. Ma compagne y était adhérente. On connaît bien, vous et moi, Monsieur BOLZAN, la MJC. On connaît bien, aussi, la bibliothèque d'Ancely, avec les restrictions d'horaires, et c'est un quartier où vous avez fait le choix de fermer une piscine avec un plein développement autour de La Cartoucherie. Oui, l'attachement au service public est important et c'est pareil sur la situation des MJC. Moi, je ne vous ai pas fait de leçon, Monsieur BOLZAN. Et, ici, il ne s'agit pas de discuter du Conseil départemental. Vous êtes de nombreux élus de la majorité à être dans l'opposition au Conseil départemental, au Conseil régional et vous ne vous privez pas de débat. Nous sommes au Conseil municipal de Toulouse et je trouve que les choix d'une majorité contestés par l'opposition ne peuvent pas être justifiés en regardant d'autres collectivités. Donc, ce n'est pas moi qui ai évoqué, Monsieur BOLZAN, l'idée de ne pas me préoccuper de la situation des MJC, mais c'est votre collègue qui, suite à une réflexion juste, je pense, de Madame Caroline HONVAULT, de notre collègue conseillère municipale, a choisi de dire qu'il y avait une méconnaissance alors qu'il y a une réalité. Vous le savez, Monsieur BOLZAN, puisque vous êtes interpellé, aussi. Il y a eu des choix de votre majorité, et puis, c'est la vie, que nous contestons et qu'un certain nombre d'agents ont contesté. Je crois que cela mérite le respect et il n'y a pas besoin d'avoir des attaques personnelles. Vous ne le saviez pas, Monsieur BOLZAN, mais je connais très bien la MJC puisque, vous le savez aussi, quand les enfants sont mineurs, nous sommes quasiment adhérents, les parents, donc nous suivons ça de très près, d'autant plus que cette MJC est située dans un bâtiment qui, je l'espère, rouvrira bientôt, qui est la piscine d'Ancely.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, Monsieur LACAZE, conseiller municipal et aussi conseiller régional de la majorité régionale…

P. LACAZE : Vice-président, même.

MONSIEUR LE MAIRE:… Madame HONVAULT, conseillère municipale et conseillère départementale. Ce qu'on est en train de vous dire, c'est que les baisses de subventions ou de frais de fonctionnement que vous dénoncez, la Région les pratique et le Département les pratique. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une conjoncture où toutes les collectivités locales sont sous pression financière à cause de la situation dramatique des finances de l'État. Ce qui veut dire que donner des leçons ici et puis, quand on est dans une autre assemblée où on est majoritaire, faire la même chose, effectivement, je trouve que mes collègues ont raison de le souligner. Parce que cela veut dire que votre propos ici manque de crédibilité lorsque l'on a une vision globale de votre attitude ici et dans l'assemblée où vous êtes majoritaire. Donc, je donne pour réponse la parole à mes collègues, à Valérie JACQUET-VIOLLEAU. Et puis, sur l'exemple historique que vous avez souhaité citer, il y a effectivement toute une histoire. Donc, là, je pense que la plupart des élus n'ont pas connu cette histoire. Et donc, avec Jean-Jacques BOLZAN, nous bénéficions du privilège de l'antériorité. Donc, on va refaire l'histoire de la fameuse piscine d'Ancely. Donc, d'abord, Valérie JACQUET-VIOLLEAU.

V. JACQUET-VIOLLEAU : Monsieur LACAZE, je souhaitais simplement souligner que, tout au long de ce mandat, autant dans les centres culturels que dans les associations dont j'avais la charge, et en particulier les MJC, au quotidien, je me suis attachée non seulement à être à l'écoute, mais aussi à faire en sorte que chacune des actions des centres culturels et des associations que nous soutenons s'adresse aux Toulousaines et aux Toulousains et que, à la fois nos agents municipaux et à la fois les personnes qui travaillent dans les MJC puissent exercer leur mission le mieux possible. Personne n'est dupe, aujourd'hui, nous sommes effectivement face à des baisses de moyens. Mais je pense qu'aujourd'hui, en les accompagnant, en organisant des partenariats et en s'appuyant sur nos agents municipaux qui ont des compétences particulières, puisque nous avons la chance d'avoir des agents municipaux qui sont formés dans le domaine culturel, nous sommes en capacité d'accompagner et nous accompagnons le mieux possible l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la culture pour tous et partout à Toulouse. Si vous me permettez, puisque, là, vous évoquez la fameuse piscine d'Ancely, je vous rappellerai tout de même que ce dossier a été traité conjointement avec le Conseil départemental qui est aussi impliqué parce que les bâtiments appartiennent à la SA des Chalets. Et que nous avons passé plus de deux ans à faire en sorte, en ce qui me concerne, que la MJC puisse continuer à être accueillie, avoir ses activités, pouvoir les développer également à la maison de quartier des Arènes romaines toute proche, de manière à ce que les habitants d'Ancely et au-delà puissent profiter de l'ensemble de ce que peut proposer la MJC.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BOLZAN.

JJ. BOLZAN : Oui, sur la piscine d'Ancely, il est vrai que lorsque j'étais maire de quartier, après il y a eu, non pas Monsieur LACAZE, c'était Monsieur GODEC, qu'on surnommait « le Transparent », sur le quartier. On ne le voyait jamais. Excusez-moi de dire les choses. Chaque fois, chaque année, que ce soit nous, que ce soit vous, on mettait 50 000, 100 000 euros dans les réparations de cette piscine. François, je ne sais pas s'il est là, je ne le vois pas, était élu au sport. Concernant l'étude d'arrêt de la piscine, Monsieur LACAZE, mais peut-être vous ne le saviez pas, il était prévu de l'arrêter. Et cette piscine est dans un lieu privé, quand même, de la copropriété. Donc, certes, une convention historique avait été faite en lien avec la Ville, Les Chalets ou autre. Et, malheureusement, quand on est revenu aux manettes de la Mairie, François HOLLANDE a fait une coupure drastique des dotations de l'État, cela a commencé là. Et il a fallu, là aussi, comme on l'a fait l'an dernier, trouver rapidement des mesures de réduction des dépenses. Et les sports ont proposé, on a proposé à l'équipe municipale la fermeture de cette piscine parce que, effectivement, la réhabilitation était beaucoup trop importante et tout le monde en a convenu, à la fin, même Les Chalets. C'est là où Valérie a fait un énorme travail à la MJC et autre pour voir comment on pouvait maintenir aussi le bâtiment de la MJC qui était impacté, puisque c'est le même lot, par la piscine. La piscine, personne ne m'en parle. Je fais des réunions publiques et, jamais, dans une réunion publique, et j'en ai fait deux ou trois globales par an, personne ne m'en a parlé. Aujourd'hui, personne ne m'en parle, sauf deux militants. La bibliothèque, vous en avez parlé, là aussi, on a fait un travail de réduction et d'amélioration. Elle est fermée le mardi, mais ouverte aux écoliers. Vous voyez, nous, on maintient le service public et on essaie de trouver tout ce

qui peut le maintenir sur le quartier. Vous, par exemple, je suis au regret, là aussi, de comparer, il y avait un collège prévu, et le collège a carrément été abandonné. Mais ce n'est pas une critique, je veux dire que cela peut se comprendre. Et je vais remettre une pièce parce que je pense que Monsieur GIBERT va intervenir, du coup, comme j'ai parlé collèges et Conseil départemental. Ce n'est pas une attaque, Monsieur GIBERT, parce qu'on comprend. Mais, nous, on essaie de maintenir, on fait des efforts, on travaille avec les agents, les équipes, pour voir comment on peut être au plus proche des gens. Et que ce soit la bibliothèque ou autre. Alors, effectivement, la bibliothèque, pour vous, ça fait du bruit. Vous étiez 12 sur un escalier au bas d'Ancely. Moi, je suis quotidiennement en lien avec des acteurs associatifs ou autres, et régulièrement sur le terrain, et j'entends très peu parler de la bibliothèque, et en réunion publique, aussi, parce que tout le monde comprend, quand on explique, avec les restrictions de l'État que l'on a, qu'il faut bien réduire le train de vie et donc, comment on adapte au mieux le service public tout en le maintenant. Et j'ai très peu de demandes, même si on aurait voulu la maintenir et on est les premiers désolés. Mais, voilà, il faut s'adapter et faire en sorte que ce service public continue à perdurer.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE, et puis on essaie de ne pas trop allonger ce débat.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, Monsieur MOUDENC, vous allongez le débat parce que vous aviez fait le choix d'une instrumentalisation sur, à mon avis, des propos pas obligatoirement justes entre les uns et les autres en début de Conseil municipal et, là, vous déviez le débat sur la situation du Conseil régional et du Conseil départemental. Vous êtes opposant à Madame DELGA ou à Monsieur VINCINI, cela vous regarde, Monsieur MOUDENC. Votre majorité, d'ailleurs, représente l'opposition. Elle représente le gouvernement actuel, mais elle représente l'opposition à la Région et au Département. Moi, je trouve dommage que vous fassiez un débat, tout à l'heure, dans vos propres propos, sur l'idée de dire qu'au Conseil régional nous avons arrêté des subventions sur des services publics du Conseil régional. C'est faux, y compris en 2025 dans les conditions les plus difficiles. C'est faux, il n'y a pas un exemple. On discutait là des bibliothèques, on discutait des centres culturels, il y a eu des baisses de 5 à 10 % de subventions aux associations et au maximum à -30 % sur la formation professionnelle. Une toute petite partie des associations. Nous avons maintenu le train à 1 euro, nous avons maintenu les repas dans les lycées, nous avons maintenu l'activité de la Région. Non, c'est vrai, on aura le débat. Vous êtes conseillère départementale, on aura le débat au Conseil régional. Et donc, cette question, je le dis, Monsieur MOUDENC, moi je veux que vous répondiez comme représentant de la majorité. Oui, vous avez restreint les services publics.

Et la question de la piscine, si Monsieur BOLZAN ne l'entend pas, ça le regarde. Il n'y a peut-être jamais été à la piscine d'Ancely, aussi, il va dire qu'elle n'existe pas, mais, Monsieur BOLZAN, je suis bien plus souvent que vous sur le quartier puisque j'y vis. Même si vous semblez me reprocher d'avoir des activités professionnelles qui me ramènent à Paris, souvent. Vous ne me voyez peut-être pas assez souvent, mais vous me voyez, on vit là. Bien sûr que les gens discutent de leur vie, ils discutent du commerce, ils discutent du service public, ils discutent des transports. Notre sujet, c'est la Ville de Toulouse. Et je redis que, sur la Ville de Toulouse, votre bilan, Monsieur MOUDENC, qui est celui de votre majorité, c'est la restriction des services et l'augmentation des tarifs. Et que ce que vous avez dit sur le Conseil régional est faux, Monsieur MOUDENC. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, ni sur le budget 2026 que vous ne connaissez pas, mais qui sera voté en février, ni sur le budget 2025, que nous ayons décidé de restreindre les services publics de la Région…

(*Appel nominal des conseillers.)*

... Et sur les baisses en direction des associations, vous ne l'avez peut-être pas regardé et, moi, je ne vous en fais pas reproche, mais ce sont des baisses de 5 à 10 % qui ont été votées en 2025. Donc, la réalité, c'est qu'on doit ici débattre du Conseil municipal, que vous ne souhaitez pas ce débat, que vous avez peur de ce débat, que Madame Caroline HONVAULT a eu raison de mettre le doigt sur un débat qui vous fait peur, qui vous fait mal, et vous refusez de discuter de la Ville de Toulouse en déportant le débat.

Alors, maintenant, Monsieur BOLZAN, sur les collèges, moi, je ne parlerai pas au nom du Conseil départemental, je ne me le permettrai pas. Mais, que vous soyez opposant au Conseil régional et minoritaire au Conseil régional, c'est votre choix. C'est dommage, d'ailleurs, parce que, ici, souvent, je vous ai appelé, comme à la Métropole, à travailler main dans la main avec Monsieur VINCINI et Madame DELGA pour résoudre les problèmes des Toulousains et des Toulousains. Donc, moi, je considère qu'ici nous sommes au Conseil municipal et qu'il est dommage que vous étaliez un débat sur d'autres collectivités.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, on a compris que l'on avait mis là où cela faisait mal. Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Chers collègues, quelques mots. Parce que, tout de même, ce débat, il permet d'éclairer beaucoup de choses. D'une part, je pense qu'il permet d'éclairer le fait que vous n'ayez pas choisi d'être minoritaire au Conseil régional et au Conseil départemental. Vous avez envoyé nombre de vos adjoints sur de nombreux cantons toulousains, nombre de vos adjoints sur la liste aux régionales. Et finalement, on comprend, à travers ce débat et à travers votre méconnaissance de ce que sont les différences et les compétences de chacune des institutions, pourquoi, en partie, vous avez perdu. Voilà, vous ne l'avez pas choisi, vous avez perdu. Les citoyens ont choisi de ne pas vous faire confiance et je comprends mieux pourquoi : votre ignorance sur ce que sont ces collectivités territoriales. Je précise juste une petite donnée, mais que j'ai eu l'occasion, souvent, dans cette enceinte, de vous donner : les ressources du Conseil départemental, elles n'ont pas cru de façon moindre, comme celles de la Ville de Toulouse ; non, elles ont baissé. Le Conseil départemental, il a perdu, en deux ans, un peu plus de 10 % de son budget. Ce n'est pas du tout la même situation que nous connaissons ici dans cette institution, que ce soit à la Ville de Toulouse ou à la Métropole.

Deuxième élément, vous êtes en capacité de vous défausser avec une audace qui, moi, je le dis, après 10 ans de mandat, m'impressionne. Après 10 ans de mandat. « Ce n'est pas moi, c'est François HOLLANDE », « ce n'est pas moi, c'est Pierre COHEN », « ce n'est pas moi, c'est Louis BAZERQUE », bientôt. C'est incroyable ! Donc, sur certains enjeux, vous êtes en capacité d'assumer un volontarisme, un dynamisme, etc. Et puis, sur ceux qui vous intéressent un peu moins, vraisemblablement, vous dites : « Ce n'est pas moi, je n'y peux rien, j'ai fait ce que j'ai pu, j'ai maintenu ce que j'ai pu, c'est la faute des autres ». Moi, je le dis, c'est une question de choix. Les activités dans les centres culturels de la Ville de Toulouse, elles ont baissé. Des Toulousains ont vu les tarifs augmenter, augmenter de telle façon que, y compris certains d'entre eux, n'ont plus pu accéder à ces activités. Que vous avez supprimé un certain nombre d'ateliers parce qu'il n'y avait plus assez de Toulousains dans les centres culturels et que de nombreuses Toulousaines et Toulousains regrettent le fait qu'il y ait moins d'activités dans ces centres socioculturels. Voilà, c'est une réalité. Vous n'avez pas choisi de mettre cet enjeu-là en haut de la hiérarchie de vos priorités. Moi, je considère que, lorsqu'on parle de cette proximité, de cet accès à la culture, de cet accès à l'éveil, cela doit être en haut de la hiérarchie. Et je pense que certains proposeront des choses pour faire de façon différente, demain, à Toulouse. Mais cessez donc de vous défausser après 12 ans de mandat sur des responsables qui ne sont pas responsables en rien des échecs qui sont les vôtres dans ce domaine.

MONSIEUR LE MAIRE : Valérie JACQUET-VIOLLEAU.

V. JACQUET-VIOLLEAU : Oui, Monsieur GIBERT, je ne peux pas vous laisser tenir ces propos sur les activités dans les centres culturels. Les activités dans les centres culturels n'ont pas baissé. La quantité d'activités dans les centres culturels est la même. Et, non, les tarifs n'ont pas augmenté. Je ne sais pas de quel tarif vous parlez, mais, justement, nous avons adapté les tarifs et nous proposons, depuis deux ans, des tarifs solidaires qui permettent à toutes les familles d'accéder à une activité, puisqu'une famille avec des revenus modestes peut s'inscrire, pour elle ou pour ses enfants, à une activité dans un centre culturel pour 33 euros pour l'année. Donc, non, je ne vous laisserai pas dire que nous avons augmenté les tarifs. Nous les avons rendus solidaires. Et, non, nous n'avons pas réduit les activités dans les centres culturels. Elles se partagent entre les activités municipales qui sont proposées dans les centres, et des activités qui sont proposées par des associations qui sont hébergées dans nos

centres culturels pour pouvoir les mener. Et je vous rappelle que ces associations accèdent à nos locaux pour une cotisation de 60 euros pour l'année.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Je comprends que vous vous défendiez, mais vous ne pouvez quand même pas nier que les centres culturels municipaux ont dû réduire leur programmation l'année dernière. Cela a bon dos de dire, comme l'a dit mon collègue, que les moyens financiers ont été réduits, qu'il a fallu faire des arbitrages. Mais il est tout à fait vrai, aussi, que ce sont des choix politiques qui ont été faits et que ce sont les services qui permettaient un accès du plus grand nombre à la culture qui ont été touchés. Voilà, en premier lieu. Et quand vous nous parlez des MJC, parce que, là, d'un coup, on est passé sur les MJC alors qu'on était sur des centres culturels municipaux, puis on est passé sur le monde associatif. Là encore, je suis désolé, Madame, mais là, pour le coup, je crois que si le terme « méconnaissance » s'applique, c'est plutôt à vous et en tout cas à un manque de défense et de vision politique culturelle globale dont ont souffert toutes les associations toulousaines. Et, ça, je crois qu'on ne peut pas vous laisser dire le contraire, quand même.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, on va s'en tenir là sur ce sujet. Je précise simplement, une fois de plus, que la Mairie et la Métropole mettent 150 millions d'euros par an sur la culture. De loin, nous sommes le 1er financeur public et cela situe la culture au premier rang des priorités, derrière l'éducation. Après, on peut multiplier les exemples de baisses de subventions ou de désengagements. Il suffit d'aller voir les responsables du Théâtre de la Cité, ils vous parleront de l'évolution à la baisse drastique de la subvention départementale. L'autre jour, j'ai fait une inauguration dans le quartier des Trois Cocus. Est en chantier un très important équipement mutualisé, attendu par la jeunesse dans un quartier politique de la ville. La Région a pris un engagement important de 1,5 million d'euros. On va voir si cet engagement est tenu, mais c'est vrai que les dernières informations qui nous sont parvenues ne sont pas encourageantes. Je pourrais, comme ça, donner des illustrations extrêmement concrètes s'agissant du désengagement des deux collectivités concernées, mais j'ai bien compris, à la vivacité de vos réactions, que c'est un débat qui vous dérangeait et que nous mettions le doigt sur quelque chose qui faisait mal.

En ce qui nous concerne, et je l'ai dit et redit pendant tout le mois de janvier en présentant mes vœux aux Toulousains dans tous les quartiers : nous assumons et j'assume le fait que, pour que le service public perdure, il faut qu'il se transforme. Vous êtes adeptes d'une conception fixiste du service public figée, qui est donc figée dans les coûts. Or, aujourd'hui, et ça sera encore plus vrai dans les années à venir, quelle que soit l'identité de celle ou celui qui sera Maire de Toulouse, il va y avoir, dans les années à venir, du fait des difficultés financières de l'État, une pression financière considérable, une contrainte accentuée sur nos collectivités. Et il faudra bien aller vers des réductions des dépenses de fonctionnement ou une réduction des investissements. Et donc, je crois qu'effectivement nous avons raison d'adapter le service public en cherchant des économies de fonctionnement pour mieux sauver le service public, pour ne pas fermer les équipements publics de quartier qui sont les services publics de proximité pour tous les Toulousains, notamment les plus modestes. Et nous y tenons. Ce que je crois, c'est que, si on ne faisait pas cet effort, un jour, ils seraient mis en péril, ces services publics. Et je crois que chaque fois que nous dialoguons avec, non pas, évidemment, les militants qui, légitimement, peuvent exister dans ces services publics ou dans certains syndicats, mais quand on discute avec les usagers et avec les personnes, je peux vous dire qu'ils le comprennent et elles le comprennent parfaitement. Mais libre à vous de rester dans une conception passéiste et figée de ce point de vue-là.

Je mets aux voix les délibérations du chapitre, puisque le propos était général sur ce sujet. La 1re délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. Les trois délibérations suivantes, 2, 3, 4, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. La disjonction de vote est demandée pour les deux qui viennent, à savoir la 5. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Et puis la 6, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

12.1 **Centre culturel Bellegarde : Approbation de conventions de partenariat sur la saison culturelle 2025-2026-*(Développement et Coopération Culturelle* -** *- 25-0988)*

Adopté à l'unanimité

12.2 **Centre Culturel Desbals : approbation de conventions de partenariat sur les Saisons Culturelles 2025-2026 et 2026-2027-*(Développement et Coopération Culturelle* -** *- 25-1056)*

Adopté à l'unanimité

12.3 **Centre Culturel Reynerie : approbation de conventions de partenariat sur les Saisons culturelles 2025-2026 et 2026-2027-*(Développement et Coopération Culturelle* -** *- 25-0989)*

Adopté à l'unanimité

12.4 **Centres Culturels de Toulouse : approbation d'une convention type avec des comités d'entreprises, comités d'œuvres sociales et associations de plus de 1000 adhérents-*(Développement et Coopération Culturelle* -** *- 25-0990)*

Adopté à l'unanimité

12.5 **Subventions Socioculturelles - Exercice 2026 - Actions spécifiques-*(Développement et Coopération Culturelle* -** *- 25-1032)*

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

12.6 **Festival "Décroche le Son !" - Edition 2026 : approbation de conventions de partenariat pour la promotion de l'événement-*(Développement et Coopération Culturelle* -** *- 25-0992)*

Adopté à l'unanimité **Pierre ESPLUGAS-LABATUT**

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons maintenant au chapitre 13. Sur le chapitre 13, je n'ai de demande de prise de parole que sur la 13e. Si vous êtes d'accord, on va voter ensemble les 12 premières délibérations. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la 13e délibération, disjonction demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

13.1 **Chapelle des Carmélites : approbation des conventions de partenariat avec des associations culturelles dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2026-*(Musées* -** *- 25-1017)*

Adopté à l'unanimité

13.2 **Chapelle La Grave : approbation de la convention de partenariat avec l'association Rotation et les Vidéophages à l'occasion de leur 25ème anniversaire-*(Musées* -** *- 25-1058)*

Adopté à l'unanimité

13.3 **Direction des Musées et Monuments : approbation des règlements de visite du Couvent des Jacobins et Eglise du Gesù-*(Musées* -** *- 25-1018)*

Adopté à l'unanimité

13.4 **Direction des Musées et Monuments : approbation de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine-*(Musées* -** *- 25-0879)*

Adopté à l'unanimité

13.5 **Direction des Musées et Monuments : approbation de la convention de partenariat avec le Centre des Monuments nationaux pour la mise en place de la carte passion monuments-** *(**Musées** - - 25-1016)*

Adopté à l'unanimité

13.6 **Direction des Musées et Monuments : approbation de la convention de partenariat avec Le Centre Hospitalier de Toulouse (CHU), pour le compte du Musée d'Histoire de la Médecine et du musée des instruments de médecine-***(**Musées** - - 25-0828)*

Adopté à l'unanimité

13.7 **Musée des Arts Précieux-Paul Dupuy-Musée Georges Labit : approbation de la convention de partenariat avec l'association Made in Asia-***(**Musées** - - 25-1021)*

Adopté à l'unanimité

13.8 **Musée des Augustins : approbation de la convention de partenariat avec le CCAS-***(**Musées** - - 25-1014)*

Adopté à l'unanimité

13.9 **Musée des Augustins : approbation de la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Gérard Marchant pour l'hôpital de jour Rive Droite Nord-Est (RDNE) pour l'année 2026-** *(**Musées** - - 25-1007)*

Adopté à l'unanimité

13.10 **Musée des Augustins : approbation de la convention de partenariat avec le Centre pénitentiaire de Seysses-*(Musées - - 25-1015)***

Adopté à l'unanimité

13.11 **Musée des Augustins : approbation de la convention de partenariat avec le Lycée Joséphine Baker pour le Diplôme National des Métiers d'Art et du Design-*(Musées - - 26-0005)***

Adopté à l'unanimité

13.12 **Pôle Monuments : approbation de la convention de mise à disposition avec l'association Clutch Factory-*(Musées - - 25-1020)***

Adopté à l'unanimité

13.13 **Subventions Culturelles - Exercice 2026 - Fonctionnement COMDT et Université Toulouse - Jean Jaurès (CIAM)-*(Développement et Coopération Culturelle - - 25-1010)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO
Jean-Michel LATTES
Nicole YARDENI
Francis GRASS
Ghislaine DELMOND
Samir HAJIJE

Adopté Djillali LAHIANI

MONSIEUR LE MAIRE : Le chapitre 14, 1re délibération et 6e qui ne portent pas de difficultés, semble-t-il. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Disjonction demandée sur les 4 autres. Donc la 2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 3, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 4, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

14.1 **Animation Jeunesse - Convention "Promeneurs du Net" conclue avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne'-*(Jeunesses - - 25-0998)***

Adopté à l'unanimité

14.2 **Attribution d'une subvention au titre de l'année 2026 à l'association LUDIMONDE pour le projet spécifique " Terrain d'Aventure mobile Grand Mirail"-*(Enfance et loisirs - - 25-0999)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

14.3 **Attribution d'une subvention au titre de l'année 2026 au profit de l'association ALLEE pour une opération ludique à la Cartoucherie-*(Enfance et loisirs - - 25-0826)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

14.4 **Mobilité internationale des jeunes : adoption d'une convention de partenariat avec Parcours Le Monde et attribution de subvention au titre de 2026-*(Jeunesses - - 25-0997)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

14.5 **Organisation de l'édition 2026 du festival "Alchimie du jeu" - Subvention en faveur de l'association Alchimie du jeu-*(Enfance et loisirs - - 25-1000)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

14.6 **Partenariat entre la Mairie de Toulouse et l'Union Nationale des Associations de Tourisme Occitanie Pyrénées/Méditerranée pour l'accueil d'enfants en séjours vacances dans le cadre du dispositif "Premiers départs"' - édition 2026-*(Enfance et loisirs - - 25-1002)***

Adopté à l'unanimité **Jean-Baptiste DE SCORRAILLE**

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 15. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

15.1 **Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) - Toulouse - Route de Launaguet : adoption d'une convention avec SNCF-*(Ouvrages réseaux secs et coordination des travaux - - 25-0951)***

Adopté à l'unanimité **Jean-Claude DARDELET**

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 16, sur la 1re délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Disjonction demandée pour la 2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je n'ai pas de remarques sur les 2 autres, la 3 et la 4. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

16.1 **Europe - Renouvellement de l'adhésion à Xarxa-*(DG Développement Economique - - 25-0971)***

Adopté à l'unanimité

16.2 **International - Mois du monde 2026 : soutien aux associations-*(DG Développement Economique - - 25-0959)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

16.3 **International - Ukraine : accueil d'enfants de Kyiv dans le cadre du jumelage-*(DG Développement Economique - - 25-0960)***

Adopté à l'unanimité

16.4 **International : LIBAN soutien aux étudiants libanais-*(DG Développement Economique - - 25-0975)***

Adopté à l'unanimité Julie ESCUDIER

MONSIEUR LE MAIRE : Le chapitre 17, Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Monsieur le Maire, chers collègues c'est une intervention qui est un propos général et pas forcément une question. Je préfère le dire tout de suite. Mais il me semble important d'évoquer le sujet de l'égalité femmes-hommes sur ce dernier Conseil municipal, comme on l'a fait tout au long du mandat. Donc, je voulais profiter de l'occasion de cette délibération sur le sujet pour évoquer le dernier rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'état des lieux du sexisme en France, parce qu'il est très instructif et qu'il nous alerte sur les difficultés rencontrées spécifiquement par les femmes et par les acteurs qui les soutiennent. Et alors même que cette semaine, on a appris que le 39 19, numéro qui permet aux femmes victimes de violences de trouver secours, voit se multiplier des vagues d'appels malveillants, une montée des pressions et des intimidations.

Donc, le Haut Conseil à l'égalité fait régulièrement un rapport. En 2024, il invitait à s'attaquer aux racines du sexisme. En 2025, il s'inquiétait d'une forte polarisation sociale, on en avait parlé ici, autour des enjeux d'égalité de genre. Et le rapport de 2026, lui, appelle à un véritable électrochoc. Parce qu'il estime qu'il y a urgence à s'emparer du problème du sexisme et de la menace sécuritaire que les masculinistes font peser sur notre pays par leurs idées violentes et radicales. Et il parle même de terrorisme masculiniste.

Ce rapport est une mine d'informations pour mieux comprendre les mécanismes qui sont à l'œuvre dans le sexisme. Et je voulais simplement revenir sur un aspect qui m'a particulièrement intéressée et que j'ai trouvé intéressant de partager avec vous – parce que, que cela m'ait intéressée, je pense que cela vous est égal. C'est la description des deux dimensions du sexisme. Alors, il y a le sexisme hostile, d'abord, celui que tout le monde connaît : la méfiance à l'égard des femmes, le rejet, la dévalorisation systématique, les comportements discriminatoires, etc. Et la deuxième forme, c'est le sexisme paternaliste, qui est moins visible parce que plus ordinaire, plus subtil, plus implicite. Cela consiste à percevoir les femmes comme des êtres fragiles et inférieurs, nécessitant une protection constante, en apparence bienveillante. Ce genre de souffle, par exemple, quand on parle, quand une femme parle. Dans les faits, il assigne les femmes à un état de dépendance et les enferme dans des représentations stéréotypées patriarcales. Ce sexisme est moins brutal, moins assumé, plus diffus, et il semble donc moins dangereux, parce qu'il bénéficie même d'une forte acceptabilité sociale. Et, pourtant, il participe tout autant, sinon davantage, à la perpétuation des inégalités et des violences et au renforcement des rapports de domination…

(*Appel nominal des conseillers.)*

… C'est pour ça que ce rapport appelle à prendre en compte, dans la lutte contre le sexisme, le continuum. Cela existe pour les violences, mais c'est le continuum, même pour le sexisme, qui va de ses formes les plus normalisées, celles qui, sous prétexte de respect ou de tradition, naturalisent des hiérarchies entre les sexes, à ses expressions les plus visibles et les plus violentes. Et je trouvais intéressant de vous faire part de cette analyse pour nourrir vos réflexions sur le sujet, chers collègues, pas tant celles de Julie ESCUDIER, parce que je sais qu'elle connaît tout ça, mais des autres membres de cette assemblée, parce qu'il me semble que la deuxième forme de sexisme a pu être repérée durant ce mandat dans cette assemblée. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Julie ESCUDIER.

J. ESCUDIER : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, alors, que dire si ce n'est qu'effectivement les rapports du Haut Conseil sont toujours instructifs, que vous savez dans cette enceinte à quel point nous avons toujours pris connaissance des rapports du Haut Conseil. D'ailleurs, un rapport très ancien avait lancé nos premières interventions, notamment, dans les transports avec Jean-Michel LATTES, suite aux préconisations du rapport du Haut Conseil. Mais vous savez aussi que nous pouvons dire que nous avons eu des visions très proactives justement sur des aspects préventifs, des aspects pour changer une société avec des positionnements quelquefois, effectivement, qui ne permettaient pas aux femmes d'être sur des métiers masculins, qui ne s'autorisaient pas ou qui n'étaient pas valorisées à leur juste titre. À quel point on a travaillé sur les espaces publics de façon à pouvoir avoir des espaces partagés, des espaces qui permettent de valoriser les femmes, de valoriser les noms de rue. Je pourrais, vous le savez, c'est l'objet de tous nos rapports, chaque année, vous dire tout ce que nous avons mis à l'épreuve, au travail, de façon à avoir une égalité réelle et de façon à pouvoir être agissant à titre préventif pour changer les mentalités. Donc, je crois que ce rapport redit ce que l'on dit depuis longtemps, ce que l'on pense depuis longtemps et ce qu'on essaie aussi de mettre en œuvre depuis longtemps, c'est-à-dire comment on arrive à travailler pour faire en sorte de changer certaines choses qui font qu'il y a encore des freins à lever pour parvenir à une véritable égalité réelle dans nos sociétés. Donc, cela me permet de remercier à la fois tous mes collègues élus, puisque vous savez qu'on a porté une politique de l'égalité, j'ai envie de dire, au-delà des frontières classiques et traditionnelles, portées justement à la fois dans les mairies, mais à la fois dans les métropoles. On a porté une vraie politique volontariste. On a porté un changement d'abord dans nos services, à travers les instances, aussi, portées par mes collègues élus. Et on s'est fixé des objectifs très précis pour avoir des actions très concrètes pour arriver à des changements. Mais, au-delà de cela, on ne s'est pas contenté, au fond, d'être agissant en interne, mais on est allé chercher d'autres collectivités et je crois que ce ne sont pas toujours des positions qui sont prises par des Villes, qui ont décidé d'aller chercher d'autres institutions, d'autres instances, d'autres acteurs et de se fédérer justement pour être agissant du changement. Parce que, le changement, ce n'est pas un petit ruisseau ; le changement, ce sont des fleuves. Et pour avoir du changement, il faut mobiliser divers acteurs et avoir des objectifs qui sont des objectifs partagés, construits ensemble et qui permettent, en fait, de réaliser ce que j'entends dire dans vos bouches depuis longtemps ; c'est-à-dire comment on se mobilise ensemble, comment on fait ensemble. Mais, en termes pratiques et concrets, j'ai l'impression qu'on est plus les acteurs du changement réel, c'est-à-dire qu'on ne fait pas trop de bruit, on ne crie pas de grands mots en disant « on va faire », mais on fait.

Et je crois que la politique menée, elle est reconnue au niveau national et au-delà de ce que la Mairie de Toulouse a mis en œuvre, avec ses acteurs, ses partenaires, de ce que la Métropole a mis en œuvre. Et je veux juste dire qu'en fait, il faut être modeste dans les mises en œuvre, ne pas utiliser que des mots. Les mots, c'est bien ; mais les actions, c'est mieux. Et les actions fédératives, c'est encore mieux. Et il faut y arriver, parce que c'est ça qui fera qu'on fera société et qu'on aura une société qui permettra le changement, parce qu'on est tous mobilisés sur des objectifs qu'on a partagés et qu'on a atteints. Donc, je veux juste dire que l'on s'est efforcé de faire cela. Il y a des agents très mobilisés puisque, maintenant on est à, je ne sais plus, mais plus de 150 référents dans l'ensemble des directions, que cela grandit et que la mobilisation est collective et agissante. Et on est vraiment, je pense, dans une impulsion de réel changement et il ne faut pas s'arrêter. C'est loin d'être gagné, il faut continuer, mais je crois qu'il faut le faire avec modestie. Et, surtout, avec des actions volontaristes concrètes et en se fédérant, et pas en se déchirant comme j'entends depuis ce matin des espèces de propos assénés qui font division plutôt que de faire alliance. Et, ça, je trouve que notre pays mérite mieux, et que des grandes actions où on se fédère méritent d'être soutenues. Et, franchement, je pense que notre société avait besoin d'union plus que de désunion, de positivité plus que de négativité.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

17.1 Soutien aux actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes-*(Mission Egalité Diversités - - 25-0949)*

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté François CHOLLET

MONSIEUR LE MAIRE: Chapitre 14, disjonction sur la première délibération. Pardon, chapitre 18. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

18.1 Adoption d'une convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse et Arbres et Paysages d'Autan (APA) - Attribution d'une subvention - Année 2026-*(Patrimoine végétal* - *- 25-1064)*

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO
Clément RIQUET

Thierry SENTOUS

MONSIEUR LE MAIRE: La 19 a été adoptée. La 20, je n'ai pas de remarque particulière. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

20.1 Commerces - Subvention pour les travaux de restauration des rez-de-chaussée commerciaux et de mise aux normes des enseignes-*(DG Développement Economique* - *- 25-0962)*

Adopté à l'unanimité

Nicolas MISIAK

MONSIEUR LE MAIRE: Pour des raisons d'ordre, je vais donner la parole à Nicolas MISIAK sur la délibération numéro 1 du chapitre 26. On traite le chapitre 26, donc.

N. MISIAK : Monsieur le Maire, chers collègues, on vous invite donc à voter pour cette délibération concernant l'adoption d'une tarification des frais de traitement pour le désaffichage de l'espace public suite à incivilités. Vous le savez, depuis quelques années, on a déjà un système de facturation pour chaque affiche sauvage puisque cela coûte énormément cher à la collectivité. Sachez qu'il y a 40 000 interventions de la brigade désaffichage et détagage par an. 25 personnes travaillent exclusivement dans ce service. Et donc, on souhaite aller un peu plus loin puisque, pour une seule affiche, il y a un engagement de moyens qui est important. Donc, en plus de la facturation à l'affiche, on rajoute un paiement de 105 euros par dossier, paiement forfaitaire.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Monsieur le Maire, chers collègues, je salue le fait de traquer l'affichage illégal qui enlaidit notre ville et engendre de la pollution visuelle et un gâchis de papier. Nous souhaiterions savoir, par contre, si un tableau de suivi sera disponible pour connaître les entreprises concernées, les lieux d'affichage, quelle méthode sera appliquée pour traquer ces incivilités. Ceci afin de pouvoir mesurer l'impact de cette délibération et des amendes sur le respect de la législation. Par ailleurs, et même si on y reviendra tout à l'heure lors de notre vœu sur les panneaux d'affichage, je souhaite que cette traque d'affichage illégal se fasse également sur les panneaux d'affichage publics qui ne sont pas là pour recevoir des affichages commerciaux. Alors, nous avons eu un échange avec Monsieur SENTOUS qui nous a expliqué les raisons pour lesquelles cela pouvait se faire dans certains cas et pas dans d'autres, mais d'une façon générale, voici notre propos. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Nicolas.

N. MISIAK : Concernant l'affichage public, vous aurez le sujet lors des vœux, donc je ne vais pas venir dessus. Le tableau existe. Sachez que vous mettez tout sur la partie commerciale, c'est assez faible la partie commerciale sur l'affichage sauvage. En un, donc on l'a, sur les 10 000 demandes d'intervention sur des affichages l'année dernière, 5 121 concernaient des stickers. Vous voyez, toutes ces petites affiches, souvent pour des DJ, etc., des petites assos. 4 165 concernent des affiches politiques et militantes, et un certain nombre de personnes autour de cette table sont coutumiers du fait avec leur parti politique. 718 sont des stickers publicitaires, donc effectivement avec vocation commerciale. 191 des affiches plutôt injurieuses. Et nous avons fait, depuis le début du mandat, 159 rappels à la loi et 41 dossiers de facturation, notamment pour des entreprises de type sportives qui utilisent l'affichage sauvage au quotidien.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Disjonction sur la 3. Qui ne participe pas ? Une intervention ? Madame HARDY, allez-y.

I. HARDY : Oui, merci. C'est une délibération qui relève quand même un peu du bricolage plutôt que d'une vraie politique publique. Parce que, au lieu de développer un réseau cohérent de toilettes publiques accessibles, entretenues, visibles sur toute la ville, vous choisissez de payer quelques commerçants pour ouvrir leur sanitaire. 15 commerces pour une métropole comme Toulouse, c'est symbolique, pas vraiment structurel. Cela revient à 1 toilette publique pour 30 000 personnes. Et cela crée quand même une offre qui est morcelée, qui va être dépendante des horaires, du bon vouloir des partenaires, et qui ne remplacera quand même jamais les vrais équipements publics. Et on sait qu'on a des besoins qui sont massifs pour tout le monde, en fait, les femmes, les familles, les personnes âgées, les touristes. Ce qu'il faut, ce n'est pas un patchwork en fait de solutions privées, c'est quand même plutôt qu'il faut qu'on se penche sur un plan ambitieux de développement de toilettes publiques en nombre suffisant, bien répartis et réellement accessibles. Et donc, on s'abstiendra sur cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Monsieur MISIAK.

N. MISIAK : Écoutez, merci de poser la question. Mais cette politique existe et elle a été mise en place depuis le début du mandat et même avant, avec mon collègue Thierry SENTOUS, depuis le début. Vous ne voyez peut-être que la partie JC Decaux, mais sachez qu'il y a eu, sur le mandat, aussi 19 uri-trottoirs ; 8 toilettes sèches ont été installées dans les parcs et jardins de la ville. On a également 8 toilettes automatiques, dorénavant, dans les parkings Capitole et Victor Hugo. Nous en avons dans tous les établissements publics. Nous avons dans tous les nouveaux équipements, tous les nouveaux parcs, des toilettes automatiques ont été mises en place, notamment dernièrement, deux à Lagrave, un au jardin Raymond VI, tout dernièrement, ces derniers jours, sur le parc de l'île du Ramier. Vous voyez, ce n'est pas au goutte à goutte, cela a été fait à chaque fois. Et, en fait, pourquoi, avec les équipes, nous avons travaillé pour compléter ce dispositif avec les commerces ? C'est parce qu'une enquête publique de l'IFOP dit que 98 % des femmes sont réfractaires à l'usage des WC publics. Cela ne veut pas dire qu'elles n'y vont pas, mais, en tout cas, elles y vont avec de l'appréhension. Donc, on a trouvé que cette solution venait compléter les dispositifs existants et on n'est pas à les opposer les uns avec les autres, mais plutôt à les compléter en fonction des besoins et en fonction des lieux où on en a besoin.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les deux autres délibérations, la 2 et la 4 du chapitre 26. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Nous revenons au chapitre 21, la 1re délibération. La parole est à Madame HONVAULT… À moins que Monsieur SENTOUS voulait ajouter quelque chose sur la précédente, peut-être, avant de passer la parole à Madame HONVAULT.

T. SENTOUS : Merci, Monsieur le Maire. Non, finalement, Nicolas a répondu par anticipation aux arguments que je voulais présenter. Je rajouterai simplement qu'effectivement, avec la société Ici toilettes, puisqu'il s'agit de celle-là, une application va être mise à disposition pour tous les

Toulousains. Sur la carte interactive va comprendre la localisation de ces toilettes et qu'effectivement une quinzaine de commerçants ont répondu favorablement, mais que, à la lumière de ce qui se passe dans d'autres villes en France, 7 ou 8 autres villes, ce modèle est un succès. Et on peut s'attendre à beaucoup plus de commerçants qui rejoignent le *pool* initial de 15 commerçants. Et je confirme ce que dit Nicolas, les dames, parfois, rentrent dans les toilettes publiques à reculons, notamment dans les sanisettes, et cela leur permet de se retrouver dans un lieu peut-être un peu plus accueillant. Donc, je ne peux qu'inciter les commerçants à rejoindre Ici toilettes dès que possible.

26.1 **Adoption d'une tarification des frais de traitement pour la facturation d'office du désaffichage de l'espace public suite à incivilité-*(Politique espaces publics* - *- 26-0002)***

Adopté à l'unanimité

26.2 **Lutte contre l'affichage sauvage : instauration d'une procédure de sanction administrative et approbation des modalités d'application-*(Politique espaces publics* - *- 26-0003)***

Adopté à l'unanimité

26.3 **Mise en place d'un réseau de commerçants partenaires mettant gratuitement à disposition des usagers leurs sanitaires-*(Politique espaces publics* - *- 26-0004)***

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne

Ne participe pas au vote

Hélène MAGDO

Adopté

26.4 Vente aux enchères publiques de véhicules, engins et matériels réformés ainsi que de pièces détachées issues de véhicules - Année 2026-*(Gestion et entretien flottes mécanisées* - - *25-0980)*

Adopté à l'unanimité Henri DE LAGOUTINE

MONSIEUR LE MAIRE: Merci. Donc, la parole est à Madame HONVAULT, effectivement.

JL. HONVAULT : Merci, Monsieur le Maire. Donc, sur la 1re délibération du chapitre RH, comme pour l'intervention précédente, il me semblait important pour ce dernier Conseil de prendre la parole au sujet des agents, parce que ce mandat a été éprouvant pour les agents de la collectivité. Pour rappel, ils ont dû subir un grand plan de réorganisation, Proxima, qui a été mis en place dans des délais très resserrés, qui a surtout été un grand plan de désorganisation dans un premier temps, désorganisation du service rendu aux Toulousains. Les agents, avec Proxima, ont vécu des bouleversements dans leur manière de travailler. Ils ont vu leurs conditions de travail se dégrader, parfois durablement. Ils ont fait face à des couacs techniques et organisationnels. Ils ont tenu bon, se sont adaptés. Et je crois que c'est important, aujourd'hui, de les saluer, de les remercier pour ça, aujourd'hui. Je crois aussi qu'il aurait fallu, en tout cas vous l'aviez promis, faire un point régulier sur les réussites et les échecs de cette réorganisation ; comme il aurait fallu, en amont, mieux associer les agents à sa mise en place, évidemment. Alors, vous l'aviez évoqué, cette clause de revoyure, mais elle n'est jamais vraiment intervenue. Nous, nous sommes convaincus qu'il est encore temps de le faire et de procéder, le cas échéant, à des réajustements, et nous le ferons.

Parallèlement, la période, ce mandat, a été marqué par un changement de tonalité dans la relation aux agents, aujourd'hui plus souvent faite de suspicions, de mises au pas, de sanctions inappropriées. Bref, de déshumanisation. Et ce n'est pas satisfaisant parce que, nous l'avons dit à de nombreuses reprises et nous le redisons aujourd'hui presque solennellement, j'ai envie de dire, les agents constituent une richesse pour notre collectivité et non une charge, comme a trop souvent tendance à les considérer Monsieur BRIAND lorsqu'il nous présente le budget. Ce sont elles et eux qui assurent la qualité du service public. Donc, leur assurer des conditions de travail qui leur permettent de trouver du sens à leurs missions, les respecter, entendre leurs contraintes et leurs attentes, c'est la responsabilité du politique et c'est ce que vous avez échoué à réaliser. Je vous remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Oui, Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Oui, je vous remercie. Je vais intervenir sur la délibération 21.1. Ce n'est pas une question, c'est une remarque globale. Cette délibération acte la création de 34 postes pour un montant de masse salariale de 1 524 000 euros sur ce début 2026. En cette fin de mandat, ces délibérations de création de postes interrogent votre crédibilité et la sincérité des budgets primitifs que vous avez fait voter. En effet, malgré la création nette cumulée de 159 postes sur l'année 2025, pour un montant affiché de 2 133 000 euros, malgré l'augmentation des cotisations retraite employeur annoncées à 6,9 millions d'euros pour le BP 2025 et à 5,2 millions d'euros pour le BP 2026, et sans même intégrer, par exemple, le GVT, le fameux glissement vieillesse technicité, et d'autres évolutions, malgré tout cela, et sans ces intégrations, vous avez osé faire voter un budget primitif 2025 et son budget supplémentaire en juin 2025, ainsi qu'un budget primitif 2026 qui prévoient tous les deux la stricte stabilité de la masse salariale 2025 et 2026 sur le niveau de celle de 2024 ; à savoir 394 millions d'euros pour un effectif moyen de 8 180 équivalents temps plein. Nous ne pourrons donc prendre la mesure de l'ampleur de l'insincérité des budgets primitifs que vous avez votés qu'en juin 2026, après les élections, lors de la publication du compte financier unique 2025, avec les chiffres réels d'évolution des effectifs et les chiffres réels de masse salariale.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Henri.

H. DE LAGOUTINE : Bien, je vais peut-être commencer par répondre à Madame BLEUSE puisque cela concerne précisément une délibération. Donc, Madame BLEUSE, vous vous étonnez que l'on crée 34 postes en fin de mandat. Vous l'avez dit vous-même, il y a plus de 8 000 agents dans la collectivité. Vous avez même donné un chiffre exact, 8 130 et quelque chose. 34 agents, ce n'est pas grever les

comptes, c'est répondre à des nécessités et c'est s'adapter. Et c'est tout au long du mandat que nous avons créé des emplois, que nous en avons aussi supprimé au tableau des emplois. Donc, nous gérons de manière responsable. Et vos accusations d'insincérité, je vous en laisse la responsabilité.

Concernant Madame HONVAULT, si j'ai bien compris, c'est une appréciation générale de notre politique ressources humaines. Cela ne concerne pas une délibération en particulier, mais je vais quand même vous répondre. Vous nous indiquez que Proxima a engendré une désorganisation, qu'on n'a pas pris le temps, etc. On a pris le temps : 2 ans. 2 ans pour mettre en place Proxima et 1 an pour réajuster, parce que, forcément, quand on fait une telle réorganisation, il peut y avoir, et il y a, ici ou là, quelques dysfonctionnements. Donc, nous avons procédé à ces réajustements. Vous nous dites qu'on n'a pas fait de revoyure. Si, on en a parlé en comité social territorial (CST). Alors, il y a des syndicats qui sont, par principe, opposés à tout ce que l'on fait, mais la grande majorité est satisfaite de cette nouvelle organisation.

Vous parlez de « sanctions inappropriées ». Alors, effectivement, lors d'un dernier Conseil municipal, un élu de l'opposition, je ne me souviens plus qui précisément, s'était scandalisé du fait qu'on sanctionne les agents en absence injustifiée. Et je vous avais rappelé qu'un agent territorial, il est payé pour travailler. On a le droit d'être malade, on a le droit d'être absent pour des raisons familiales, mais on n'a pas le droit de cumuler des absences injustifiées. Alors, effectivement, quand un agent cumule dans une année 30, 40, 50, 150, parfois, absences injustifiées, eh bien, on le sanctionne. Et cela peut aller jusqu'à la révocation. Mais, jusque-là, je trouve normal que nos concitoyens qui paient des impôts aient un service public assuré par des agents qui sont payés pour travailler.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Oui, je veux croire que je me suis mal fait comprendre. Je n'ai pas mis en cause la création des 34 postes. J'ai dit : « J'acte que cette délibération, c'est la création de 34 postes ». Et du coup, cela nous fait, nous, élus d'opposition, nous interroger. Nous interroger sur quoi ? Sur le cumul net des créations de postes. Bien évidemment, Monsieur DE LAGOUTINE, qu'on regarde les créations et les destructions. Et ce qui nous interroge, c'est que, d'une part, quand on regarde le cumul net des créations, par exemple sur l'exercice 2025, il est très largement positif. Donc, cela génère un montant qu'on a calculé à partir de vos délibérations d'évolution théorique de la masse salariale. Du coup, on vous dit aussi que, pour le BP 2025 et le BP 2026, alors même que vous avez annoncé des évolutions significatives des cotisations retraite employeur, vous nous avez annoncé, aussi bien pour 2025 que 2026, des masses salariales au même niveau que la masse salariale de 2024. Et nous ne comprenons pas, avec le cumul de tous ces éléments, comment cela est possible. Et donc, effectivement, nous voulions juste vous faire remarquer, et c'est une simple remarque, que nous attendons avec impatience le compte financier unique 2025 de la collectivité pour voir comment vous aurez fait pour maintenir sans destruction d'emplois – puisque là, on est sur des créations nettes, en tout cas sur l'exercice 2025, de 159 postes –, une masse salariale à moins de 400 millions d'euros ; puisque c'est ainsi que vous l'avez indiqué, fait voter en 2025, fait voter dans le budget supplémentaire de juin 2025. Cette intervention a pour seul but, à l'appui de cette ligne masse salariale, d'exprimer notre étonnement et notre impatience à voir les arrêtés 2025.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Monsieur Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Oui, simplement pour rassurer Madame BLEUSE. Nous sommes au Conseil municipal, mais cela pourrait être le cas aussi au niveau de Toulouse Métropole. Sur l'exercice 2025, la trajectoire, en matière de masse salariale, a été parfaitement respectée. Je ne sais pas, quand vous parlez de créations nettes d'emplois, peut-être que vous faites référence aux délibérations relatives aux créations de postes et aux délibérations relatives aux suppressions de postes qui passent en Conseil et qui interviennent au fil du temps en fonction des modifications qui sont actées. Mais, dans votre calcul, vous omettez un élément qui est essentiel qui est les départs naturels, c'est-à-dire à la fois les départs à la retraite – sur la Ville de Toulouse, vous avez chaque année 300 postes –, et puis les agents qui sont en mutation, c'est-à-dire les agents qui décident de quitter la collectivité. Et donc, sur ces emplois, à la fois les départs à la retraite et les agents en mutation, bien évidemment, il y a des

remplacements. Mais cela veut dire que l'échelle sur laquelle les mobilités globales entrées nettes/sorties nettes, s'expriment est beaucoup plus large que celle que vous évoquez. Et c'est ce qui permet d'avoir une trajectoire contrainte, effectivement, de stabilité globale de la masse salariale.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Alors, je ne sais pas qui était en premier. Madame BLEUSE et ensuite Monsieur LE TEXIER.

M. BLEUSE : Très rapidement, c'est juste pour un petit complément. Je vous remercie de confirmer effectivement que, pour avoir une analyse éclairée, on a besoin d'autres éléments. Et je vous rappelle que, quand les budgets ont été votés, et en particulier quand vous nous avez parlé des réorganisations Proxima, on vous avait demandé de nous expliquer de façon un minimum détaillée où vous alliez trouver les marges de manœuvre pour maintenir la masse salariale.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Oui, Monsieur DE LAGOUTINE, il faudra éviter de caricaturer les propos de Madame HONVAULT. Le propos n'était pas de dire qu'il y avait un laxisme total qu'il fallait mettre en place vis-à-vis des agents qui se mettaient en infraction par rapport au règlement intérieur. Ce dont on parle, c'est d'un durcissement et d'un autoritarisme qui ne s'est jamais vu dans notre collectivité. Les cas qui nous ont été relatés, ce sont des avis du conseil de discipline qui ne sont pas suivis, qui sont aggravés alors que le conseil s'est réuni pour prendre en compte des situations spécifiques. Des contractuels virés pour un jour d'absence. On a vu des contractuels virés sans possibilité de recours. On a une déshumanisation croissante du rapport avec les agents. Et, ça, je suis désolé, c'est un préjudice énorme pour le service public. On a, on le sent, une culture de la peur qui s'est installée. Je peux vous donner aussi d'autres exemples. Les préconisations médicales de Prévaly qui ne sont plus du tout prises en compte, même pour des cas avérés de difficultés médicales. Il y a eu des interruptions de CDD en cours. On a des témoignages d'agents à qui on a dit : « Si vous n'êtes pas contents, allez au tribunal ». Sur des cas où la collectivité se mettait hors-la-loi. Je ne vais pas vous faire le cas des récentes affaires où la collectivité a été condamnée pour avoir eu des pratiques illégales. Enfin, il y a même eu le nombre de cas de refus de démission aussi qui augmente. On a un rapport avec des agents qui n'est plus du tout sain. La politique managériale s'est durcie. C'est autoritaire et ne nous faites pas passer pour des pseudo-laxistes autorisant tout et rien vis-à-vis des agents.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Un élément, oui, Henri, tu veux répondre ?

H. DE LAGOUTINE : En premier lieu, Monsieur LE TEXIER, je vous trouve très paternaliste de parler à la place de Madame HONVAULT. Je pense qu'elle est assez grande pour se défendre. Mais bravo le féminisme défendu par Archipel Citoyen. Alors, là, on parlait tout à l'heure de paternalisme, de deux formes, c'est Julie qui en parlait. Alors, bravo, Monsieur LE TEXIER, de parler à la place de Madame HONVAULT. À sa place, je n'apprécierais pas. Pour le reste, je vous laisse la responsabilité de vos élucubrations qui ne correspondent pas du tout à la réalité de la pratique des ressources humaines dans notre collectivité.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame HONVAULT.

C. HONVAULT. : En fait, je suis obligée de prendre la défense de mon collègue. On a toujours traité en binôme, là, pour le coup, les questions RH sur le mandat. Merci de vous inquiéter, vraiment, Monsieur DE LAGOUTINE. Juste quand même pour appuyer ce que Maxime a très bien dit. Votre phrase c'est : « Les gens paient des impôts pas pour avoir des personnes qui en fait ne sont pas au boulot ». Je trouve que la vision que cela indique que vous avez des fonctionnaires est très inquiétante. Et c'est un peu ça, en fait, que l'on essaie de dire. C'est-à-dire qu'il y a eu une dégradation de la représentation des agents portée par l'air du temps, mais pas seulement, aussi par la majorité municipale.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci, je me permets un petit commentaire quand même. C'est un peu lunaire. Un contractuel qui n'est pas là en absence injustifiée, vous trouvez ça normal. Monsieur

LE TEXIER a dit : « Oh là, s'il est absent un jour, il est renvoyé, c'est vraiment très dur ». Eh bien, écoutez, je vous propose d'aller en parler par exemple dans les CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'école) quand on a effectivement des contractuels qui sont en absence injustifiée. Oui, on les renvoie parce que, du coup, on peut embaucher, derrière, des personnes qui, elles, seront présentes. C'est ce qu'attendent les personnes. Je trouve ça lunaire que vous trouviez normal que nous gardions des agents qui sont en absence injustifiée. C'est très exactement ce que vous avez dit, Monsieur LE TEXIER. Vous avez dit : « Un contractuel absent qui est renvoyé, c'est vraiment très dur ». Et vous avez dit, après : « Nous, on n'est pas des laxistes » en parlant de vous. Si, pardon. Sur ce, je mets aux voix la délibération.

M. LE TEXIER : Excusez-moi, Madame, vous ne pouvez pas travestir mes propos.

M. LALANE-DE LAUBADERE : C'est très exactement ce que vous avez dit.

M. LE TEXIER : Je le répète. Je répète ce que j'ai dit. Les cas qui nous ont été rapportés, ce sont des contractuels qui, pour leur premier jour d'absence, pour certains, pour des raisons de maladie d'enfants et qui n'ont pas pu prévenir, etc., se sont retrouvés virés sans aucun recours.

M. LALANE-DE LAUBADERE : C'est faux.

M. LE TEXIER : Je vous donne les témoignages qu'on a eus.

M. LALANE-DE LAUBADERE : C'est faux. Mais écoutez, c'est impossible, Monsieur LE TEXIER. Tout le monde sait très bien, et comme c'est la loi, tout simplement : quand vous êtes malade ou que vos enfants sont malades et que vous les gardez, vous devez produire un justificatif médical. Et si vous étiez en conseil de discipline qui émet un avis, je vous le rappelle, puisqu'on n'est pas obligé, la collectivité n'est pas obligée de suivre le conseil de discipline, vous verriez que non seulement nous ne mettons pas une sanction au bout de 48 heures, et je laisse mon collègue Henri DE LAGOUTINE me compléter, mais que nous revenons sans arrêt, et à chaque conseil de discipline, on le voit, les services des ressources humaines rappellent, relancent les n +1, les n +2, le SoRH. Tout le monde relance régulièrement. Et nous acceptons des justificatifs jusqu'à 1 mois après, ce qui est bien au-delà des délais. Après, vous racontez absolument n'importe quoi. Nous ne renvoyons pas les agents du jour au lendemain. S'ils ont une absence injustifiée, nous leur demandons de la justifier, nous faisons en sorte qu'ils la justifient et s'ils ne la justifient pas, effectivement, nous mettons fin au contrat. Ce qui me semble la moindre des choses et ce qui est attendu de la part des Toulousains d'avoir un tout petit peu de rigueur dans cette gestion des ressources humaines. Henri, est-ce que tu veux compléter ?

H. DE LAGOUTINE : Oui, non, mais exactement, nous sommes dans un État de droit. Lorsque quelqu'un a une absence injustifiée, on le met en demeure de justifier son absence. Effectivement, comme l'a dit Marion, nous acceptons des justifications très tardives que nous pourrions refuser. Mais nous les acceptons parce qu'elles sont réelles, parce que, parfois c'est difficile d'avoir un certificat médical tout de suite. Donc, ce que vous dites est faux. Les gens sont toujours convoqués à la DRH, ils ont les moyens de s'expliquer. Certains réagissent de manière très violente et, ceux-là, effectivement, ils sont sanctionnés parce qu'il y a des attitudes qu'on ne peut pas accepter de la part d'un fonctionnaire. Mais si vous saviez le nombre de justifications d'absences qu'on a acceptées avec beaucoup de retard, vous changeriez de ton. Ou alors vous êtes de mauvaise foi. C'est l'un ou l'autre.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Bien, je mets aux voix. La délibération 21.1 Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. A priori, il n'y a pas d'autres demandes sur l'ensemble des délibérations du chapitre 21. Oui, Madame MAURIN, pardon.

O. MAURIN : Oui, bonjour, Madame. Je suis revenue comme je l'avais indiqué. Comment préférez-vous que nous procédions ? J'en étais à la 9.4. Est-ce que vous voulez qu'on la fasse dans l'ordre ?

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame MAURIN, c'est énorme, le Conseil municipal n'est pas à votre disposition. Donc, on a accepté ce matin, pour vous arranger et être arrangeant, bien entendu, de

passer un maximum de délibérations sur lesquelles vous souhaitiez intervenir. Vous êtes partie, le chapitre 9 n'était pas terminé. Nous avons terminé comme il se doit le chapitre 9. Nous avons poursuivi l'ordre du jour normalement, et nous en sommes maintenant au chapitre 21. Nous passerons ensuite, puisque vous êtes revenue, le chapitre 22. Vous vouliez intervenir sur 23, 24, 26. Vous êtes là, donc il n'y aura pas de difficultés pour que vous puissiez intervenir. Donc, je mets aux voix en groupé les 21.2, 21.3, 21.4, 21.5. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vous remercie.

21.1 **Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de la Mairie de Toulouse-** ***(Développement RH*** *- - 25-0987)*

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

21.2 **Ajustement du temps de travail et règlement intérieur (mise à jour de la DEL 25-0421 du 20 juin 2025)-** ***(Administration RH*** *- - 25-0985)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

21.3 **Accueil de volontaires en service civique au sein de la Mairie de Toulouse sur l'année 2026-** ***(Développement RH*** *- - 25-0982)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

21.4 **Ajustement 2026 des dispositifs d'astreinte-** ***(Administration RH*** *- - 25-0986)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

21.5 **Gestion des prestations de prévention des risques professionnels et du suivi médical des agents : renouvellement de la convention d'adhésion avec l'Association Prévaly-*(Développement RH - - 25-0983)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté Caroline ADOUE BIELSA

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 22. Il y a une main levée, je vous en prie.

A. ROBY : Oui, sur le chapitre 22 et donc sur la question de la gestion des salles avec la modification de la liste des salles, je voudrais signaler qu'il y a une anomalie, ou en tout cas une différence entre le fichier d'annexe numérique qui nous a été remis et le fichier papier. Dans le fichier numérique, il n'y a pas le hall 8 qui est mentionné comme disponible pour les réunions politiques. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération en attendant que la liste soit modifiée.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame ADOUE BIELSA.

C. ADOUE BIELSA : Oui, Madame ROBY, je suis d'accord avec vous. Par contre, dans l'annexe 1, vous avez le hall 8 et Mermoz qui font partie des salles. Ça y est donc bien, mais pas dans le hall 8.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Bien, je mets aux voix. Qui ne prend pas part au vote ? Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

22.1 **Vie associative - Gestion des salles : modification de la liste des salles.-*(Vie associative - - 25-0958)***

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté Marine LEFEVRE

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 23. Il y a des votes disjoints. Donc, je mets au vote la 23.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 23.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

23.1 **Attribution de subventions aux associations intervenant auprès des seniors avec conventions de partenariat - 1ère tranche 2026-*(Solidarités et santé - - 25-0977)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

23.2 Lancement de la démarche pour l'obtention du label "villes amies des aînés" - Signature de la convention avec le réseau francophone villes, amies des aînés-*(Solidarités et santé - - 25-1051)*

Adopté à l'unanimité Claire NISON

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 24. Qui ne participe pas ? Il n'y en a qu'une. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.
Chapitre 25. Pardon, oui, Madame MAURIN.

O. MAURIN : Je voulais intervenir sur la 23.2, si on suit votre ordre.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors, attendez. On en est à la 25, là.

O. MAURIN : Écoutez, Madame, je suis désolée, mais vous enchaînez à une telle rapidité que mon petit cerveau d'autiste a du mal à suivre. Ceci étant dit, je souhaitais intervenir sur la 23.2. Est-ce que c'est possible ou pas ?

M. LALANE-DE LAUBADERE : Oui, allez-y.

O. MAURIN : D'accord. Donc, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, il s'agit du lancement de la démarche pour l'obtention du label Villes amies des aînés et la signature de la convention avec le réseau francophone Villes amies des aînés. Je m'abstiendrai sur cette délibération, car elle m'inspire des réflexions amères. Je suis toujours fascinée de voir votre passion pour les labels. Cela présente l'avantage d'être peu contraignant et de faire de la belle communication. Le problème, c'est que c'est 28 000 euros pour obtenir ce label, pendant que vous organisez quotidiennement la maltraitance des personnes âgées et handicapées sur notre territoire. Alors, parlons de choses concrètes plutôt que de labels. Les très nombreux travaux qui émaillent Toulouse sont un parfait révélateur de votre hypocrisie : trous béants au milieu de la chaussée qu'un aveugle ne peut éviter, sols boueux où s'enlisent fauteuils roulants et poussettes, cheminements trop étroits, voitures qui stationnent illégalement sans être verbalisées, obligeant piétons et PMR à se mettre en danger sur la chaussée. Vos transports publics maltraitent les aînés. Avec les bus Linéo, vous supprimez des arrêts pour accélérer artificiellement la vitesse commerciale. Le service Movibus est un scandale. Il faut réserver 15 jours à l'avance pour apprendre seulement 24 à 48 heures avant si le transport sera assuré. Parfois l'aller sans le retour, le retour sans l'aller ou rien du tout. Sur le logement, votre politique est criminelle. Pour rester chez soi, comme le souhaite la majorité des personnes âgées, il faudrait construire 100 % de logements accessibles dans le neuf. Selon la Banque mondiale, le surcoût est inférieur à 1 %. Vous organisez pourtant cette inaccessibilité en refusant d'aller au-delà du cadre légal et en poussant de fait les gens vers les EHPAD. Sans parler des socialistes du Conseil départemental qui réduisent l'accès aux aides humaines mettant des vies en danger. Cette politique aggrave les inégalités sociales qui se creusent avec l'âge. Comme le démontrent les études, les inégalités s'accumulent et sont cumulatives. Les aînés les plus pauvres subissent une double peine : revenus réduits et accessibilité dégradée. Pendant que vous financez la *silver economy* pour les plus aisés, vous refusez des ventilateurs dans les logements sociaux pendant les canicules. Cette délibération révèle votre stratégie : organiser la ségrégation des personnes âgées dans des EHPAD, puis obtenir des labels pour masquer cette ségrégation organisée qui frappe d'abord les plus modestes.Donc, Madame le Maire, et Monsieur le Maire qui n'êtes pas à la tribune, avant de chercher des labels, respectez déjà la réglementation accessibilité et cessez de creuser les inégalités entre aînés riches et pauvres. Et j'avais aussi la 24.1.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Attendez, vous permettez qu'on vous réponde ou vous faites les questions et les réponses ?

O. MAURIN : Je vous en prie, Madame.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors, Madame LEFEVRE.

M. LEFEVRE : Je me permets une petite rectification à Madame MAURIN. Les 28 000 euros que vous évoquez sont en réalité une dotation que nous allons recevoir du réseau francophone Villes amies des aînés. Et je ne peux vous laisser dire que ce label masque ce que vous avez dit. Ce label nous permet de structurer et d'orienter la politique municipale. Et de grandes villes, notamment, comme Strasbourg, Colomiers – tiens, c'est bizarre, Colomiers – viennent d'obtenir ce label qui permet de valoriser, mais aussi de structurer notre politique envers les seniors.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci, donc c'est bien une recette que nous allons avoir. Alors, nous avons déjà voté cette délibération. Nous revenons au chapitre 25 puisque nous avions voté la 24.1, si je ne m'abuse. On est d'accord.

O. MAURIN : C'était sur la 24.1. Je vous avais donné la liste complète des délibérations sur lesquelles je comptais intervenir.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Le principe, c'est qu'on lève la main, en fait, quand on veut prendre la parole. Vous savez, on a un déroulé des demandes de prise de parole auquel vous ne vous êtes absolument pas inscrite. Donc, nous ne sommes pas devins. Je termine, Madame MAURIN, vous ne me coupez pas, merci. Nous ne sommes pas devins et nous ne pouvons pas nous souvenir de tous vos desideratas. Donc, il y a un principe, quand on veut la parole, on lève la main. Donc, nous vous invitons à lever la main quand vous souhaitez prendre la parole. Je vous remercie. Donc, vous souhaitez prendre la parole sur quelle délibération ?

O. MAURIN : Sur la 24.1 et j'ai bien fourni, ce matin, l'ensemble des délibérations sur lesquelles je comptais intervenir à Monsieur MOUDENC et à Monsieur BOUSCATEL.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Oui, vous avez donné une liste en partant ce matin, j'entends…

O. MAURIN : Non, dès l'arrivée.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame MAURIN, vous levez la main si vous avez une prise de parole. Si vous n'avez rien à dire, vous baissez la main et on poursuit. Est-ce que vous souhaitez prendre la parole ?

O. MAURIN : Je souhaite prendre la parole.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Très bien. Nous vous écoutons avec une immense attention et une impatience.

O. MAURIN : Je n'en doute pas un instant, Madame. Donc, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voterai contre cette délibération qui illustre parfaitement vos priorités politiques. 61 900 euros aujourd'hui pour embellir les façades des immeubles bourgeois du centre-ville. Cette délibération révèle votre géométrie variable de la solidarité. En novembre dernier, vous aviez même voté 345 000 euros pour les ravalements de ces façades. Sur 6 ans, ce dispositif représente 3 millions d'euros, avec un taux d'aide passé de 10 à 20 % depuis 2021. Pendant ce temps, vous avez supprimé le dispositif « Vivre mieux chez soi » qui aidait les personnes âgées handicapées à adapter leur logement. Ce programme ne disposait que de 975 000 euros sur 3 ans, soit 325 000 euros par an – moins que ce que vous accordez en une seule fois pour les façades. Cette dissymétrie me heurte. D'un côté, vous chouchoutez les propriétaires d'immeubles du centre-ville et de la Côte Pavée avec des aides sans contrôle de ressources ; de l'autre, vous abandonnez les personnes âgées aux revenus modestes, qui ne peuvent plus adapter leur logement pour éviter l'EHPAD. Car c'est bien votre stratégie : pousser nos aînés vers les EHPAD en rendant impossible le maintien à domicile. Le nouveau dispositif Ma Prim'Adapt ne couvre que 50 à 70 % des coûts, avec un reste à charge moyen de 600 euros sur des travaux à 10 000 euros. Qui sont les perdants ? Les petites gens, les sans-grades, les retraités obligés de faire appel au caritatif. Madame la Maire, ce n'est pas un choix budgétaire que vous faites, c'est un choix politique. Celui de servir les intérêts particuliers de vos amis grands bourgeois plutôt que de soutenir les plus fragiles. Vous préférez embellir les façades des plus riches

que permettre aux plus pauvres de vieillir dignement chez eux. Cette délibération en est la preuve éclatante. Je vous remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors, merci, Madame MAURIN. Claire NISON.

C. NISON : Oui, je veux bien répondre, mais, en même temps, il n'y a pas du tout de question dans l'intervention de Madame MAURIN. Donc, je veux bien répondre en substance sur ce que représente le dispositif des ravalements obligatoires de façade, qui est un dispositif qui existe déjà depuis 30 ans, qui avait été effectivement suspendu sous la mandature de COHEN. Cependant, effectivement, c'est un dispositif qui veille à la santé du bâti, qui se base sur le Code de la construction et de l'habitation, qui demande effectivement le bon état des façades tous les 10 ans. Alors, évidemment, nous ne le demandons pas tous les 10 ans. Cependant, je vous rappelle que l'attribution des subventions sur l'aide aux travaux et sur l'aide à la personne est réglementée par un règlement qui a été approuvé à l'unanimité pour sa révision en 2023. Donc, vous avez voté également ce règlement. Et comme à chaque Conseil municipal depuis 6 ans, à chaque trimestre, je fais voter l'attribution de ces subventions sur les mêmes bases de ce règlement avec des aides aux travaux et des aides à la personne. Ce dispositif n'est pas du tout à mettre en regard et en opposition au dispositif « Mieux vivre chez soi » puisque nous n'intervenons pas à l'intérieur du bâti, mais bien en façade avec, justement, une particularité, c'est que le règlement a été agrémenté d'une obligation d'un rapport structurel. Et cela bien avant qu'un immeuble ne s'effondre à Toulouse. Donc, il s'agit également de s'assurer de la santé structurelle des bâtiments. Sinon je n'ai pas entendu de question dans l'intervention de Madame MAURIN.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci, Madame NISON. Madame MAURIN.

O. MAURIN : En fait, la question vient maintenant, c'est : pourquoi la disparition de Vivre mieux à Toulouse ? Donc la prestation qui permettait d'aider les familles défavorisées, personnes âgées, personnes handicapées, à adapter les logements. Compte tenu de la différence de budget que cela représente, je trouve particulièrement choquant, même si je reconnais tout l'intérêt, comme l'a soulevé Claire NISON, effectivement, de faire des évaluations structurelles des bâtiments pour éviter de nouveaux effondrements, mais cela ne nécessite pas de ravaler la façade. Ce n'est pas la même chose la structure et la façade. Donc, on n'est pas obligé de réhabiliter les façades pour assurer la structure et la solidité de la structure. Donc, pourquoi cette prestation a disparu et qu'est-ce que vous comptez proposer à nos aînés qui n'ont plus, aujourd'hui, de solution pour adapter leur logement ?

MONSIEUR LE MAIRE : Claire NISON.

C. NISON : Ne pas corréler la structure de l'immeuble au ravalement de la façade, ce n'est pas possible, en fait. Bien des ravalements ont été arrêtés, justement, parce que, lors des travaux de restauration de façade, les travaux ont révélé des fragilités structurelles. Donc, ces deux thèmes ne sont pas du tout à décorréler, bien au contraire, ce sont deux services qui travaillent maintenant ensemble et qui nous permettent de révéler des fragilités structurelles. Concernant le dispositif « Mieux vivre chez soi », il n'est pas du tout, comme je vous dis, à mettre en opposition. Je ne travaille pas sur cette délégation. Cela n'a rien à voir avec le travail des ravalements de façade, qui lui a à voir sur l'espace public et non l'intérieur des logements. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE: Bertrand SERP.

B. SERP : Oui, Monsieur le Maire, merci. Juste pour répondre à Madame MAURIN que, cette délibération avec la suppression de cette aide de 325 000 euros annuels, nous avons eu l'occasion d'en parler en commission. Je suis derrière vous, Madame MAURIN. Effectivement, on a eu beaucoup de discussions à ce niveau. Cette aide a été supprimée tout simplement parce qu'il y avait très peu de personnes – je n'ai plus les chiffres en tête, mais je pourrais vous les faire passer – qui, effectivement, avaient accès à cette aide pour effectivement mettre en conformité les appartements et les logements pour les personnes à mobilité réduite. Cependant, il existe des aides de l'État, et vous le savez parfaitement, qui suppléent effectivement à cette aide que nous avons bien sûr redistribuée.

MONSIEUR LE MAIRE: Madame HARDY.

I. HARDY : Oui, simplement préciser que notre groupe votera pour cette délibération. Mais simplement, je ne sais pas s'il y a eu un dommage collatéral. Juste rétablir la vérité : sous le mandat de Pierre COHEN, cette commission avait été réorganisée et existait sous la houlette de Daniel BENYAHIA, et j'y siégeais. Et Monsieur LACAZE aussi, peut-être.

MONSIEUR LE MAIRE: Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, effectivement, cette commission existait avant le mandat de 2014 et je siégeais, je vous le rappelle, Bertrand SERP, dans cette commission, jusqu'à son extinction, l'an dernier. La problématique, c'est que, d'un côté, effectivement, pour les personnes handicapées, il y a d'autres alternatives en dehors de quelques situations, puisque la PCH (prestation de compensation du handicap) et les fonds de compensation intervenaient. Par contre, pour les personnes âgées, on a bien vu que Ma Prim'Adapt ne couvre pas complètement le financement et notamment pour les familles les plus défavorisées. C'est-à-dire qu'aujourd'hui les personnes, nos aînés les plus pauvres, n'ont plus les moyens d'adapter leur logement. Et je trouve particulièrement grave que cela ne se fasse plus. Et il ne s'agit pas d'opposer l'un à l'autre, mais quand on voit la différence de budget que cela représente, on a du mal à comprendre pourquoi est-ce qu'on sacrifie les aînés les plus pauvres au détriment des aînés les plus riches, malgré tout, parce que ceux qui ont des ravalements de façade à faire, ce ne sont pas les plus pauvres.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, Marine LEFEVRE.

M. LEFEVRE : Un complément d'information pour compléter ce qu'a dit Bertrand SERP. Aujourd'hui, c'est l'association Habitat et Humanisme qui est accompagnée par la Métropole qui instruit les dossiers pour diriger les dossiers vers les aides de l'État. Donc, on ne s'est pas complètement retiré de ce dispositif, il a juste changé de formule. Et nous n'abandonnons pas les seniors précaires et vulnérables. Le domaine senior et le pôle seniors travaillent continuellement. Nous avons deux assistantes sociales et nous avons un dispositif pour nous occuper des personnes âgées avec des services nationaux, des services civiques qui se déplacent à domicile quotidiennement pour s'occuper de ces personnes, notamment celles qui sont enregistrées sur le registre d'alerte et d'urgence communale.

MONSIEUR LE MAIRE: Madame MAURIN.

O. MAURIN : Excusez-moi, c'est une plaisanterie de dire que vous envoyez des assistantes sociales. Est-ce que c'est elles qui vont payer le reste de 600 euros à charge moyen ? Bien sûr que non. Et quand on parle du plan de sauvegarde, excusez-moi, les appels en plein été pour dire aux personnes âgées qu'il faut boire, c'est un peu moyen.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, ces délibérations sont votées. Nous en restons là pour le chapitre 24.

24.1 **Attributions de subventions pour les travaux de ravalement et de restauration des façades-** ***(Patrimoine*** *- - 25-0957)*

Contre

Odile MAURIN

Abstention

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté Samir HAJIJE

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 25. Je n'ai pas de remarque particulière sur les 5 délibérations. Je propose de les voter conjointement. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

25.1 **Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec Les Abattoirs, Musée - Frac Occitanie Toulouse et Margaux Fontaine-** ***(Culture - Lecture Publique et du livre*** *- - 25-1066)*

Adopté à l'unanimité

25.2 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention avec l'Agence Unique - Occitanie Culture portant sur la numérisation de la presse locale et régionale et autres documents patrimoniaux-** ***(Culture - Lecture Publique et du livre*** *- - 25-0944)*

Adopté à l'unanimité

25.3 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de coopération avec l'Université Toulouse Jean Jaurès pour L'enseignement d'un cours de littérature jeunesse de la licence Lettres et Arts à la bibliothèque d'étude et du patrimoine-** ***(Culture - Lecture Publique et du livre*** *- - 25-1001)*

Adopté à l'unanimité

25.4 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec La Chouette Coop-** ***(Culture - Lecture Publique et du livre*** *- - 25-0943)*

Adopté à l'unanimité

25.5 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec Milan Presse-** ***(Culture - Lecture Publique et du livre*** *- - 25-0955)*

Adopté à l'unanimité

Christophe ALVES

MONSIEUR LE MAIRE: Le chapitre 26 a déjà été adopté. Nous allons donc au 27e chapitre avec une disjonction sur la 1re délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 2nde délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Il y a un souhait d'intervention de Madame MAURIN, peut-être ?

O. MAURIN : Oui, Monsieur le Maire, je souhaitais intervenir sur les 26.1, 26.2 et 26.3 comme l'indique le document que je vous avais transmis ce matin.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame, cela a déjà été voté, donc on ne va pas revenir en arrière.

27.1 **Attribution de subvention de la Mairie de Toulouse aux Centres Sociaux au titre de l'année 2026-*(Solidarités et santé* - *- 25-0979)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Isabelle FERRER

Adopté

27.2 **Avenant 1 à la Convention relative aux modalités d'intervention de la Mairie de Toulouse en faveur des établissements spécialisés accueillant des personnes en situation de handicap : prolongation des conventions existantes jusqu'à la fin de la saison 2025/2026-*(Sports* - *- 25-1009)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté Gaëtan COGNARD

MONSIEUR LE MAIRE: Donc, on va au chapitre 28, puisque le 27 est voté. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

28.1 **Contrat de Ville 2024-2030 - Soutien aux initiatives associatives - Programmation 2026.1-*(Politique de la Ville* - *- 25-1003)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

Gnadang OUSMANE

MONSIEUR LE MAIRE: Chapitre 29, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

29.1 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association France Victimes 31 au titre de l'année 2026-*(Solidarités et santé - - 26-0009)*

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO
Nadia SOUSSI

Adopté Clément RIQUET

MONSIEUR LE MAIRE: Le chapitre 30, qui ne participe pas ? Intervention de Madame BLEUSE sur la 30.1, j'imagine.

M. BLEUSE : Oui Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite intervenir sur la délibération 30.1. Cette délibération a pour objet la signature d'une convention de financement pour le déploiement d'un outil dit « SESAME ». SESAME pour « service écosystémique rendu par les arbres modulés selon l'essence ». Alors, apparemment, ce sont les arbres qui sont modulés et non pas les services. Cet outil SESAME a pour finalité, je cite, de : « définir les espèces à planter en fonction des besoins et du contexte ». Alors, la description de l'outil liste de très nombreux critères qu'il prend en compte. Mais, alors que 11 contraintes physiques sont citées, le critère fondamental qu'est le volume de sol vivant nécessaire n'est même pas mentionné. Mais, dans les critères pris en compte, la résistance des espèces aux maladies est délibérément mise à l'écart. Il est indiqué, je cite : « Ce travail nécessiterait trop d'expertise ». J'ouvre une petite parenthèse. Je pensais justement que cet outil était fait pour la montée en expertise des utilisateurs. Et, troisième élément, si je peux me permettre, concernant les critères, la quantification du stockage et donc du déstockage de carbone ne sera pas étudiée. Et là encore, je cite : « Ce sujet ne serait pas prioritaire en milieu urbain ». D'autre part, il est mentionné, dans cette convention de financement, que Toulouse Métropole, puisque c'est une convention avec plusieurs collectivités, fournira tout document utile. Et, ces documents, ils sont listés. Mais, par contre, la charte de l'arbre votée fin 2019 – vous vous souvenez, Monsieur le Maire, les Écologistes avaient voté cette charte, un document de très haute qualité élaboré par les fonctionnaires de notre collectivité, la charte de l'arbre votée fin 2019 et, sur laquelle, nous, élus écologistes, nous sommes souvent intervenus, car vous ne la respectez pas, et vous ne respectez pas…

(*Appel nominal des conseillers.)*

… en particulier, la recommandation mise en exergue page 28 de cette charte, pour ceux que cela intéresse, qui dit : « planter un arbre, ce n'est pas procéder à son enterrement. Le volume de sol prospecté par un arbre adulte est de l'ordre de plusieurs dizaines de mètres cubes. La plantation d'arbres dans des fosses de quelques mètres cubes ceinturés de barrières anti-racines est donc une aberration ».

Alors, en conclusion, Monsieur le Maire, pour cette dernière intervention du mandat et sur ce sujet, je suis obligée de vous citer Francis HALLÉ, décédé récemment, dans un court extrait de son ouvrage *Du bon usage des arbres, un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques* – à notre attention, Monsieur le Maire et chers collègues. Alors, ce court extrait : « Avec le respect dû aux représentants du peuple, mais la fermeté qui s'impose lorsque la santé publique est en jeu, je vous dis à vous, élus, que vous pratiquez une triple arnaque si vous croyez nous rassurer en annonçant que, pour un vieil arbre abattu, 10 jeunes arbres seront plantés. Arnaque culturelle et sociale d'abord, parce que la valeur patrimoniale disparaît avec le grand arbre. Arnaque financière, ensuite parce que les dépenses s'accroissent alors que le grand et vieil arbre ne coûtait presque plus rien pour son entretien. Arnaque écologique surtout, car outre que le carbone du grand arbre retourne dans l'atmosphère, 10 jeunes

arbres ne remplaceront pas un vieux. Un quart de siècle au moins sera nécessaire avant que la dépollution atmosphérique ne retrouve son niveau initial. En attendant, toute une génération de jeunes urbains va devoir vivre sous un ciel de pétrole, dans un air poussiéreux, sec, chaud, chargé en ions positifs et en gaz polluants. Un air beaucoup plus propice à la violence qu'à la méditation ».

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, je donne la parole à Monsieur COGNARD puisque Monsieur RIQUET a été empêché.

G. COGNARD : Merci, Monsieur le Président. J'en reste pantois, Madame BLEUSE, de cette intervention. Pantois, parce que, on le sait tous, ou je l'espère, du moins, ce qu'est le CEREMA. C'est un établissement public qui a quand même vocation à développer, capitaliser sur l'expertise climatique en matière d'aménagement et faire en sorte d'avoir de la cohésion en matière d'aménagement. Il est proposé là, très concrètement – ce mot qui est si compliqué parfois pour vous et votre groupe –, d'avoir une expertise supplémentaire pour effectivement définir au mieux, en fonction des différentes fonctions des arbres, à savoir protéger, faire de l'ombre, que ce soit aussi pour une alimentation des êtres humains, une réduction du ruissellement, un stockage de carbone éventuel, améliorer le paysage, la régulation de la qualité de l'air ou le rafraîchissement du climat. Il y a ça qui est pris en compte, mais on a aussi des services qui sont en connaissance sur la qualité pédologique des sols. Ils ont cette connaissance. C'est du plus. Et vous trouvez que c'est aberrant ? Mais alors, il va falloir le dire aussi à Bordeaux Métropole, vos amis, qui ont mis en place, comme nous, il y a quelques mois, cet outil pour pouvoir améliorer notamment les aménagements. Alors, vous voulez que je vous dise, ce n'est même pas d'hier. C'est-à-dire que le travail qui est fait avec le CEREMA, il est fait aussi depuis le contrat de ville. Cela nous a même permis d'avoir une réduction, parce que le CEREMA a une convention avec le contrat de ville, de 8 000 euros. Mais vous avez raison, ne soyez pas en cohérence avec vos amis bordelais. Et vous avez raison, ne prenons pas de la connaissance supplémentaire qui vient en connaissance aussi de nos équipes qui sont au travail sur le terrain.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Je crois que ce qui caractérise ce Conseil municipal et d'ailleurs tous les précédents, c'est soit que nous ne savons pas nous expliquer, soit que vous n'écoutez pas. Par correction, je vais penser qu'il vaut mieux que je réexplique une autre fois. Vous n'avez pas écouté ou je n'ai pas bien expliqué. J'ai juste dit qu'il était dommageable que cet outil, pour lequel nous signons une convention qui prévoit quels sont les éléments qu'on va développer, il est dommageable que cet outil ne prévoie pas des choses importantes et en particulier des choses importantes sur lesquelles nous, Écologistes, on vous a déjà alertés, et sur lesquelles vous, majorité, vous avez pris des engagements avec la charte de l'arbre et que vous ne les tenez pas. Je trouve, aussi, sur un plan technique, dommageable qu'on ne se saisisse pas l'occasion pour, par exemple, mettre des éléments de type « santé de l'arbre », « maladies de l'arbre », alors que c'est un sujet extrêmement important dans notre collectivité, à Toulouse, Toulouse Métropole et ailleurs. Je ne parlerai que des maladies des platanes. Comment on peut envisager d'avoir un outil, de développer un outil, parce que c'est ça l'objet de cette convention de financement : développer un outil adapté à notre Métropole. Comment on peut l'envisager, sans intégrer ces choses-là ? Sans intégrer deux éléments extrêmement importants : le volume de sol nécessaire et les maladies, ici, en effet. Et j'ai saisi l'opportunité de rappeler que, régulièrement, bien que vous ayez signé cette charte de l'arbre, vous ne la respectez pas, avec ou sans outils. Et j'ai également saisi l'opportunité, pour cette dernière prise de parole sur les arbres, pour vous rappeler, effectivement que, nous, élus, quand nous sommes en responsabilité, nous avons des choses à faire et certains nous le rappellent. Et j'aimerais, si vous devez vous souvenir d'une seule chose que je vous ai dite, c'est aller lire cet ouvrage, *Plaidoyer à l'attention des élus et des énarques du bon usage des arbres* pour ne pas instrumentaliser politiquement, ce que vous faites, avec les arbres, sur notre collectivité.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Madame MAURIN voulait s'exprimer également.

O. MAURIN : Oui, Monsieur le Maire, je me permets de vous rappeler que, ce matin, je vous ai adressé un mail dès l'ouverture du Conseil dans lequel je vous ai joint les délibérations sur lesquelles

je comptais intervenir. Je vous ai listé ces interventions et je vous ai aussi indiqué qu'il faudrait que je m'absente 2 à 3 heures. C'est ce que j'ai fait. Je suis revenue. Ce matin, vous m'avez laissée intervenir sur deux délibérations et je devais, en rentrant, pouvoir intervenir sur les autres. Et j'ai appris que vous avez fait passer les délibérations 26 parce que Monsieur MISIAK s'en allait. Ce qui est très bien. Simplement, vous ne tenez aucun compte de ma présence. Donc, est-ce qu'uniquement la majorité a le droit de s'exprimer dans ce Conseil ou est-ce que j'ai aussi le droit de m'exprimer et de faire connaître le travail que j'ai pu faire sur un certain nombre de délibérations ?

MONSIEUR LE MAIRE : Écoutez, moi, j'essaie d'arranger le maximum de monde en fonction des servitudes personnelles des uns et des autres. Moi, j'ai enclenché, dès que j'en ai eu connaissance, l'examen des délibérations que vous souhaitiez. J'ai bouleversé l'examen de l'ordre du jour pour permettre l'examen d'un maximum des délibérations sur lesquelles vous souhaitiez intervenir. Il se trouve que je ne suis pas maître de la durée des débats puisque, ici, on est particulièrement libres sur la durée des débats. Et, effectivement, on n'a pas pu examiner avant votre départ, comme je l'aurais souhaité, la totalité des délibérations sur lesquelles vous souhaitiez intervenir. Donc, vous imaginez bien que je n'allais pas ralentir le Conseil pendant que vous n'étiez pas là. Je n'étais pas informé de l'heure exacte de votre retour. Donc, le Conseil a continué ses travaux. Et donc, non, on ne peut pas rediscuter de choses qui ont été discutées et adoptées. J'en suis désolé. Nous avons maintenant à voter la délibération 30.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 30.22, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

30.1 **Convention de financement entre la Mairie de Toulouse -Toulouse Métropole - Oppidéa et Europolia pour la mise en œuvre de l'outil SESAME du CEREMA-*(Politique de la Ville - - 25-1005)***

Adopté à l'unanimité

30.2 **Dénomination du nouveau jardin du stade Sergent Vigné "Jardin Fontaneau"-*(Patrimoine végétal - - 25-1034)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Fella ALLAL

MONSIEUR LE MAIRE: La 31.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

31.1 **Soutien aux actions en matière d'accès aux droits pour toutes et tous, de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations et de promotion des droits humains-*(Mission Egalité Diversités* - - *25-0948)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Maroua BOUZAIDA SYLLA

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 32, sur la 1re délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la 32.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

32.1 **Commission de Recours Amiable - Décision du conseil municipal après avis de la commission du 3 décembre 2025 sur les demandes d'annulation ou de réduction de dette pour les prestations proposées par les directions Petite Enfance, Education, Enfance - Loisirs, Développement et Coopération Culturelle, Sports-*(Education* - - *25-0993)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

32.2 **Soutien aux actions en matière de promotion des diversités culturelles et du vivre ensemble-*(Mission Egalité Diversités* - - *25-0950)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Julie PHARAMOND

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 33, 1re délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 2nde délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

33.1 **Aides aux clubs sportifs et associations sportives : attribution de subventions d'investissement-*(Sports* - - *25-0954)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

33.2 **Aides aux clubs sportifs et associations sportives : attributions d'une subvention au titre des actions spécifiques - Saison 2025-2026-*(Sports* - - *25-0953)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Nina OCHOA

MONSIEUR LE MAIRE: Chapitre 34, 1re délibération et unique délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

34.1 **Avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 avec les acteurs jeunesses et vie étudiante 2/2-*(Jeunesses* - - *25-0928)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Isabelle FERRER

Adopté

VŒUX

Aymeric DEHEURLES

MONSIEUR LE MAIRE: Je suis informé que les vœux sont retirés et donc, il y a une expression. Monsieur DEHEURLES, allez-y.

A. DEHEURLES : Oui, alors j'avais convenu avec Monsieur SENTOUS que nous retirerions le vœu, mais que je faisais quand même une prise de parole pour expliquer pourquoi nous retirerions le vœu. Merci. Donc, Monsieur le Maire, chers collègues, concernant ce vœu, vous aurez très certainement remarqué que nous l'avions déjà proposé en milieu de mandat et que nous l'avions retiré suite aux nombreux amendements qui le réécrivaient totalement. J'en ai parlé tout à l'heure, ces panneaux d'affichage publics sont trop souvent utilisés par des affichages commerciaux illégaux, ce qui réduit d'autant la place pour les affichages citoyens. Nous avons discuté avec Monsieur SENTOUS suite à vos propositions d'amendements et nous comprenons son point de vue, mais c'est un choix politique qui ne nous convient pas. Ce qui pénalise aussi les affichages citoyens, ce sont les choix des nouveaux emplacements de certains panneaux pour lesquels l'UCQ (Union des comités du quartier) souhaitait être associée. À Saint-Martin-du-Touch, on peut admirer un panneau dont la partie réservée à l'affichage citoyen est presque collée contre le mur, ce qui promet une visibilité exceptionnelle… Visibilité fantastique, aussi, pour le panneau des Pradettes, qui était auparavant sur la place, lieu de passage important, et qui a été déporté à côté de l'école Ferdinand de Lesseps – certes à deux rues de chez moi, mais ma célébrité n'est pas encore assez renommée pour attirer les foules. Et hormis les personnes résidant dans le chemin des Pradettes, peu de gens profitent de cet affichage. Dommage, d'ailleurs, car le collectif Nature fait régulièrement des campagnes d'affichage que des petits lutins facétieux arrachent rapidement après, peut-être faudra-t-il songer à les embaucher pour lutter contre l'affichage commercial.Nous allons entrer en période d'affichage de campagne électorale avec le grand

jeu, que je déplore personnellement, de collage des uns sur les autres des différentes équipes, ce qui est, à mes yeux, un gâchis écologique et visuel. Bref, vu les amendements proposés, nous allons retirer le vœu.

J'aimerais profiter de ce dernier moment de parole au Conseil municipal pour remercier Archipel Citoyen de cette occasion qui m'a été donnée, par un moyen non pas novateur, mais remis au goût du jour de tirage au sort, de participer à cette aventure pendant six ans. Merci aussi à toutes les personnes ayant fait partie du groupe AMC, élus et collaboratrices collaborateurs de m'avoir accompagné, en particulier Agathe, Maxime et Caro, Adeline, Circé et Ariane. Je salue également les personnes de votre majorité qui se sont montrées accueillantes et ouvertes d'esprit, car il y en a et avec qui j'ai pu avoir des échanges de qualité que j'ai appréciés. Ainsi que toutes les personnes des services qui font un travail conséquent, compliqué et nécessaire et qui permettent de faire fonctionner l'ensemble sur tout le mandat et au-delà, car les élus vont et viennent et ces personnes des services restent. Quant à moi, j'espère avoir modestement pu apporter un peu ma pierre à l'édifice au cours de ce mandat. Je vous remercie.

36.1 **Vœu du groupe Alternative Municipaliste Citoyenne et d'Odile Maurin pour le respect de la réglementation sur les emplacements destinés à l'affichage d'opinion-** ***(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal*** *- - 26-0018)*

Retiré de l'ordre du jour

Michèle BLEUSE

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Merci, Monsieur le Maire. J'ai été chargée par Antoine MAURICE, qui a dû s'absenter, de présenter ce vœu. Je vais bien évidemment, Monsieur le Maire, chers collègues, le faire très rapidement et en diagonale. En synthèse, si je vais au cœur du sujet, depuis plusieurs années, la dégradation du climat politique local représente une menace croissante pour l'accès des citoyens à une information fiable et pour la sincérité du scrutin. De nombreux faits corroborent ce constat alarmant, et la liste n'est pas exhaustive. Je vais vous en citer quelques-uns de manière raccourcie. Lors de la campagne 2020, un écrit à caractère injurieux et discriminatoire, posé sur les réseaux sociaux par un collaborateur de votre groupe, Monsieur MOUDENC ; ce Monsieur a été condamné par la justice. En 2022, Monsieur BRIAND, colistier de Monsieur MOUDENC, a qualifié sur les réseaux sociaux Madame ROBY, conseillère municipale d'opposition, de « fille naturelle de Staline et Pol Pot » en cherchant à la disqualifier. Autre élément factuel, si vous me permettez, je ne vous les cite pas tous, dans le magazine municipal, à Toulouse, en 2022-2023, votre groupe majoritaire, Monsieur MOUDENC, a publié une tribune d'expression politique outrancière et diffamatoire, dans laquelle vous qualifiez des actions de désobéissance civile de « prise d'otages et d'actes d'écoterrorisme », en laissant entendre que nous, élus d'opposition, on soutiendrait de tels faits. Je vous rappelle, et je suis obligée de vous le rappeler, que, lors d'un Conseil métropolitain, j'ai essayé de vous rappeler la définition au Code pénal du terroriste : c'est quelqu'un qui tue ou qui porte atteinte à l'intégrité physique d'une autre personne. En janvier 2024, votre ancienne adjointe, Madame ARRIBAGÉ, a été contrainte de démissionner. Elle a été condamnée par la justice quand elle a tenté de déstabiliser une opposante politique. En 2024, l'une de vos adjointes a diffusé sur les réseaux sociaux une publication diffamatoire et outrancière à l'encontre de Madame Sandrine ROUSSEAU, indiquant que voter pour elle équivalait à voter pour une organisation terroriste. Plus récemment, en octobre 2024, Monsieur BOLZAN, effectivement, a publié sur les réseaux sociaux un appel au meurtre des opposants du projet à la LGV en disant : « Il faut utiliser les armes nécessaires face à ces fous furieux, écolos radicaux ». Il a dit ça, il a écrit ça. Et puis, pour terminer, plus récemment, Monsieur BOLZAN a diffusé sur les réseaux sociaux une fausse image. Alors, tout ça, tous ces exemples, ce sont des attaques personnelles. Tous ces faits sont sourcés, écrits. Et certains d'entre eux ont parfois même été jugés et condamnés. Et c'est pour ça qu'on vous proposait deux articles.

Effectivement, vous nous avez proposé des amendements. Vos amendements, ils proposent de barrer d'un trait de plume tous ces attendus, comme si cela n'avait pas existé. Et vous les remplacez par deux mises en cause de Madame ROBY et MAURIN et de Monsieur LE TEXIER en indiquant vous-même qu'il s'agit d'effets oratoires. Vous faites une totale confusion également avec l'agression physique d'une candidate sur le marché à Saint-Aubin le week-end dernier, reprochant aux têtes de listes candidats à l'élection municipale de ne pas l'avoir dénoncé. À ma connaissance, je l'ai regardé, c'est faux. Et puis, vous refusez donc, en synthèse, vous modifiez l'article qui demandait tout simplement de s'engager à ne pas continuer en l'état. Nous vous demandions tout simplement d'inviter l'ensemble des candidats à mener campagne de façon intègre, honnête vis-à-vis des électeurs toulousains, en leur délivrant une information fiable et en proscrivant le recours aux *fake news* et à la désinformation. Vous avez refusé de maintenir cet article en l'état. Nous ne pouvons pas accepter vos amendements et, à titre personnel, je le regrette vraiment, Monsieur MOUDENC. Et nous sommes donc obligés de retirer ce vœu que vous voulez complètement dénaturer alors que vous connaissez notre précision et notre rigueur. Il s'appuyait sur des éléments précis, factuels, sourcés.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, je donne la parole à Marion LALANE-DE LAUBADERE qui va répondre aux exagérations de Madame BLEUSE.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Madame BLEUSE, je regrette que Monsieur MAURICE ne soit plus là, mais vous donnez l'interprétation de votre vœu et ensuite vous donnez une interprétation totalement fallacieuse des propositions que nous avons faites. Alors, même si vous retirez le vœu, il faut quand même que je rétablisse la réalité des faits. Premièrement, je suis un peu surprise de ce vœu puisque, en liminaire, Monsieur MAURICE a dit lui-même que le Conseil municipal n'était pas un lieu de campagne électorale. Pourquoi ce vœu puisqu'il appelle à une campagne électorale digne ? Déjà, il y a une contradiction dès le départ. Mais si, réellement, l'intention du vœu avait été de demander une campagne électorale digne – en soi, c'est louable, il n'y a pas de problème –, encore eût-il fallu que ce vœu soit sincère et soit sérieux. Et ça n'est pas le cas. Parce que, dans ce vœu, il y a ces deux carences majeures de la sincérité et du sérieux dans ce texte, qui est en réalité un pamphlet qui suinte l'aigreur à tous les mots, voire même la haine. Ce vœu décrit par le menu quasiment tout le contraire, voire même tout le contraire des intentions de son auteur. Je m'explique. Vous avez fait une accumulation de faits qui sont absolument sans lien avec la campagne. D'ailleurs, vous avez relisté toute une série de dates qui démontrent bien que ça n'a absolument rien à voir avec la campagne électorale. Vous remontez même jusqu'à la campagne de 2020. En fait, je regrette que Monsieur MAURICE ne soit pas là, mais, du coup je vais quand même le dire. On s'interroge en réalité si ce vœu n'est pas tout simplement le résultat du fait qu'il n'ait pas digéré sa défaite de 2020 et peut-être le fait qu'il n'ait pas digéré le fait d'avoir été désavoué par une poignée de militants dans son rôle de chef de file, avant finalement d'être humilié en étant relégué en dernière place de fin de liste. En tout cas, ce n'est pas au Conseil municipal d'être le témoin de toutes ces frustrations. Et deuxième point qui montre l'insincérité de ce vœu et le manque de sérieux, ce sont les appréciations outrancières. Et vous l'avez redit vous-même, Madame BLEUSE, vous méprisez la sémantique, vous avez dit le verbe « armer », employé dans un tweet d'un collègue ; « armer », sous-entendu évidemment arme de poing dans ce que vous venez de dire, sous-entendu « meurtre ». Alors, vous êtes obsédée par les armes, manifestement, vu le débat qu'on a eu tout à l'heure. Vous pouvez aussi dire « le bras armé » de la justice. Enfin, « armer » ne veut pas seulement dire arme de poing. Donc, vous faites évidemment une outrancière exagération et extrapolation d'un vœu.

Nous, nous avons fait le choix, et c'est là que c'est intéressant, dans nos amendements, malgré tout, de vous prendre au mot. Et, effectivement, de pointer, d'être d'accord avec vous pour appeler à une vigilance sur tous les débordements qu'il pourrait y avoir dans le débat public. Et nous avons proposé comme amendement que, effectivement, nous sommes contre les débordements de tous les extrêmes. Bizarrement, dans le vœu, vous ne citez que les débordements de l'extrême droite. Pardon, mais les débordements de l'extrême gauche sont extrêmement importants aussi, singulièrement à Toulouse où nous avons une longue histoire, malheureusement, des débordements de l'extrême gauche. Donc, c'est assez étonnant. Donc, nous avons proposé, effectivement, de rétablir ça. Nous avons aussi recentré les faits sur la campagne en cours, et non remontant jusqu'en 2020 et en prenant toutes les années qui ont suivi. Donc, nous recentrons les faits sur la période qui a été ouverte depuis l'ouverture de la

campagne, donc depuis septembre. Et, effectivement, quand on reprend les faits depuis cet été, cela ne milite pas en votre faveur. Je vais quand même en donner quelques exemples de propos totalement outranciers qui sont tenus depuis l'ouverture de la campagne : « Balkany Land », « pratiques clientélistes », « corruption », « emplois fictifs ». Tous ces éléments répétés *ad nauseam*, et encore aujourd'hui, sans la moindre preuve. Des accusations absolument vides, sans qu'il n'y ait jamais une quelconque procédure judiciaire de quelque nature que ce soit. On a été accusé de « Balkany Land ». C'est vrai que peut-être que vous trouvez que c'est tout à fait approprié et tout à fait mesuré. Monsieur LE TEXIER, nous le rappelons quand même, aussi, a – et c'est tout à fait documenté, même si vous avez retiré le tweet – relayé une affirmation sans aucune vérification préalable concernant des tracts. Et cela a été totalement démenti par le prestataire qui a été mis en cause, qui a écrit et qui l'a clairement dit. Et, pourtant, Monsieur LE TEXIER, sans aucune, comment dire, vérification, vous n'avez pas hésité une seule seconde à le relayer. Donc, finalement, tous ces effets oratoires de votre litanie exagérée n'ont que pour but, tout simplement, de salir la réputation et la probité. Et, par contre, effectivement, nous le disons, toutes ces violences oratoires ne font que précéder des faits qui sont plus graves, qui peuvent amener à la violence physique. Et, effectivement, que ce soit par incitation ou par commission directe. Et, en effet, nous ne pouvons que regretter que les violences physiques, malheureusement, à l'encontre de nos collègues, la semaine dernière, malheureusement, n'ont pas été condamnées publiquement par l'ensemble des têtes.

Donc, bref, tout ça pour dire que la vérité, en réalité, vous dérange. Parce qu'effectivement, depuis la rentrée de septembre, les propos outranciers émanent de vos camps et de vos amis politiques. Cela prêterait à rire si, effectivement, nous n'étions pas les garants de tout ce qui doit conforter les valeurs de la République. Donc, vous avez fait le choix de retirer ce vœu, mais vu que vous avez fait le choix malgré tout de le présenter et en plus de tenter une exégèse de nos propres amendements, permettez que je rappelle quand même, et contrairement à ce que vous avez dit, que nous avons proposé dans les articles un attachement aux valeurs de la République et à l'exigence d'un débat démocratique, que nous invitons l'ensemble des candidats à mener une campagne dans le respect des adversaires, à débattre sur la base des propositions de fond qui sont formulées par chacun, à proscrire toute attaque contre des personnes, a fortiori toute attaque ou insinuation, discrimination ou calomnieuse. Et, article 2, « son attachement à une information transparente et honnête qui puisse garantir un choix libre et éclairé des électeurs pour le scrutin des 15 et 22 mars, dès lors qu'il invite tous les candidats à mener campagne dans cet esprit. » Donc, on a tout à fait repris l'esprit, simplement on l'a recentré sur la réalité de l'élection de la campagne électorale.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, le vœu étant retiré, il n'y a pas lieu de poursuivre la discussion. La séance du Conseil municipal est terminée.

35.1 **Vœu du groupe Toulouse écologiste et solidaire – Ville & Métropole pour une campagne électorale digne-***(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 26-0019)*

Retiré de l'ordre du jour

La séance est levée à17h49

Fait à Toulouse, le

Le Maire

Jean-Luc MOUDENC